



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION



PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION POST 2015 (2018-2030)

TOME 2 : ANNEXES

- ★ PLANS D'ACTION
- ★ LETTRE DE POLITIQUE EDUCATIVE
- ★ TABLEAUX DES RISQUES ET HYPOTHESES DES BLOCS EDUCATIFS
- ★ CADRES LOGIQUES DES BLOCS EDUCATIFS DU PSE POST 2015
- ★ MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PSE POST 2015
- ★ LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU PSE POST 2015



AOÛT 2018

SOMMAIRE

ANNEXE 1 : PLANS D'ACTION	05
- PLAN D'ACTION EDUCATION DE BASE	07
- PLAN D'ACTION POST EDUCATION DE BASE ALPHABÉTISATION, EDUCATION DES ADULTES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	17
- PLAN D'ACTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	33
- PLAN D'ACTIONS GOUVERNANCE	41
ANNEXE 2 : LETTRE DE POLITIQUE EDUCATIVE DU BENIN A L'HORIZON 2030	49
- PREAMBULE	51
- PRINCIPAUX DEFIS ET ENJEUX DE LA NOUVELLE POLITIQUE	52
- CADRAGE, PRINCIPES DIRECTEURS, VISION ET PRIORITES DE LA POLITIQUE SECTORIELLE D'EDUCATION AU BENIN A L'HORIZON 2030	54
- ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION AU BENIN A L'HORIZON 2030	58
- PERFORMANCES ATTENDUES DU SECTEUR DE L'EDUCATION À L'HORIZON 2030	61
ANNEXE 3 : TABLEAUX DES RISQUES ET HYPOTHESES DES BLOCS EDUCATIFS	67
1- MATRICES DE GESTION DES RISQUES ET HYPOTHÈSES DU BLOC 1	69
2- MATRICES DE GESTION DES RISQUES ET HYPOTHÈSES DU BLOC 2	71
3- MATRICE DE GESTION DES RISQUES ET HYPOTHÈSES DU BLOC 3	76

ANNEXE 4 : CADRES LOGIQUES DES BLOCS EDUCATIFS DU PSE POST 2015	77
- CADRES LOGIQUES DU BLOC 1 : EDUCATION DE BASE	79
- CADRES LOGIQUES DU BLOC 2 : POST EDUCATION DE BASE, ALPHABÉTISATION ET EDUCATION DES ADULTES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	89
- CADRES LOGIQUES DU BLOC 3 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	106
- CADRES LOGIQUES DU BLOC 4 : GOUVERNANCE	111
ANNEXE 5 : MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PSE POST 2015	115
MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION PAR BLOC EDUCATIF	117
1- EDUCATION DE BASE	117
2- POST-EDUCATION DE BASE, ALPHABÉTISATION ET ÉDUCATION DES ADULTES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	124
3- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS ECHNOLOGIQUES	131
4-GOUVERNANCE.....	134
ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU PSE POST 2015	141

PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION POST 2015 (2018-2030)

TOME 2 : ANNEXES

ANNEXE 1 : PLANS D'ACTION

PLAN D'ACTION EDUCATION DE BASE

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES-PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
OBJECTIF GLOBAL 1 : Assurer aux enfants de 3 à 15 ans l'acquisition de compétences nécessaires pour une post-éducation de base												
Objectif spécifique 1.1 : Accroître l'accès et la rétention des enfants de 3 à 14 ans à une éducation de base												
1.1.1. Accroître l'accès à l'éducation préscolaire.	1.1.1.1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation des collectivités et communautés locales sur les questions de préscolarisation	2019-2021	Les communautés, les élus locaux et les acteurs des médias sont sensibilisés sur les questions de préscolarisation	DEM/MEMP	DPP/MEMP MS, MASM, Mairies, PTF, OSC	41 086	0	36 386	3 900	81 373	72 773	109 159
	1.1.1.2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui aux initiatives pertinentes des ONG et des communautés	2019-2021	Un programme d'appui aux initiatives pertinentes des ONG et des communautés est élaboré et mis en œuvre	DEM/MEMP	DPP/MEMP, MS, MASM, Mairies, PTF, OSC	17 765	145 244	207 953	273 072	644 034	1 776 355	4 338 955
	1.1.1.3. Création de nouvelles écoles maternelles publiques et des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) dans les zones rurales avec une attention pour les zones défavorisées	2018-2021	- 301 salles de classe construites dans 150 écoles maternelles publiques par an - 264 salles de classe sont construites au profit de 132 CPC par an	DPP/MEMP	DEM, DDEMP, Mairies, ACISE	13 500	0	13 500	0	27 000	27 000	40 500
	1.1.1.4. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des écoles maternelles publiques (salles de classe, latrines, clôtures, points d'eau, aires de jeux, etc.)	2018-2021	Un programme de réhabilitation et d'équipement des écoles maternelles publiques est élaboré et mis en œuvre	DPP/MEMP	DEM/MEMP, DDEMP, Mairies, ACISE	3 704 438	5 073 254	4 664 921	5 073 254	18 515 868	16 527 412	23 790 492
	1.1.1.5. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement des enseignants de l'éducation préscolaire	2018-2021	640 enseignants recrutés dans le préscolaire public par an de 2018 à 2030	DAF/MEMP	DPP/MEMP DEM/MEMP, DDEMP, MTFP, MEF	745 773	530 012	770 730	815 350	2 861 865	2 405 063	3 091 674
Sous-total Stratégie : 1.1.1.						4 522 563	5 748 511	5 693 490	6 165 577	22 130 140	20 808 603	31 370 780

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES- PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021				2022-2025	2026-2030	
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
1.1.2. Assurer un meilleur accueil des enfants de 3 à 15 ans à une éducation de base, particulièrement dans les communes défavorisées.	1.1.2.1. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de construction, de réhabilitation et d'équipement (salles de classe, latrines, infirmeries, clôtures, salles informatiques/ multimédias) dans l'éducation de base scolaire (1 et 2)	2018-2021	- 609 salles de classe construites dans le primaire public par an - 669 salles de classe sont construites au collège public par an - 1020 salles de classe réhabilitées dans le primaire public par an - 295 salles de classe sont réhabilitées dans les collèges publics par an	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, Mairies, DEP/MEMP, DIE/MEMP et MESTFP, ACISE	20 089 900	20 780 653	20 697 484	22 438 322	84 006 359	87 465 172	126 132 221
	1.1.2.2. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement des enseignants de l'éducation de base scolaire (1 et 2)	2018-2021	- En moyenne 1990 enseignants recrutés dans le primaire public par an - en moyenne 1372 enseignants recrutés dans les collèges publics par an	DAF/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DEP/MEMP, DPP/MEMP et MESTFP, MTFP, MEF	2 678 359	3 568 346	3 345 823	3 685 640	13 278 169	18 380 796	32 263 280
Sous-total Stratégie : 1.1.2.						22 768 259	24 348 999	24 043 307	26 123 963	97 284 528	105 845 968	158 395 501
1.1.3. Assurer le maintien de tous les enfants dans l'éducation de base	1.1.3.1. Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire intégrée	2018-2021	Un programme d'alimentation scolaire intégrée est élaboré et mis en œuvre	DAS/MEMP	DDEMP, Mairie, DPP/MEMP, DEP/MEMP, PAM, MS	6 400 000	6 400 000	6 400 000	6 402 730	25 602 730	38 402 730	53 978 240
	1.1.3.2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme visant à réduire les discontinuités éducatives	2018-2021	un programme visant à réduire les discontinuités éducatives est élaboré et mis en œuvre	DPP/MEMP	DDEMP, Mairies, DEP/MEMP, ACISE	5 400	0	0	10 170	15 570	10 170	0
	1.1.3.3. Elaboration et mise en œuvre d'une recherche pour la réduction des redoublements et des abandons dans l'éducation de base	2018-2021	- Les recommandations de l'étude sur les causes des abandons sont mises en œuvre - La mesure des sous-cycles est évaluée, actualisée et mise en œuvre - Les initiatives en faveur de la réduction des abandons scolaires sont promues.	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP	5 860	0	0	0	5 860	0	0
Sous-total Stratégie : 1.1.3.						6 411 260	6 400 000	6 400 000	6 412 900	25 624 160	38 412 900	53 978 240

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES-PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
1.1.4. Assurer le bien-être des enfants et des enseignants dans l'éducation de base	1.1.4.1. Viabilisation des établissements de l'éducation de base (Aménagement des aires de jeux, Installation de points d'eau/forages, de réseau électrique, de dispositifs de lavage de mains)	2018-2030	Un programme de viabilisation des établissements de l'éducation de base est élaboré et mis en œuvre	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, Mairies, UFLS/MEMP et MESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, ACISE	632 410	541 454	770 021	780 907	2 724 792	5 863 135	7 006 426
	1.1.4.2. Promotion de la santé, de la nutrition, de l'hygiène et de l'assainissement dans les établissements de l'éducation de base	2022-2030	Des campagnes de sensibilisation pour la promotion de la santé, de la nutrition, de l'hygiène et de l'assainissement dans les établissements de l'éducation de base sont réalisées	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DAS/MEMP, UFLS/MEMP et MESFTP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, MS	1 158 052	1 168 071	1 188 964	1 206 684	4 721 771	5 409 413	5 990 013
	1.1.4.3. Promotion des activités sportives, ludiques et culturelles dans les établissements de l'éducation de base	2018-2021	La pratique des activités sportives, ludiques et culturelles est promue dans les établissements de l'éducation de base	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DEM/MEMP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, MTCS	171 106	166 406	328 013	328 013	993 538	0	0
	1.1.4.4. Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissements	2018-2021	Les établissements de l'éducation de base disposent et mettent en œuvre des projets d'établissement	DDEMP et DDESTFP	DIIP/MEMP, DEP/MEMP, DPP/MEMP, CAPE, DIPIQ/MESTFP, DESG/MESTFP	26 700	26 700	3 900	0	57 300	0	0
Sous-total Stratégie : 1.1.4.						1 988 268	1 902 631	2 290 897	2 315 603	8 497 400	11 272 548	12 996 439
Sous-total OS 1.1.						35 690 351	38 400 141	38 427 694	41 018 042	153 536 228	176 340 020	256 740 960
Objectif spécifique 1.2 : Assurer aux enfants de 3 à 14 ans une éducation de base équitable et inclusive												
1.2.1. Faciliter l'accès et l'intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques	1.2.1.1. Mise en place d'une base de données des initiatives existantes en faveur des enfants à besoins spécifiques	2018-2030	Les initiatives pertinentes ont bénéficié de l'appui de l'Etat et les autres structures sont mises aux normes	DPP/MEMP et MESTFP,	DDEMP, DDESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, DASH/MASM, ONG, PTF,	18 510	0	0	0	18 510	12 510	12 510
	1.2.1.2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de prise en charge des enfants à besoins spécifiques	2018-2030	La mise en œuvre du programme « <i>Intégration Scolaire des Enfants Handicapés</i> » est évaluée, poursuivie et étendue dans d'autres départements.	DPP/MEMP et MESTFP,	DDEMP, DDESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, DASH/MASM, ONG, PTF,	124 796	486 378	656 139	390 033	1 657 346	7 897 160	40 162 117
Sous-total Stratégie : 1.2.1.						143 306	486 378	656 139	390 033	1 675 856	7 909 670	40 174 627

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES-PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021				2022-2025	2026-2030	
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
1.2.2. Favoriser l'accès et le maintien des filles à l'éducation de base	1.2.2.1. Mise en place de mesures favorisant le recrutement et le maintien d'enseignantes dans les zones rurales	2018-2030	Des mesures favorisant le recrutement et le maintien d'enseignantes dans les zones rurales sont mises en place et appliquées	DPP/MEMP et MESTFP	DAF/MEMP et MESTFP, DEP/MEMP, DEM/MEMP, DESG/MESTFP, MTFP, MEF	12 900	139 400	140 775	144 210	437 285	133 210	100 210
	1.2.2.2. Poursuite de la mise en œuvre de la mesure d'exonération des frais d'inscription des filles au collège	2018-2030	La mise en œuvre de la mesure d'exonération des frais d'inscription des filles au collège est poursuivie	DAF/MESTFP	DDESTFP, DPP/MESTFP, DESG/MESTFP, MEF, ONG, PTF,	3 330 307	3 752 172	4 072 758	4 471 379	15 626 617	20 063 057	29 369 435
	1.2.2.3. Renforcement de la participation des acteurs de l'éducation et des communautés pour l'accès et le maintien des filles dans l'éducation de base (application des textes sur le harcèlement sexuel et autres)	2018-2030	- Les acteurs de l'éducation et les communautés sont sensibilisés et prennent une part active dans l'accès et le maintien des filles dans l'éducation de base - Les textes sur le harcèlement sexuel et les violences sur les élèves sont appliqués	DDEMP et DDESTFP	Mairies, CAPE, DPP/MEMP et MESTFP, ONG, PTF	20 720	22 792	18 920	18 920	81 352	7 040	7 040
	1.2.2.4. Appui au fonctionnement des lycées de jeunes filles	2018-2018	Les lycées de jeunes filles sont appuyés pour leur bon fonctionnement	DAF/MESTFP	DDESTFP, DPP/MESTFP	0	5 360	66 000	0	71 360	0	0
	1.2.2.5. Conception et mise en place des unités d'écoute des filles dans les établissements de l'éducation de base	2018-2030	- Tous les établissements de l'éducation de base disposent d'une unité d'écoute des filles fonctionnelle - Les filles disposent de capacités nécessaires à leur épanouissement	DESG/MESTFP	DDESTFP, DPP/MESTFP, CAPE, MASM	4 360	201 000	201 000	201 000	607 360	412 220	814 220
	1.2.2.6. Appui à l'accès et au maintien des filles vulnérables dans l'éducation de base	2018-2030	L'accès et le maintien des filles vulnérables se sont accrus dans l'éducation de base	DEP/MEMP et DESG/MESTFP	DDESTFP, DPP/MESTFP, CAPE, MASM	1 959 407	4 019 933	4 103 079	4 201 541	14 283 959	37 676 014	49 362 584
Sous-total Stratégie : 1.2.2.						5 327 694	8 140 657	8 602 531	9 037 050	31 107 932	58 291 542	79 653 489

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES- PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
1.2.3. Développer les opportunités d'accès pour les enfants hors de l'école, issus des ménages pauvres ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation	1.2.4.1. Mise en œuvre des actions prioritaires dans les communes à faible niveau de scolarisation	2018-2030	Des actions prioritaires ont été mises en œuvre dans les communes à faible niveau de scolarisation	DEP/MEMP et DESG/MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DPP/MEMP et MESTFP, ONG et PTF, Mairies	5 432 140	4 643 231	5 872 913	4 258 784	20 207 068	24 868 863	33 251 752
	1.2.4.2. Plaidoyer auprès du ministère en charge des affaires sociales et des micro-finances pour le renforcement des transferts sociaux dans les zones à faible niveau de scolarisation	2018-2021	L'effectif des déscolarisés et non scolarisés inscrits dans les formations de la préprofessionnalisation s'est accru	DEP/MEMP et DESG/MESTFP	DPP/MEMP et MESTFP, ONG et PTF, MASM, Mairies	0	0	0	0	0	0	0
	1.2.4.3. Elaboration et mise en œuvre d'un plan opérationnel d'appui aux alternatives éducatives	2018-2030	Un plan opérationnel d'appui aux initiatives alternatives est élaboré et mis en œuvre dans les zones à faible niveau de scolarisation	MEMP	MESTFP, MASM, Mairie.	5 960	23 241	49 138	81 469	159 808	735 488	1 619 467
	1.2.4.4. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur les opportunités d'apprentissages professionnels CQM et CQP	2018-2030	Un plan de communication sur les opportunités d'apprentissage professionnel en CQM et CQP est élaboré et mis en œuvre dans les zones à faible niveau de scolarisation	DET/MESTFP	DESTFP, DPP/MESTFP, DIPIQ/MESTFP	851 644	966 640	1 063 495	1 148 230	4 030 009	10 928 349	20 990 608
Sous-total stratégie : 1.2.3.						6 289 744	5 633 112	6 985 546	5 488 483	24 396 885	36 532 700	55 861 828
Sous-total OS 1.2.						11 760 744	14 260 146	16 244 217	14 915 566	57 180 673	102 733 911	175 689 944

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES-PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
Objectif spécifique 1.3 : Assurer aux enfants de 3 à 14 ans une éducation de base de qualité												
1.3.1. Former les enseignants et le personnel d'encadrement	1.3.1.1. Renforcement de la formation initiale des enseignants (y compris ceux des écoles spécialisées) et du personnel d'encadrement	2018-2030	Le cadre conceptuel de formation initiale des enseignants et du personnel d'encadrement est élaboré et mis en œuvre	SGM/MEMP (Coordonnateur des ENI) et SGM/MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DEP/MEMP, DEM/MEMP, DESG/MESTFP, DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, ENI et ENS	2 651 497	2 578 913	2 552 026	2 520 782	10 303 218	9 972 188	12 157 474
	1.3.1.2. Formation d'inspecteurs et de Conseillers Pédagogiques spécialisés dans l'encadrement des enseignants du préscolaire	2018-2030	Les inspecteurs et conseillers pédagogiques sont spécialisés dans l'encadrement des enseignants du préscolaire	DIIP/MEMP et DIPIQ/MESTFP	Cabinets/MEMP et MESTFP, EFPEEN	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000	1 200 000	1 500 000
	1.3.1.3. Renforcement des capacités (formation continue) des enseignants (y compris ceux des écoles spécialisées) et du personnel d'encadrement	2018-2030	Le cadre conceptuel de formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement est élaboré et mis en œuvre	INFRE/MEMP et INIFRC/MESTFP	DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP	7 159 693	7 380 349	7 669 501	7 934 944	30 144 487	31 767 576	30 472 885
	1.3.1.4. Implémentation de la bivalence de l'enseignement au collège	2018-2030	La bivalence de l'enseignement au collège est opérationnelle	DPP/MESTFP	Cabinet/MESTFP, DIPIQ/MESTFP, INIFRC/MESTFP	104 850	102 000	87 550	102 000	396 400	466 917	312 460
	1.3.1.5. Dynamisation du réseau d'animation pédagogique dans les établissements de l'éducation de base	2021	- Le réseau d'animation pédagogique de l'éducation de base est dynamisé - Le personnel d'encadrement et de contrôle est recruté en nombre suffisant	DDEMP et DDESTFP	DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, RP	2 450	0	0	7 810	10 260	0	0
	1.3.1.6. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation des maîtres artisans dans les CFPA	2018-2030	Un plan de formation des maîtres artisans est élaboré et mis en œuvre dans les CFPA	DET/MESTFP	DPP/MESTFP, INIFRC/MESTFP, Organisations des artisans	48 870	25 920	25 920	30 280	130 990	102 920	129 727
	1.3.1.7. Formation des enseignants spécialisés (animateurs communautaires, enseignants des écoles et collèges des sourds) et responsables techniques des unités de gestion de Rééducation à Base Communautaire (RBC) pour l'encadrement des enfants à handicap lourd	2018-2030	Des enseignants spécialisés et responsables techniques des unités de gestion de rééducation pour l'encadrement des enfants à handicap lourd sont formés	INFRE/MEMP et INIFRC/MESTFP	DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, MASM, DPP/MEMP et MESTFP	1 505	0	1 505	0	3 010	3 010	4 515
	1.3.1.8. Formation des enseignants spécialisés en écriture braille et en langue de signes pour l'encadrement des autres enfants à besoins spécifiques	2018-2030	Les enseignants spécialisés en écriture braille et en langue de signes pour l'encadrement des autres enfants à besoins spécifiques sont formés	INFRE/MEMP et INIFRC/MESTFP	DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, MASM, DPP/MEMP et MESTFP	1 505	0	1 594	0	3 099	2 868	4 515

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES- PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021				2022-2025	2026-2030	
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
Sous-total stratégie : 1.3.1.						10 270 370	10 387 182	10 638 096	10 895 816	42 191 464	43 515 479	44 581 576
1.3.2. Adapter les programmes de formation à la nouvelle approche de l'éducation de base	1.3.2.1. Définition des profils d'entrée et de sortie dans l'éducation de base	2018-2021	De nouveaux profils d'entrée et de sortie dans l'éducation de base sont définis	CNE	MEMP (SGM, DPP, DEP, DEM, DIIP, INFRE) MESTFP (SGM, INIFRC, DIPIQ, EFPEEN, DESG), MESRS (Département des sciences de l'éducation), MASM	8 470	0	0	0	8 470	0	0
	1.3.2.2. Revue des programmes en lien avec les profils (entrée et sortie) de l'éducation de base	2018-2021	Les programmes d'études existant sont revus et adaptés aux nouveaux profils définis dans l'éducation de base	CNE	MEMP (SGM, DPP, DEP, DEM, DIIP, INFRE) MESTFP (SGM, INIFRC, DIPIQ, EFPEEN, DESG, DET), MESRS (Département des sciences de l'éducation), MASM	85 810	0	0	0	85 810	0	0
	1.3.2.3. Actualisation des programmes pour leur adaptation aux nouveaux profils ;	2018-2030	Les programmes d'études revus sont actualisés	CNE	MEMP (SGM, DPP, DEP, DEM, DIIP, INFRE) MESTFP (SGM, INIFRC, DIPIQ, EFPEEN, DESG, DET), MESRS (Département des sciences de l'éducation), MASM	0	3 265 376	33 900	3 900	3 303 176	12 832 214	8 482 209
Sous-total stratégie : 1.3.2.						94 280	3 265 376	33 900	3 900	3 397 456	12 832 214	8 482 209

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES-PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
1.3.3. Rendre disponibles et à temps dans tous les établissements de l'éducation de base (y compris les établissements spécialisés) les intrants pédagogiques	1.3.3.1. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de manuels scolaires et kits pédagogiques dans l'éducation de base	2018-2030	Un programme de manuels scolaires et kits pédagogiques dans l'éducation de base est élaboré et mis en œuvre	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, DAF/MEMP et MESTFP, DPP/MEMP et MESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP	5 509 870	0	5 606 886	7 210	11 123 966	11 224 639	18 988 273
	1.3.3.2. Dotation des établissements de l'éducation de base en intrants pédagogiques	2018-2030	Tous les établissements de l'éducation de base sont dotés d'intrants pédagogiques	DAF/MEMP et MESTFP	DPP/MEMP et MESTFP, DDEMP, DDESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP	0	5 157 792	0	5 430 719	10 588 511	5 443 619	14 494 818
	1.3.3.3. Mise à disposition des établissements de l'éducation de base de bibliothèques et de laboratoires équipés	2018-2030	Les établissements de l'éducation de base sont dotés de laboratoires et de bibliothèques équipés	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, INFRE/MEMP, INIFRC/MESTFP, ACISE	3 513 059	1 648 871	1 782 204	3 328 871	10 273 005	1 120 000	4 634 791
	1.3.3.4. Introduction des TIC dans les établissements de l'éducation de base	2018-2030	L'informatique est introduite dans les établissements de l'éducation de base	DIP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DPP/MEMP et MESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, INFRE/MEMP, INIFRC/MESTFP, ACISE MENC	7 584 813	7 588 396	7 522 816	7 493 201	30 189 226	2 052 240	2 565 300
Sous-total stratégie : 1.3.3.						16 607 741	14 395 059	14 911 906	16 260 001	62 174 708	19 840 498	40 683 182
Sous-total OS 1.3.						26 972 391	28 047 618	25 583 902	27 159 718	107 763 628	76 188 191	93 746 967

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES- PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021				2022-2025	2026-2030	
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
Objectif spécifique 1.4 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'éducation de base												
1.4.1. Renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire en conformité à la nouvelle architecture du système éducatif	1.4.1.1. Elaboration, actualisation, vulgarisation et application des textes réglementaires dans l'éducation de base	2018-2021	- Loi d'orientation de l'éducation est actualisée, votée par l'assemblée nationale et promulguée par le gouvernement - Les décrets et arrêtés d'applications réglementant l'éducation de base sont pris, vulgarisés et appliqués	CNE	SGM et Cabinets/ MEMP et MESTFP, STP-PDDSE, MPD DDEMP, DDESTFP, DPP/MEMP et MESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, DIIP/MEMP, DIPIQ/MESTFP, INFRE/MEMP, INIFRC/MESTFP	0	0	0	0	0	0	0
	1.4.1.2. Elaboration et mise en œuvre d'un document cadre du «modèle de collège» au Bénin	2018-2021	Un document cadre du «modèle de collège» est élaboré adopté et mis en œuvre	DPP/MESTFP	CNE, MPD SGM et Cabinets/ MESTFP, STP-PDDSE, MPD, DDESTFP, DESG/MESTFP, DIPIQ/MESTFP, INIFRC/MESTFP STP-PDDSE	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total stratégie : 1.4.1.						0	0	0	0	0	0	0
1.4.2. Améliorer la capacité de gestion des structures centrales, déconcentrées et décentralisées	1.4.2.1. Renforcement des capacités de gestion du personnel administratif des structures centrales et déconcentrées de l'éducation de base	2018-2030	- Les compétences du personnel administratif sont renforcées - Les principes d'une gestion axée sur les résultats (GAR) sont appliqués dans toutes les structures centrales et déconcentrées de l'éducation de base	DAF/MEMP et MESTFP	SGM/MEMP et MESTFP, DPP/MEMP et MESTFP, STP-PDDSE	12 595 841	13 191 472	13 561 020	14 057 025	53 405 358	62 641 729	93 704 540
	1.4.2.2. Dotation des structures centrales et déconcentrées de l'éducation de base en moyens et matériels adéquats	2018-2030	Toutes les structures centrales et déconcentrées de l'éducation de base sont dotées de moyens et de matériels adéquats	DAF/MEMP et MESTFP	SGM/MEMP et MESTFP, DPP/MEMP et MESTFP, STP-PDDSE	1 399 962	1 406 137	1 413 417	1 421 304	5 640 819	5 353 209	6 726 265
	1.4.2.3. Transfert de toutes les compétences requises aux structures décentralisées	2018-2021	Les compétences requises sont transférées aux structures décentralisées	DPP/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DAF/MEMP et MESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, STP-PDDSE, MDGL, Mairies, MEF	2 050	0	0	0	2 050	0	0
	1.4.2.4. Délégation de toutes les compétences requises aux structures déconcentrées de l'éducation de base	2018-2021	Les compétences requises sont déléguées aux structures déconcentrées	SGM/MEMP et MESTFP	DDEMP, DDESTFP, DAF/MEMP et MESTFP, DEP/MEMP, DESG/MESTFP, STP-PDDSE, MDGL, Mairies, MEF	3 200	0	0	0	3 200	0	0
	Sous-total stratégie : 1.4.2.					14 001 053	14 597 609	14 974 437	15 478 329	59 051 427	67 994 937	100 430 804

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODES	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RES-PONS.	STRUC. IMPLI.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
1.4.3. Renforcer le partenariat entre l'Etat, le secteur privé, les collectivités et communautés locales pour une gestion participative de l'éducation de base	1.4.3.3. Définition et mise en œuvre d'un cadre d'appui aux établissements privés de l'éducation de base	2018-2030	Un cadre d'appui aux établissements privés de l'éducation de base est défini et mis en œuvre	CNE	MEMP, MESTFP, STP-PDDSE, Secteur privé	2 071 601	0	1 864 133	0	3 935 734	282 400	8 599 224
Sous-total stratégie : 1.4.3.						2 071 601	0	1 864 133	0	3 935 734	282 400	8 599 224
1.4.4. Dynamiser le système de gestion et de planification de l'éducation de base	1.4.4.3. Elaboration des documents de planification (DPPD, PAP, RAP, etc.)	2018-2030	Tous les documents de planification (DPPD, PAP, RAP, etc.) sont élaborés	DPP/MEMP et MESTFP	DAF/MEMP et MESTFP, STP-PDDSE, MPD, MEF,	15 315	15 315	15 315	15 315	61 260	61 260	76 575
	1.4.4.4. Renforcement du dispositif d'évaluation des acquis des élèves et des examens nationaux	2018-2030	Le dispositif d'évaluation des acquis des élèves est renforcé	INFRE/MEMP et INIFRC/MESTFP	DPP/MEMP et MESTFP, DAF/MEMP et MESTFP, DIIP/MEMP, DIPIQ/MESFTFP STP-PDDSE	4 887 362	4 369 626	4 210 966	4 152 326	17 620 280	17 608 465	28 340 537
Sous-total stratégie : 1.4.4.						4 902 677	4 384 941	4 226 281	4 167 641	17 681 540	17 669 725	28 417 112
1.4.5. Renforcer le dialogue social et la motivation du personnel enseignant dans l'éducation de base	1.4.5.1. Maintien des enseignants de l'éducation de base au poste	2018-2030	Tous les enseignants de l'éducation de base sont maintenus au poste	Cabinets/MEMP et MESTFP,	DDEMP, DDESTFP, DPP/MEMP et MESTFP, DAF/MEMP et MESTFP STP-PDDSE	87 229 025	91 239 638	93 513 236	97 240 024	369 221 922	405 565 963	613 175 688
	1.4.5.2. Amélioration de la communication entre les différentes composantes de l'éducation de base	2018-2021	Le dispositif de communication entre les différentes composantes de l'éducation de base est amélioré	STP-PDDSE	DPP/MEMP et MESTFP, DAF/MEMP et MESTFP, PTF, MPD, ASSI	17 440	0	0	0	17 440	0	0
	1.4.5.4. Dynamisation des CSDS de l'éducation de base	2018-2021	Les CSDS de l'éducation de base sont dynamisés	Cabinets/MEMP et MESTFP	DPP/MEMP et MESTFP, DAF/MEMP et MESTFP, CSDS/MEMP et MESTFP	2 850	0	0	0	2 850	0	0
Sous-total stratégie : 1.4.5.						87 249 315	91 239 638	93 513 236	97 240 024	369 242 212	405 565 963	613 175 688
Sous-total OS 1.4.						108 224 647	110 222 188	114 578 086	116 885 994	449 910 914	491 513 025	750 622 828
Total Global OG1						182 648 132	190 930 093	194 833 899	199 979 319	768 391 444	846 775 148	1 276 800 699

PLAN D'ACTION POST EDUCATION DE BASE, ALPHABETISATION, EDUCATION DES ADULTES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021			2022-2025	2026-2030		
OBJECTIF GLOBAL 2 : Assurer aux personnes de 15 ans et plus à l'horizon 2030 une post-éducation de base, une alphabétisation et un développement de compétences et de renforcement de capacités de qualité, équitable et inclusive permettant leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle												
Objectif spécifique 2.1 : Assurer un meilleur accueil et maintien des personnes de 15 ans et plus à la post-éducation de base												
2.1.1. Accroître l'offre de la post-éducation de base adaptée aux besoins des personnes de 15 ans et plus	2.1.1.1. Recrutement d'enseignants, de formateurs, de personnel administratif et paiement des salaires	2018-2030	- Les besoins en personnel enseignant, formateur et administratif sont comblés - 3703 enseignants du second cycle de l'ESG et 2754 de l'EFTP sont recrutés sur poste selon les besoins par discipline -Le salaire du personnel enseignant, formateur et administratif est assuré	MEF	DAF/ MESTFP, MTFP	25 156 361	27 127 405	29 087 275	31 638 760	113 009 801	153 623 417	236 358 133
	2.1.1.2. Rénovation et/ ou accroissement de la capacité des structures d'accueil à l'EFTP	2018-2030	- 3 centres de formation professionnelle et d'apprentissage existants sont rénovés d'ici 2021 - 4 lycées techniques et professionnels de référence sont construits/réhabilités et équipés d'ici 2021 - Un autre est réhabilité pour prendre en compte le secteur du tourisme, hôtellerie, restauration - 4 CF pour l'enseignement et la formation en médico-sociale sont construits - 16 autres établissements d'EFTP sont construits, réhabilités et équipés d'ici 2021 et 79 autres à l'horizon 2030 - xxx salles de classe et ateliers (LT et CFPA) sont construits - xxx salles de classe et ateliers (LT et CFPA) sont réhabilités	DPP/ MESTFP	DETFP PRMP/ MESTFP, CCMP/ MESTFP, DAF/ MESTFP, ACISE	19 918 888	19 066 238	19 118 888	19 066 238	77 170 251	162 033 776	156 313 596
	2.1.1.3. Rénovation et/ ou accroissement de la capacité des structures d'accueil à l'ESG (second cycle)	2018-2030	- 1541 (30% de 5136) salles de classe sont construites et équipées - 380 (30% de 1265) salles de classe sont réhabilitées sur la période 2015-2021	DPP/ MESTFP	DESG, PRMP/ MESTFP, CCMP/ MESTFP, DAF/ MESTFP, ACISE	3 351 529	3 433 541	3 501 710	3 562 840	13 849 620	15 458 238	21 620 486
	2.1.1.4. Elaboration de la stratégie de développement de l'EFTP en lien avec l'emploi 2018-2020	2018	Le document de la stratégie de développement de l'EFTP est adopté par le Gouvernement	DPP/ MESTFP	DETFP, DAF/MESTFP, SGM/MESTFP, MPD	PM						
Sous-Total Stratégie 2.1.1						48 426 778	49 627 183	51 707 872	54 267 838	204 029 672	331 115 431	414 292 215

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021				2022-2025	2026-2030	
2.1.2. Promouvoir le bien-être et le maintien des apprenants dans la post-éducation de base	2.1.2.1. Réduction des déperditions dans la post-éducation de base	2018-2030	- 3 x 7 x (nbre d'examens de la post-éducation de base) meilleurs apprenants ont reçu des prix d'excellence - Les apprenants de l'EFTP sélectionnés reçoivent les bourses chaque année - Les évaluations sont faites de façon régulière conformément aux textes	DESG, DETFP	DAF/ MESTFP, Cab/ MESTFP, DIPIQ	692 109	717 414	726 475	799 162	2 935 160	3 971 004	5 827 095
	2.1.2.2. Renforcement de la sécurité, de l'hygiène et de la santé en milieu scolaire	2018-2030	- Les acteurs de la post-éducation de base sont sensibilisés sur les questions de l'environnement, les pratiques préventives contre les maladies récurrentes, les grandes pandémies et les pratiques à risque chaque année - Les pratiques à risque sont réduites - Les domaines des établissements de la post-éducation de base sont sécurisés par des clôtures - Les dispositifs de lavage de mains sont installés dans les établissements de la post-éducation de base	DDESTFP	DESG, DETFP, DPP/ MESTFP, DAF/ MESTFP	99 839	149 274	143 543	169 662	562 319	772 155	1 180 813
	2.1.2.3. Développement du sport, de la culture et de l'art dans les établissements de la post-éducation de base	2018-2030	- Les établissements de la post-éducation de base participent activement à des activités sportives et culturelles - Les nouvelles initiatives visant à développer des activités sportives, culturelles et artistiques sont encouragées - 65 établissements de la post-éducation de base bénéficient d'équipements artistiques et culturels	DESG, DETFP	DDESTFP, OBSSU/ MTCS	96 400	113 090	96 400	96 400	402 290	385 600	482 000
	2.1.2.4. Construction d'infirmeries, de latrines et de points d'eau dans les établissements de la post-éducation de base	2018-2030	- 32 blocs de 4 latrines et 39 points d'eau sont installés dans les établissements de la post-éducation de base, - 6 infirmeries sont construites et fonctionnelles	DPP/ MESTFP	DESG, DETFP, DDESTFP, PRMP, CCMP, ACISE	38 300	60 950	38 300	60 950	198 500	198 500	236 800
	2.1.2.5. Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures sportives, artistiques et culturelles dans les établissements de la post-éducation de base	PM	Des établissements de la post-éducation de base bénéficient d'infrastructures sportives, artistiques et culturelles	DPP / MTCS	DPP/MESTFP, DESG, DETFP, DDESTFP	0	0	0	0	0	0	0
Sous-Total Stratégie 2.1.2						926 648	1 040 728	1 004 718	1 126 175	4 098 269	5 327 260	7 726 708
Sous-total OS 2.1.						49 353 427	50 667 912	52 712 591	55 394 012	208 127 941	336 442 690	422 018 922

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021			2022-2025	2026-2030		
Objectif spécifique 2.2 : Promouvoir une post-éducation de base équitable et inclusive au profit des personnes de 15 ans et plus.												
2.2.1. Améliorer l'environnement pour l'accès et le maintien des filles dans la post-éducation de base	2.2.1.1. Soutenir la rétention des filles à la post-éducation de base	2018-2030	- Les textes protégeant les mineurs et filles sont vulgarisés - Les mesures répressives sont mises en œuvre - Les cellules d'écoute dans les établissements de la post-éducation de base sont mises en place et fonctionnelles	DDESTFP	DESG, DETFP, DAF/MESTFP, MJLDH	11 840	18 850	18 850	18 850	68 390	75 400	94 250
	2.2.1.2. Promotion de l'éducation et maintien des filles dans les séries scientifiques, les filières technologique, industrielle et agricole	2018-2030	- Des modèles de filles/femmes des filières industrielle et agricole identifiées sont médiatisés - Des prix spéciaux sont définis pour les filles/femmes des filières industrielle et agricole - La proportion de filles inscrites en filière industrielle augmente de 5% par an - Des partenariats avec des ONG qui ont des initiatives pertinentes à l'endroit des filles sont développés	DETFP, DESG	DPP/MESTFP, DDESTFP, ONG	49 294	42 319	43 179	44 039	178 831	170 996	215 035
	2.2.1.3. Développement des formations ciblant des publics vulnérables (jeunes filles et mères exclues du système éducatif formel, etc.)	2018-2021	- Les modules de formation sont conçus, les documents de formation sont élaborés et des didacticiels sont acquis au profit des centres en langues nationales dominantes de la localité et en français - 3000 jeunes filles et mères non scolarisées ou déscolarisées sont alphabétisées et formées en ingénierie domestiques - 75% des jeunes formées sont insérées dans les ménages et actives	DETFP	DPP	PM						
Sous-Total Stratégie 2.2.1						61 134	61 169	62 029	62 889	247 221	246 396	309 285

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
2.2.2. Améliorer l'environnement pour l'accès et le maintien dans la post-éducation de base des personnes de 15 ans et plus à besoins spécifiques et/ou issues des ménages pauvres et/ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation	2.2.2.1. Création d'un environnement favorable à l'accès des personnes vulnérables et / ou à besoins spécifiques à la post-éducation de base	2018-2030	- Les structures d'encadrement et/ou de scolarisation des personnes à besoins spécifiques sont mises aux normes et accompagnées - Les acteurs intervenant dans la réadaptation des personnes à besoins spécifiques sont formés - Les responsables techniques, enseignants, traducteurs des langages spécialisés sont renforcés	DAF/ MESTFP	DESG, DETFP, DIPIQ, DDESTFP, Direction en charge des Affaires Sociales/ MASMf	78 406	25 000	32 273	115 551	251 230	411 526	335 273
	2.2.2.2. Réduction des disparités en faveur des zones déshéritées et ou à faible niveau de scolarisation	2018-2030	- Les enseignants qui travaillent dans les zones déshéritées ou d'accès difficile bénéficient d'avantages spécifiques - Les zones frontalières bénéficient d'infrastructures scolaires adéquates - Les critères d'allocation équitable des régions et des établissements en personnels enseignants sont définis et mis en œuvre	DPP/ MESTFP, DAF/ MESTFP	DDESTFP, DESG, DETFP	68 185	47 440	64 222	47 440	227 287	223 324	287 546
	2.2.2.3. Maintien des personnes vulnérables et/ou à besoins spécifiques à la post-éducation de base	2018-2030	- Les apprenants à besoins spécifiques sont exonérés des frais de scolarité - Les apprenants à besoins spécifiques bénéficient d'équipements spécialisés - Les personnes handicapées en fin de formation sont accompagnées pour leur insertion professionnelle	DAF / MESTFP	Direction en charge des Affaires Sociales/MASMf, DETFP, DESG	0	0	0	46 019	46 019	300 000	375 000
Sous-Total Stratégie 2.2.1						146 590	72 440	96 495	209 010	524 535	934 850	997 819
Sous-total OS 2.2.						207 724	133 609	158 524	271 899	771 756	1 181 246	1 307 104

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021			2022-2025	2026-2030		
Objectif spécifique 2.3 : Assurer aux personnes de 15 ans et plus une post-éducation de base de qualité												
2.3.1. Améliorer la qualité des enseignements /apprentissage	2.3.1.1. Renforcement des capacités des personnels enseignant et formateur	2018-2030	- Les enseignants recrutés avec des diplômes académiques sont formés au CAPES /CAPET ou CAPEPS - Des enseignants bénéficient de formation suivant leurs besoins spécifiques (immersion technologique, stage en entreprise, etc.) - Le personnel de l'administration scolaire est formé.	DIPIQ, INIFRCF	DESG, DETFP	118 512	189 881	203 793	222 534	734 721	1 081 607	1 242 240
	2.3.1.2. Recrutement et renforcement des capacités du personnel d'encadrement	2018-2030	- La formation continue des inspecteurs et des Conseillers Pédagogiques en activité est assurée - Des élèves inspecteurs recrutés sont formés - Le ratio enseignants/ Inspecteurs diminue en fonction des besoins - Tous les conseillers pédagogiques nommés sont formés - Les anciens conseillers pédagogiques sont recyclés chaque année - Le ratio enseignants/ conseillers pédagogiques diminue en fonction des besoins - La qualité de la formation technique et professionnelle pour une meilleure employabilité des apprenants est améliorée et pérennisée	EFPEEN	DIPIQ, INIFRCF	248 548	273 523	323 498	383 473	1 229 042	1 613 645	2 241 498
	2.3.1.3. Amélioration du suivi et du contrôle pédagogique	2018-2030	- L'inspection pédagogique dans les établissements est renforcée - 25% des enseignants sont inspectés chaque année conformément au plan annuel - Les programmes d'enseignement sont respectés et exécutés à 95% au moins et l'animation pédagogique est renforcée	DIPIQ / MESTFP	DDESTFP	151 400	175 720	192 320	211 280	730 720	922 154	1 697 354
	2.3.1.4. Amélioration et pérennisation de la qualité de la formation technique et professionnelle pour une meilleure employabilité des apprenants (renforcement de la formation avec l'entreprise)	2018-2030	- Plus de 50 % des apprenants d'EFP (en fin de cycle) accèdent au stage par le biais de l'administration - 4 centres incubateurs sont construits	DETFP	DPP/ MESTFP, DDESTFP	5 000	5 000	10 000	30 000	50 000	120 000	1 190 000
	2.3.1.5. Renforcement des travaux pratiques dans les enseignements/ apprentissages à la post-éducation de base	2018-2030	- Un plan de dotation (en manuels, matériels didactiques et scientifiques) de tous les établissements scolaires est élaboré et mis en œuvre - 158 laboratoires sont construits et équipés dans les établissements de l'ESG - Au moins 1 laborantin recruté par laboratoire	DPP, DAF/ MESTFP	DESG, DETFP,	662 868	1 483 124	1 542 405	1 649 860	5 338 256	9 574 464	18 302 505
	2.3.1.6. Renforcement des structures de formation des encadreurs et des apprenants de la post-éducation de base	2018-2030	L'école de formation des personnels d'encadrement de l'éducation nationale est réhabilitée et équipée	DPP/ MESTFP	EFPEEN, ACISE	663 669	713 452	768 383	765 754	2 911 258	3 723 414	6 333 806
Sous-Total Stratégie 2.3.1						1 849 996	2 840 700	3 040 399	3 262 901	10 993 997	17 035 284	31 007 403

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
2.3.2. Développer un enseignement secondaire général moderne	2.3.2.1. Réforme/actualisation des curricula de second cycle de l'ESG	2018-2030	Les curricula d'enseignement et de formation au second cycle de l'ESG sont réformés	INIFRCF	DESG, DIPIQ	0	0	0	0	0	0	0
	2.3.2.2. Introduction des TIC comme approche pédagogique d'enseignement / apprentissage dans l'enseignement secondaire	2018-2021	219 établissements de l'ESG sont dotés de salles TICE	DIPIQ, DIP	DESG, INIFRCF	2 753 800	2 753 771	2 819 212	2 855 509	11 182 292	0	0
	2.3.2.3. Accroissement de l'accès et du maintien des élèves dans la série C (revoir les critères de sélection, stabiliser un vivier d'enseignants et prévoir un accompagnement pédagogique spécifique)	2018-2030	- Une stratégie de communication et de sensibilisation sur les opportunités de la série est élaborée et mise en œuvre - Les effectifs des élèves de la série C s'accroissent d'un taux annuel moyen de 18% entre 2018 et 2021	DESG	DIPIQ, EFPEEN, DPP/ MESTFP, DAF/MESTFP	30 000	49 680	87 540	91 060	258 280	385 438	537 382
	2.3.2.4. Maintien et bonne formation des apprenants de la série A 1	2018-2030	La série A1 est réformée	DESG	DIPIQ, EFPEEN, DPP/ MESTFP, DAF/MESTFP	0	0	25 000	25 000	50 000	8 000	10 000
Sous-Total Stratégie 2.3.2						2 783 800	2 803 451	2 931 752	2 971 569	11 490 572	393 438	547 382

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021			2022-2025	2026-2030		
2.3.3. Développer des offres de formation technique et professionnelle adaptées aux besoins de l'économie	2.3.3.1. Mise en place d'un environnement propice au développement des offres de formations de l'EFTP	2018-2030	- Le Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'EFTP est dynamisé - Des cadres de concertation entre le Ministère en charge de l'EFTP et les Ministères sectoriels partenaires sont mis en place et fonctionnent - La Commission d'exploitation des recommandations des études de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) est mise en place et fonctionne. - Le Cadre National de Certification (CNC) est mis en place et fonctionne - Une loi d'orientation pour la formation technique et professionnelle est prise	DETFP	CNCPEFTP/SGM, DPP/MESTFP, DIPIQ	9 000	53 000	40 500	40 500	143 000	162 000	202 500
	2.3.3.2. Adaptation des offres de formation aux besoins de l'économie	2018-2021	- Les offres existantes sont évaluées pour retenir celles en lien avec les besoins de l'économie - De nouvelles offres de formation répondant aux besoins de l'économie sont créées	DETFP	CNCPEFTP / MESTFP	10 000	40 000	0	0	50 000	0	0
	2.3.3.3. Réforme/actualisation des curricula de formation de l'EFTP	2018-2030	- Les curricula/ programmes des BAC techniques, des CAP nouvelle formule, etc.) sont élaborés à partir de 2018 - Les curricula de formation de courtes durées sont élaborés	INIFRCF	DIPIQ, DETFP	113 000	212 000	248 000	346 000	919 000	1 786 000	1 909 000
	2.3.3.4. Introduction des TIC comme approche pédagogique d'enseignement / apprentissage dans l'enseignement technique	2018-2021	20 lycées techniques sont dotés de classes intelligentes	DIPIQ, DIP	DIP, DETFP, INIFRCF	305 617	305 893	306 033	306 110	1 223 652	0	0
	2.3.3.5. Promotion de l'excellence et de l'innovation technologique dans les lycées techniques	2018-2030	La créativité et l'innovation technologiques sont encouragées et primées dans les lycées techniques	DETFP	Cabinet/MESTFP, SGM/MESTFP, DIPIQ, DDESTFP, DAF, DPP	PM						
Sous-Total Stratégie 2.3.3						437 617	610 893	594 533	692 610	2 335 652	1 948 000	2 111 500
Sous-total OS 2.3.						5 071 414	6 255 044	6 566 683	6 927 080	24 820 221	19 376 723	33 666 285

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021			2022-2025	2026-2030		
Objectif Spécifique 2.4 : Réduire l'analphabétisme des personnes de 15 ans et plus en vue de favoriser leur autonomisation et leur participation active au processus de développement												
2.4.1. Développer des infrastructures de base, d'outils et approches pédagogiques	2.4.1.1. Rénovation et/ou accroissement de la capacité des structures d'accueil en AEA	2018-2030	- Un plan de renforcement des infrastructures est élaboré et disponible. - Chaque commune dispose d'au moins un centre de référence d'alphabetisation et d'éducation des adultes fonctionnel - Les centres mobiles en AEA sont développés	DAPLN,	DPP/MESTFP, FAAELN, DDESTFP	0	16 840	16 840	16 840	50 520	87 633	87 013
	2.4.1.2. Développement /Conception d'outils de formation (matériels pédagogique et didactique) adaptés aux programmes d'alphabetisation/formation d'état pour l'apprentissage tout au long de la vie	2018-2025	Les outils de formation de l'AEA sont réformés	INIFRCF	DAPLN, FAAELN, DIPIQ	23 183	111 107	85 752	85 752	305 794	171 504	0
	2.4.1.3. Conception de programmes innovants en lien avec les passerelles avec l'enseignement général et la formation professionnelle	2018-2021	Des programmes en lien avec les passerelles avec l'enseignement formel sont développés et mis en œuvre	INIFRCF	DIPIQ, DAPLN, FAAELN, DESG, DETFP, ReNOPAL	0	0	0	0	0	0	0
	2.4.1.4. Elaboration de lignes directrices sur les pratiques, approches et modes d'intervention à l'usage des promoteurs de centres d'alphabetisation et d'éducation des adultes	2022-2030	Des lignes directrices pour les pratiques et approches d'intervention en AEA sont définies et vulgarisées	INIFRCF	DAPLN, FAAELN, ReNOPAL	0	0	0	0	0	34 495	25 000
	2.4.1.5. Mise en œuvre de la réforme du système d'évaluation des compétences acquises en AEA	2022-2025	Le système d'évaluation des compétences en AEA est fonctionnel	DAPLN	DIPIQ, FAAELN, ReNOPAL	0	0	0	0	0	20 550	0
Sous-Total Stratégie 2.4.1						23 183	127 947	102 592	102 592	356 314	314 182	112 013

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021				2022-2025	2026-2030	
2.4.2. Développer une approche intensive et pertinente basée sur la stratégie de faire-faire pour la couverture quantitative et qualitative des besoins en AEA en lien avec les besoins de développement	2.4.2.1. Mise en place d'un environnement de perfectionnement des opérateurs privés intervenant dans la stratégie de faire-faire en alphabétisation	2018-2025	L'environnement d'exercice des opérateurs privés en AEA est défini et opérationnel	DAPLN	DIPIQ, FAAELN, ReNOPAL, DDESTFP	0	0	0	8 935	8 935	19 745	0
	2.4.2.2. Mettre en œuvre des offres spécifiques d'alphabétisation fonctionnelle basées sur la stratégie du faire-faire sur toute l'étendue du territoire national	2018-2030	La stratégie du faire-faire en Alphabétisation et Education des Adultes est mise en œuvre	DAPLN	DIPIQ, FAAELN, ReNOPAL, DDESTFP	160 369	1 456 244	1 548 549	1 605 286	4 770 449	7 183 732	11 016 403
	2.4.2.3. Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des patrons et des apprentis des métiers artisanaux en langues nationales et ou en français	2018-2030	L'alphabétisation et l'éducation des patrons et des apprentis des métiers artisanaux en langues nationales et ou en français est promue	DETFP, DAPLN	DIPIQ, FAAELN, ReNOPAL, DDESTFP	PM						
	2.4.2.4. Promouvoir une amélioration des processus du CQP et du CQM en y intégrant l'écrit dans une langue nationale et en français	2018-2030	Les examens CQM et du CQP sont administrés à l'écrit dans une langue nationale et ou en français	DAPLN, DETFP	DIPIQ, DEC, DDESTFP	PM						
	2.4.2.5. Formation des néo-alphabètes avancés à l'utilisation des logiciels d'écriture en langues nationales dans la perspective d'encourager la production écrite en langues nationales	2018-2030	Les néo-alphabètes sont formés à l'utilisation des logiciels d'écriture en langues nationales	DAPLN	DIPIQ, DIP, FAAELN, ReNOPAL, DDESTFP	0	10 000	10 000	10 000	30 000	40 000	50 000
Sous-Total Stratégie 2.4.2						160 369	1 466 244	1 558 549	1 624 221	4 809 384	7 243 477	11 066 403

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
2.4.3. Promouvoir l'assurance qualité en AEA	2.4.3.1. Professionnalisation des acteurs du sous-secteur de l'AEA	2018-2030	- La formation des acteurs de l'AEA est assurée - Les réflexions sur la création du corps des facilitateurs en AEA sont menées et les conclusions des ateliers sont mises en œuvre	DAPLN	DIPIQ, ReNOPAL, DDESTFP, DAF/MESTFP, MTFP, MEF	0	0	6 000	0	6 000	8 025	5 000
	2.4.3.2. Animation d'un mécanisme de proximité sur la veille de qualité	2018-2030	Le fonctionnement des comités de gestion des centres d'alphabétisation est assuré	DAPLN	DDESTFP, ReNOPAL, Mairies, FAAELN	4 923	4 923	12 843	4 923	27 612	19 692	43 280
	2.4.3.3. Mise en place d'un dispositif de certification en AEA	2018-2030	L'instance de certification des apprentissages en AEA est mise en place et fonctionne	DEC	DIPIQ, DAPLN, FAAELN, ReNOPAL	0	5 000	5 500	4 500	15 000	10 000	12 500
	2.4.3.4. Mise en place d'un dispositif d'animation des systèmes de passerelles	2018-2021	Le dispositif d'animation des systèmes-passerelles est mis en place	DIPIQ	DAPLN DESG, DETFP, FAAELN, ReNOPAL	0	0	5 950	0	5 950	0	0
	2.4.3.5. Développement d'une culture de recherche action sur la mesure des acquis des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation (RAMAA)	2018-2030	La recherche action pour la mesure des apprentissages en AEA	DIPIQ	DAPLN, FAAELN, DDESTFP, ReNOPAL	10 000	16 500	10 000	16 500	53 000	53 000	63 000
	2.4.3.6. Développement d'une culture sur la recherche appliquée sur les expériences innovantes en alphabétisation et éducation en langues nationales	2018-2030	La recherche appliquée sur les innovations en AEA est développée	DIPIQ	DAPLN, FAAELN, DDESTFP, ReNOPAL	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	20 000	25 000
Sous-Total Stratégie 2.4.3						19 923	31 423	45 293	30 923	127 562	110 717	148 780

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
2.4.4. Développer un environnement lettré en langues nationales centré sur les besoins spécifiques des néo-alphabètes	2.4.4.1. Harmonisation de l'alphabet des langues nationales	2018-2025	L'alphabet des langues nationales est harmonisé avec celui de la sous-région	DAPLN	UAC, FAAELN, ReNOPAL	0	5 735	12 025	8 400	26 160	6 000	0
	2.4.4.2. Développement d'une ingénierie en écriture et traduction en langues nationales en lien avec les besoins des néo-alphabètes	2018-2030	L'écriture et la traduction écrite en langues nationales sont développées	DAPLN	DDESTFP, FAAELN, ReNOPAL	2 025	8 702	5 739	8 136	24 602	24 000	30 000
	2.4.4.3. Développement de fonds documentaires accessibles et spécifiques aux besoins des néo-alphabètes	2018-2030	L'environnement lettré en langues nationales est développé.	DAPLN	FAAELN, DDESTFP, ReNOPAL	9 500	9 500	0	9 500	28 500	38 000	47 500
	2.4.4.4. Mise en place de cadres de transfert de compétences au profit des néo-alphabètes	2018-2021	Un environnement pour l'apprentissage accéléré des langues nationales est créé	DAPLN	FAAELN, DDESTFP, ReNOPAL	15 000	0	0	0	15 000	0	0
Sous-Total Stratégie 2.4.4						26 525	23 937	17 764	26 036	94 262	68 000	77 500
2.4.5. Dynamiser le dispositif d'information et le mécanisme de suivi-capitalisation des offres en alphabétisation	2.4.5.1. Mise en place d'un dispositif de coordination et de capitalisation des indicateurs en AEA	2018-2030	Un dispositif de coordination et de capitalisation des indicateurs en AEA est mis en place et fonctionne	DPP	FAAELN, DAPLN, DIPIQ, DDESTFP, ReNOPAL	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000	80 000	100 000
	2.4.5.2. Mise en place d'un système de communication sur les offres en alphabétisation et éducation des adultes	2018-2030	- Un système de communication sur les offres en alphabétisation et éducation des adultes est mis en place et est opérationnel - Les sensibilisations annuelles et la propagation de l'information sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes sont réalisées dans le but de donner une visibilité au sous-secteur de l'alphabétisation et éducation des adultes	DAPLN	FAAELN, DIPIQ, DDESTFP, ReNOPAL	0	4 350	0	0	4 350	19 350	4 350
Sous-Total Stratégie 2.4.5						20 000	24 350	20 000	20 000	84 350	99 350	104 350
Sous-total 2.4.						250 000	1 673 901	1 744 198	1 803 772	5 471 871	7 835 726	11 509 046

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021				2022-2025	2026-2030	
Objectif spécifique 2.5 : Assurer aux personnes de 15 ans et plus à l'horizon 2030, un développement de compétences et un renforcement de capacités de qualité, équitables et inclusifs permettant leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle												
2.5.1. Accroître l'offre de développement des compétences aux personnes de 15 ans et plus	2.5.1.1. Formulation et mise en œuvre des projets et programmes d'interventions multiples à l'adresse des jeunes et des femmes	2018-2021	Des projets et programmes d'interventions multiples sont développés à l'adresse des jeunes et des femmes	DPP/MTCS, DPP/MTFP	ANPE, FNPEJ, OBSVJ, FNDAJSL, DJLVA, etc.	47 715	0	0	0	47 715	0	0
	2.5.1.2. Elargissement de la capacité d'accueil des programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités	2018-2030	Le nombre de bénéficiaires des programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités a augmenté	DPP/MTCS	ANPE, FNPEJ, OBSVJ, FNDAJSL, DJLVA, etc.	57 900	63 690	70 059	77 065	268 714	268 714	353 485
	2.5.1.3. Réforme/actualisation des curricula de formation	2018-2030	Les curricula relatifs au développement de compétences et au renforcement de capacités sont actualisés/réformés	DPP/MTFP	Ministères sectoriels	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000	160 000	160 000
	2.5.1.4. Elaboration et mise en œuvre du programme de formation des jeunes officiels (arbitres, secouristes, organisateurs d'événements sportifs) dans les communes	2018-2030	De jeunes officiels sont formés dans les 77 communes	DPP/MCTS	OBSSU, DSFS	217 001	228 121	250 933	276 027	972 082	972 082	1 275 711
	2.5.1.5. Création et animation d'académies sportives départementales	2018-2030	12 académies sportives départementales sont créées et animées d'ici 2021	DPP/MCTS	OBSSU, DSFS	485 800	1 159 000	1 982 000	2 740 000	6 366 800	6 360 800	9 100 800
	2.5.1.6. Développement des services de volontariat des jeunes au Bénin	2018-2030	Des services de volontariat des jeunes sont développés	OBSVJ	DPP/MCTS	2 464 200	2 451 100	2 464 200	2 451 100	9 830 600	9 830 600	12 218 800
	2.5.1.7. Construction d'académies sportives départementales	2018-2030	12 centres d'académies sportives départementales sont construits d'ici 2021	DPP / MTCS	OBSSU, DSFS	5 478 333	5 478 333	5 478 334	120 000	16 555 000	0	0
Sous-Total Stratégie 2.5.1						8 790 949	9 420 244	10 285 526	5 704 192	34 200 911	17 592 196	23 108 797
2.5.2. Promouvoir le bien-être et le maintien des apprenants dans la post-éducation de base	2.5.2.1. Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures sportives, artistiques et culturels dans les établissements de la post-éducation de base	PM	Des équipements et des infrastructures sportifs, artistiques et culturels sont réhabilités/construits au profit des établissements de la post-éducation de base	DPP / MTCS	OBSSU, DSFS	0	0	0	0	0	0	0
	2.5.2.2. Création et animation des classes sportives dans les communes	2018-2030	89 classes sportives sont fonctionnelles dans toutes les communes et les compétitions inter-classes sportives sont organisées	DPP / MTCS	OBSSU, DSFS,	2 006 360	1 995 500	2 109 100	2 109 100	8 220 060	8 209 200	10 318 301
Sous-Total Stratégie 2.5.2						2 006 360	1 995 500	2 109 100	2 109 100	8 220 060	8 209 200	10 318 301

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021		2022-2025		2026-2030		
2.5.3. Mettre en place un dispositif de suivi évaluation et de communication dans la post-éducation de base	2.5.3.1. Renforcement du suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement de compétences et de renforcement des capacités	2018-2030	Le nombre d'évaluations externes des programmes de développement de compétences et de renforcement des capacités est en hausse	DPP/MTCS, DPP/MTFP	Ministères sectoriels	0	0	0	13 733	13 733	13 733	13 733
Sous-Total Stratégie 2.5.3						0	0	0	13 733	13 733	13 733	13 733
Sous-total OS 2.5.						10 797 309	11 415 744	12 394 626	7 827 024	42 434 703	25 815 128	33 440 830

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021			2022-2025	2026-2030		
Objectif spécifique 2.6 : Assurer la mise en place et le bon fonctionnement des institutions nécessaires à la transformation des ressources en résultats dans la post-éducation de base												
2.6.1. Renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire en conformité à la nouvelle architecture du système éducatif	2.6.1.1. Elaboration, actualisation, vulgarisation et application des textes réglementaires dans la post-éducation de base	2018-2021	Les textes réglementant la post-éducation de base sont élaborés actualisés, vulgarisés et appliqués	SGM/MESTFP	Cabinet MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales	13 125	13 020	0	0	26 145	0	0
	2.6.1.2. Mise en place d'un système de communication sur la réforme du nouveau cursus de formation à l'EFTP	2018-2030	- Un système de communication sur la réforme du nouveau cursus de formation à l'EFTP est mis en place et opérationnel - Les sensibilisations annuelles et la propagation de l'information sur l'EFTP sont réalisées dans le but de donner une visibilité au sous-secteur	DETFP	SGM/MESTFP, DDESTFP, DPP	19 033	10 095	11 105	12 215	52 447	68 578	14 833
	2.6.1.3. Restructuration du dispositif de formation à l'EFTP	2018-2021	- Le nouveau décret portant cursus de formation à l'EFTP est pris et vulgarisé - Les textes portant restructuration des spécialités par voie de formation sont pris - Les textes définissant les nouveaux profils d'entrée et de sortie à l'EFTP sont pris - Les textes portant restructuration des établissements de formation à l'EFTP sont pris	SGM/MESTFP, DETFP	Cabinet MESTFP, DPP	0	14 795	19 120	0	33 915	0	0
	2.6.1.4. Mise en adéquation des textes régissant la décentralisation avec les nouvelles orientations de l'EFTP	2018-2021	Les textes régissant la décentralisation et ceux des nouvelles orientations de l'EFTP sont mis en adéquation	SGM/MESTFP	Cabinet MESTFP, SGM/MESTFP, DETFP, DPP, DDESTFP	0	43 870	0	0	43 870	0	0
	2.6.1.5. Mettre en place un dispositif d'assurance qualité de l'EFTP en lien avec l'agence qualité et évaluation pour l'enseignement supérieur	2018-2021	Le dispositif d'assurance qualité de l'EFTP en lien avec l'agence qualité et évaluation pour l'enseignement supérieur est mis en place	DETFP	Cabinet MESTFP, SGM/MESTFP, DPP, MESRS	PM						
	2.6.1.6. Restructuration des établissements du second cycle de l'enseignement secondaire général (implication de la réforme sur le modèle de collège/lycée d'enseignement général)	2018-2021	Des textes de restructuration des établissements du second cycle de l'enseignement secondaire sont pris	DESG	Cabinet MESTFP, SGM/MESTFP, DPP, DDESTFP	0	0	0	0	0	0	0
	2.6.1.7. Organisation des examens de l'enseignement technique	2018-2030	Les examens de l'enseignement technique sont organisés annuellement	DEC	Cabinet MESTFP, DETFP, DAF, DDESTFP	2 917 769	3 062 215	3 219 889	3 318 781	12 518 654	17 988 516	34 531 765
Sous-Total Stratégie 2.6.1						2 949 926	3 143 995	3 250 114	3 330 996	12 675 031	18 057 095	34 546 597

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
2.6.2. Promouvoir la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)/ Gestion axée sur les Résultats de Développement (GRD) dans la post-éducation de base	2.6.2.1. Elaboration et mise en œuvre des dispositions du cadre de partenariat entre l'Etat, les collectivités et les communautés locales	2018-2030	Un cadre réglementaire de bonne gouvernance et de reddition de compte est institutionnalisé	SGM/MESTFP	Cabinet MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales	15 000	5 000	19 205	5 000	44 205	20 000	25 000
	2.6.2.2. Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de mobilisation de financement innovant au profit de la post l'éducation de base	2018-2030	Un mécanisme de mobilisation de financement innovant au profit de la post l'éducation de base est élaboré et mis en œuvre	DPP/MESTFP	Cabinet MESTFP, SGM/MESTFP, Directions Techniques et Centrales	0	0	9 173	5 000	14 173	20 000	25 000
	2.6.2.3. Définition et mise en œuvre d'un cadre d'appui aux établissements privés de la post-éducation de base, mise en place d'encouragements fiscaux pour les investissements du privé dans l'EFTP (octroi de subventions aux établissements privés d'ESG, d'EFTP dans les domaines prioritaires, suivi et contrôle)	2018-2030	- Un programme d'appui au secteur privé est disponible, mis en œuvre, suivi et évalué - Les établissements privés respectent les normes définies par l'Etat et bénéficient d'un appui (subventions indirectes) - Les mesures d'incitation sont mises en place pour encourager les investissements du privé dans l'EFTP (matériels, équipements, etc.)	DPP/MESTFP	Cabinet/MESTFP, SGM/MESTFP, DESG, DETFP, DIPIQ, DDESTFP, DAF/MESTFP	175 718	100 000	100 000	150 000	525 718	608 465	758 465
	2.6.2.4. Renforcer l'autonomisation des établissements d'EFTP	2018-2021	L'autonomisation des établissements d'EFTP est renforcée	DETFP	Cabinet MESTFP, SGM/MESTFP, DAF, DPP	PM						
	2.6.2.5. Renforcement de la gestion des ressources humaines (Elaboration du plan de recrutement de nouveaux enseignants avec un accent sur les disciplines scientifiques)	2018-2030	La gestion des ressources humaines est renforcée	DAF/MESTFP	Cabinet MESTFP, SGM/MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales	185 633	139 800	147 595	139 800	612 828	736 715	909 515
	2.6.2.6. Rationalisation de la gestion des ressources financières et matérielles	2018-2030	La gestion des ressources financières et matérielles est rationalisée	DAF/MESTFP	SGM/MESTFP, Cabinet MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales	659 674	669 932	722 903	715 244	2 767 754	3 657 306	6 667 344
	2.6.2.7. Amélioration de la communication entre les différentes composantes de la post-éducation de base	2018-2030	Le dispositif de communication entre les différentes composantes de l'éducation de base est amélioré	DPP/MESTFP	SGM/MESTFP, Cabinet MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales	43 050	43 050	58 783	45 050	189 933	180 200	225 250
	2.6.2.8. Dynamisation des Conseils Sectoriels du Dialogue Social (CSDS) de la post-éducation de base	2018-2030	Les CSDS de l'éducation de base sont dynamisés	DAF / MESTFP	SGM/MESTFP, Cabinet MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales, Partenaires sociaux	80 978	57 345	57 345	57 345	253 013	243 113	300 458

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPON.	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022-2025	2026-2030
Sous-Total Stratégie 2.6.2						1 160 052	1 015 127	1 115 003	1 117 439	4 407 621	5 465 798	8 911 031
2.6.3. Mise en place des outils de planification, de suivi évaluation et de communication dans la post-éducation de base	2.6.3.1. Mise en place d'un système d'archivage numérique des actes et autres documents administratifs	2018-2030	L'archivage numérique des actes et autres documents administratifs est une réalité	DIP / MESTFP	SGM/MESTFP, Cabinet MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales	11 000	7 500	30 653	8 655	57 808	31 205	40 526
	2.6.3.2. Maîtrise des facteurs externes réduisant le temps scolaire	2018-2030	Les facteurs externes réduisant le temps scolaire sont maîtrisés	DPP / MESTFP	SGM/MESTFP, Cabinet MESTFP, Directions Techniques et Départementales, Partenaires sociaux	38 190	25 820	12 600	12 600	89 210	50 400	63 000
	2.6.3.3. Elaboration des documents de planification (DPPD, PAP, RAP, etc.)	2018-2030	Tous les documents de planification (DPPD, PAP, RAP, etc.) sont élaborés	DPP / MESTFP	SGM/MESTFP, Cabinet MESTFP, Directions Techniques, Centrales et Départementales, Partenaires sociaux	191 000	256 000	256 000	256 000	959 000	1 249 000	1 937 000
Sous-Total Stratégie 2.6.3						240 190	289 320	299 253	277 255	1 106 018	1 330 605	2 040 526
Sous-total OS 2.6.						4 350 168	4 448 442	4 664 369	4 725 690	18 188 669	24 853 498	45 498 154
Total Global OG 2						59 232 732	63 178 908	65 846 366	69 122 453	257 380 458	389 689 884	513 999 511

PLAN D'ACTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
OBJECTIF GLOBAL 3 : Promouvoir un enseignement supérieur et une recherche scientifique axés sur la professionnalisation, les savoirs endogènes, l'innovation et la création de valeurs ajoutées												
Objectif spécifique 3.1 : Améliorer l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur												
3.1.1. Mettre à la disposition des étudiants des offres de formation adéquates	3.1.1.1. Mise en place d'une base de données relative à l'utilisation des infrastructures pédagogiques et administratives	2020-2030	Une base de données relative à l'utilisation des infrastructures pédagogiques et administratives est mise en place et exploitée	DPP	RECTORATS	0	0	9480	0	9 480	-	0
	3.1.1.2. Réalisation des études architecturales et techniques du contrôle et du suivi des infrastructures administratives et pédagogiques des UNB	2018-2030	- Les études architecturales et techniques sont réalisées et les rapports sont disponibles - Un répertoire des plans de masse et études architecturales de tous les sites du MESRS est disponible - Un répertoire de spécifications techniques des infrastructures et équipements pédagogiques et administratifs des universités est disponible	DPP	DIE PRMP	1 359 347	0	0	0	1 359 347	800 000	1 000 000
	3.1.1.3. Construction/Réhabilitation et équipement des infrastructures pédagogiques au profit des UNB	2018-2030	- 12000 places supplémentaires sur cinq ans - Les centres universitaires de Tchouou et de Djougou sont réhabilités au profit des instituts universitaires d'enseignement professionnel (IUEP)	DPP	DIE PRMP	0	4 600 000	6 900 000	8 625 000	20 125 000	48 875 000	0
	3.1.1.4. Construction/Réhabilitation et équipement des écoles normales supérieures (ENS)	2018-2030	- 2760 places disponibles dans les écoles normales supérieures pour l'enseignement technique et la formation professionnelle - 29530 places disponibles dans les écoles normales supérieures pour l'enseignement général (19180 places pour l'ex-cycle 1 et 10350 pour l'ex-cycle 2)	DPP	DIE PRMP	2 887 360	4 331 040	5 774 720	1 443 680	14 436 800	9 384 480	21 611 520
	3.1.1.5. Construction/Réhabilitation et équipement des infrastructures administratives au profit des UNB	2018-2030	- 19 blocs administratifs de type R+1 construits à l'UNA et à l'UNSTIM - 6 maisons des missions d'une capacité de 10 chambres chacune construites et équipées à l'UNA et à l'UNSTIM	DPP	DIE PRMP	0	0	0	1 532 160	1 532 160	8 585 520	0
	3.1.1.6. Construction de la maison de l'enseignant dans les universités publiques	2022-2030	4 maisons de l'enseignant sont construites et équipées	DPP	DIE PRMP	0	0	0	0	0	454 000	1 362 000
	3.1.1.7. Recrutement en nombre suffisant d'enseignants qualifiés au profit des UNB	2018-2030	1145 nouveaux enseignants sont recrutés à l'horizon 2021	DAF	RECTORATS CABINET	650 000	650 000	975 000	1 300 000	3 575 000	5 200 000	6 500 000
	3.1.1.8. Mise en place d'un plan de gestion et de préservation du patrimoine foncier et immobilier des UNB	2022-2030	Un répertoire des infrastructures et domaines du MESRS est disponible Le plan de sécurisation et de viabilisation des domaines et sites du MESRS est disponible	DIE	DAF	0	0	0	0	0	-	500 000

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
3.1.2. Maitriser les flux des étudiants	3.1.2.1. Mise en place d'un dispositif règlementaire de gestion des flux	2019-2030	Un cadre juridique règlementant les multiples inscriptions et autres critères d'admission dans les universités publiques est effectif;	RECTO-RATS	CABINET	0	17 025	0	0	17 025	-	0
	3.1.2.2. Appui aux EPES dans le cadre de l'absorption des flux d'étudiants	2018-2030	Les EPES absorbent en moyenne 30% des effectifs étudiants par an sur la période du plan	DGES	CABINET	43 550	10 000	10 000	10 000	73 550	2 057 910	2 558 605
	3.1.2.3. Amélioration du dispositif d'information et d'appui-conseil aux nouveaux bacheliers pour le choix des filières	2018-2030	Un dispositif national d'information et d'orientation est fonctionnel	DGES	CABINET	0	0	0	49 250	49 250	160 000	200 000
Sous-total 3.1. OS 3.1.						4 940 257	9 608 065	13 669 200	12 960 090	41 177 612	75 516 910	33 732 125
Objectif spécifique 3.2 : Améliorer la qualité et l'équité dans l'enseignement supérieur												
3.2.1. Améliorer les performances pédagogiques des enseignants	3.2.1.1. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pédagogique des enseignants des universités publiques du Bénin	2019-2030	Un plan de formation des formateurs est élaboré et mise en œuvre	RECTO-RATS	DGES	0	9 305	0	0	9 305	9 305	9 305
	3.2.1.2. Création et opérationnalisation des cellules pédagogiques dans les universités publiques	2019-2030	Toutes les Cellules de Pédagogie et d'Assurance Qualité sont créées et opérationnelles dans les universités publiques	RECTO-RATS	DGES	0	0	0	0	0	-	0
	3.2.1.3. Renforcement des capacités pédagogiques des enseignants-chercheurs des universités publiques	2018-2030	- 300 nouveaux enseignants-chercheurs sont formés au niveau des écoles doctorales des universités publiques à l'horizon 2021 - Au moins 5% des enseignants-chercheurs sont formés à l'horizon 2021	RECTO-RATS	DGES	26 030	266 030	506 030	786 030	1 584 120	104 120	130 150
	3.2.1.4. Amélioration du mécanisme d'évaluation des enseignants	2018-2030	- Un mécanisme d'évaluation systématique des enseignants (par les pairs, l'administration, les cellules pédagogiques et par les étudiants) est élaboré et fonctionne - Tous les enseignants font l'objet d'au moins une évaluation annuelle	RECTO-RATS	DGES	0	0	0	0	0	-	0

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
3.2.2. Développer les technologies éducatives dans l'enseignement supérieur	3.2.2.1. Mise en place des plateformes de services numériques et de formation à distance	2022-2030	Des plateformes de services numériques et de formation à distance sont opérationnelles	RECTO-RATS	CABINET DPP	0	0	0	0	0	3 839 600	164 000
	3.2.2.2. Mise en place des offres de formation à distance	2022-2030	- Des data centers modernes sont installés dans toutes les UNB - Des plates-formes numériques d'enseignement à distance sont opérationnelles dans les UNB - Toutes les universités publiques du Bénin sont interconnectées - La technologie biométrique est introduite dans le système d'immatriculation des étudiants dans les universités	RECTO-RATS	DGES	0	0	0	0	0	122 562	55 710
	3.2.2.3. Numérisation des services académiques et pédagogiques (inscription, bibliothèque, cours, notes, TD, etc.) offerts aux étudiants et aux enseignants	2018-2030	Les services académiques et pédagogiques sont numérisés	RECTO-RATS		0	0	0	0	0	81 708	37 140
	3.2.2.4. Mise en ligne des Eléments Constitutifs d'Unités (ECU)	2022-2030	Les ECU sont mis en ligne	RECTO-RATS		0	0	0	0	0	122 562	55 710
3.2.3. Professionnaliser et adapter les offres de formation de l'Enseignement Supérieur aux besoins de l'économie	3.2.3.1. Acquisition de matériels pédagogiques et d'apprentissage au profit des UNB	2018-2030	Des matériels pédagogiques modernes et d'apprentissage sont acquis au profit des ateliers et laboratoires des universités	RECTO-RATS	DAF	198 860	174 507	813 877	819 581	2 006 825	3 330 516	4 381 841
	3.2.3.2. Mise en place d'un système de suivi de l'exécution des programmes académiques et masses horaires	2018-2030	Un système efficace de suivi de l'exécution des programmes académiques et masses horaires est mis en place	RECTO-RATS		57 000	57 000	57 000	57 000	228 000	8 000	10 000
	3.2.3.3. Plaidoyer pour la réalisation des études d'identification des besoins de l'économie	2018-2025	Des séances de sensibilisation sont organisées par le MESRS à l'endroit du MEF et du MPD pour la réalisation d'une étude d'identification des besoins de l'économie	CABINET	DPP	1 678	0	0	0	1 678	-	0
	3.2.3.4. Révision des curricula pour tenir compte des besoins de l'économie	2019-2030	Les curricula sont arrimés aux besoins de l'économie	RECTO-RATS	DGES	0	46 725	0	0	46 725	93 450	46 725
	3.2.3.5. Création de nouvelles filières professionnelles arrimées aux besoins de l'économie	2020-2030	- Les nouvelles filières professionnelles sont arrimées aux besoins de l'économie - Un répertoire des nouvelles filières porteuses et professionnalisantes est réalisé - Des formations professionnelles de courte durée sont mises en place	RECTO-RATS	DGES	0	0	69 225	0	69 225	69 225	138 450
	3.2.3.6. Suivi pédagogique des EPES	2018-2030	Tous les EPES bénéficient annuellement d'un suivi pédagogique de la part du MESRS	DGES	RECTO-RATS	9 800	9 800	9 800	9 800	39 200	39 200	49 000
	3.2.3.7. Suivi de la mise en œuvre du système LMD dans les universités publiques du Bénin	2018-2030	- Une évaluation de la mise en œuvre du système LMD est réalisée - Les mesures d'accompagnement appropriées sont opérationnalisées - Le système de gestion des crédits de UE et du suivi du parcours des étudiants est effectif dans les UNB	RECTO-RATS	DGES	28 825	28 825	28 825	28 825	115 300	115 300	144 125

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
3.2.4. Renforcer le dispositif d'équité dans l'enseignement supérieur	3.2.4.1. Elaboration et mise en œuvre d'un programme favorisant l'inscription des filles dans les filières professionnelles/scientifiques	2019-2030	Les disparités entre filles et garçons en matière d'accès et de rétention dans les filières professionnelles et scientifiques des UNB sont réduites	DPP	CABINET	54 200	65 285	54 200	54 200	227 885	216 800	271 000
	3.2.4.2. Développement d'un programme de réduction des disparités en faveur des étudiants à besoins spécifiques	2019-2030	- Une étude sur la situation et les modalités de prise en charge des étudiants à besoins spécifiques est réalisée; - Un programme de réduction des disparités en faveur des étudiants à besoins spécifiques est mis en œuvre	DPP	CABINET	45 400	56 485	45 400	45 400	192 685	192 685	227 000
3.2.5. Améliorer la gouvernance des universités publiques	3.2.5.1. Amélioration de la coordination et de l'organisation des examens dans les universités nationales du Bénin	2018-2030	- Les filières de formation sont harmonisées et homologuées dans les universités publiques - Les examens sont mieux organisés et les résultats sont proclamés à temps	RECTORATS		24 225	0	0	0	24 225	24 225	24 225
	3.2.5.2. Mise en œuvre d'un dispositif de suivi des diplômés du supérieur	2019-2030	- Un dispositif de suivi des stages des étudiants est renforcé - Un dispositif de placement et de suivi des diplômés est mis en place et opérationnel dans les UNB	RECTORATS		0	0	0	0	0	-	0
	3.2.5.3. Création d'un cadre de partenariat inter-universitaire et entre universités et monde du travail	2018-2030	-Les universités organisent régulièrement des journées nationales du monde professionnel avec les entreprises - Un cadre de partenariat inter-universitaire est mis en place et est opérationnel - Un cadre de partenariat entre universités et monde du travail est mis en place et est opérationnel	RECTORATS	DGES	68 300	68 300	68 300	68 300	273 200	273 200	341 500
Sous-total 3.2.						514 318	782 262	1 652 657	1 869 136	4 818 373	8 519 896	6 030 171

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
Objectif spécifique 3.3 : Promouvoir la recherche scientifique, l'innovation et les savoirs endogènes en lien avec les priorités nationales de développement												
3.3.1. Renforcer les capacités matérielles, techniques et humaines de la recherche scientifique et d'innovation	3.3.1.1. Renforcement des capacités du personnel de la recherche et des détenteurs de savoirs et savoir-faire endogènes	2019-2030	- Un plan de renforcement des capacités des chercheurs, du personnel technique de recherche et des détenteurs des savoirs endogènes est disponible - 500 acteurs de la recherche et détenteurs des savoirs endogènes sont formés sur des thèmes spécifiques et prioritaires de développement	ABRI		-	11 085	43 725	-	54 810	98 535	98 535
	3.3.1.2. Recrutement des chercheurs au profit des laboratoires et centres de recherche	2021-2030	300 chercheurs sont recrutés au profit des laboratoires et centres de recherche	ABRI	DAF	312 308	312 308	312 308	312 308	1 249 231	1 665 641	2 602 564
	3.3.1.3. Construction/réhabilitation de laboratoires, centres de recherche et autres infrastructures de recherche	2018-2030	- 20 centres de recherche, laboratoires et ateliers sont construits ou réhabilités	DPP	DAF DIE PRMP	0	0	0	0	0	-	937 500
	3.3.1.4. Equipement de laboratoires, centres de recherche et autres infrastructures de recherche	2018-2030	20 centres de recherche, laboratoires et ateliers sont équipés en matériels adaptés	DPP	DAF DIE PRMP	0	200 000	500 000	300 000	1 000 000	1 800 000	2 200 000
	3.3.1.5. Construction et équipement de l'Agence Béninoise de la recherche et de l'Innovation (ABRI)	2018-2030	L'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI) est construite et équipée	DPP	DAF DIE PRMP	1 912 595	2 390 743	4 303 338	956 297	9 562 973	-	0
	3.3.1.6. Création et opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir	2018-2030	La Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir est construite et opérationnelle	CABI- NET	DPP	25 000 000	33 200 000	58 100 000	74 700 000	191 000 000	-	0

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
3.3.2. Mettre à la disposition des structures de recherche scientifique des ressources financières adéquates et développer des partenariats avec le secteur privé	3.3.2.1. Développement des stratégies de mobilisation de ressources (matérielles, techniques et financières) au profit de la RSI	2019-2030	- Des fonds compétitifs pour la recherche et l'innovation sont mis en place - Un plan de mutualisation des infrastructures de recherche est élaboré et mis en œuvre - Des contrats de Partenariat Public Privé pour le financement de la recherche sont conclus	ABRI		0	120 000	120 000	120 000	360 000	680 000	1 100 000
	3.3.2.2. Promotion de la coopération et des partenariats au profit de la RSI	2019-2030	- Des contrats de Partenariat Public-Privé entre les structures de recherche nationales et internationales sont conclus - Des programmes de recherche en collaboration ou coopération entre chercheurs nationaux et internationaux sont exécutés - Des réseaux de chercheurs nationaux et internationaux sont créés - Des foras et conférences nationaux et internationaux sur la recherche, l'innovation et les savoirs endogènes sont organisés	ABRI	RECTORATS	0	38 300	38 300	58 300	134 900	178 200	219 500
	3.3.2.3. Mise en place d'un dispositif de transfert de technologies	2022-2030	- Un dispositif efficace de veille et de transfert de technologies est mis en place et est opérationnel - 2 nouvelles technologies sont acquises	ABRI	RECTORATS	0	0	0	0	0	500 000	500 000
3.3.3. Arrimer les programmes de recherche et d'innovation et les savoirs endogènes aux priorités nationales de développement	3.3.3.1. Mise en place d'une base de données sur la production scientifique et les savoirs endogènes	2018-2030	Une base de données relative à la production scientifique et aux savoirs endogènes est mise en place et exploitée	ABRI		0	0	0	23085	23 085	23 085	23 085
	3.3.3.2. Élaboration et mise en œuvre des programmes de recherche arrimés aux priorités de développement	2018-2030	Des programmes de recherche arrimés aux priorités de développement sont élaborés et mis en œuvre	ABRI		0	150000	150000	150000	450 000	800 000	1 250 000
	3.3.3.3. Valorisation des savoirs endogènes et des résultats de la recherche scientifique et d'innovation (RSI)	2018-2030	Les résultats de la recherche scientifique et de l'innovation (RSI) sont valorisés	ABRI		50500	50500	50500	50500	202 000	202 000	252 500
	3.3.3.4. Stimulation des programmes de recherche et d'innovation axés sur les savoirs endogènes et les priorités nationales de développement	2018-2030	Les programmes de recherche et d'innovation axés sur les savoirs endogènes et les priorités nationales de développement sont stimulés	ABRI		10350	10350	10350	10350	41 400	41 400	51 750
Sous-total OS 3.3.						27 285 752	36 483 286	63 628 521	76 680 840	204 078 399	5 988 861	9 235 434

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
Objectif spécifique 3.4 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et de l'innovation												
3.4.1. Améliorer les performances organisationnelles et institutionnelles du sous-secteur	3.4.1.1. Mise en place et opérationnalisation d'un système intégré de planification, de gestion de l'information et de suivi-évaluation	2018-2030	Un système intégré de planification, de gestion de l'information et de suivi-évaluation est mis en place et fonctionnel	DPP	DIP	0	0	0	32895	32 895	309 004	0
	3.4.1.2. Suivi de la mise en œuvre des recommandations des revues sectorielles et sous-sectorielles	2018-2030	100% des recommandations des revues sectorielles et sous-sectorielles sont mises en œuvre	DPP		0	0	0	0	0	-	0
	3.4.1.3. Amélioration du cadre juridique et de la gouvernance de l'ESRS	2018-2030	Le cadre juridique et de la gouvernance de l'ESRS est amélioré	SGM	CABI-NET	32 605 000	32 853 994	33 112 056	33 395 597	131 966 647	143 616 508	198 719 839
	3.4.1.4. Création de l'Agence pour la Qualité et l'Evaluation (AQE) dans l'enseignement supérieur	2018-2030	L'Agence pour la Qualité et l'Evaluation (AQE) est construite et équipée	CABI-NET	DPP DGES	579 568	869 352	1 159 136	289 784	2 897 840	-	0
	3.4.1.5. Renforcement de la coordination du Système national de recherche scientifique et d'innovation (SNRI)	2018-2030	La coordination du Système national de recherche scientifique et d'innovation (SNRI) est renforcée	ABRI	CABI-NET	5025	5025	5025	5025	20 100	43 200	25 125
	3.4.1.6. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation du personnel administratif, technique et de service (PATS)	2019-2030	Un plan de formation du personnel administratif, technique et de service (PATS) est élaboré et est mis en œuvre	DAF		0	75000	88505	75000	238 505	313 505	402 010
	3.4.1.7. Elaboration et mise en œuvre du plan de recrutement du personnel administratif, technique et de service (PATS)	2019-2030	Un plan de recrutement du PATS est élaboré et est mis en œuvre	DAF		0	13505	0	0	13 505	13 505	13 505

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018	2019	2020	2021	2018-2021	2022-2025	2026-2030
3.4.2. Développer un modèle de partenariat public-privé	3.4.2.1. Elaboration et mise en œuvre de critères d'attribution des œuvres universitaires et sociales au profit des personnes à besoins spécifiques	2018-2030	Des critères d'attribution des œuvres universitaires sociales sont élaborés et mis en œuvre au profit des personnes à besoins spécifiques	COUS	RECTO-RATS DPP	8600000	8427000	8239000	8035000	33 301 000	29 797 000	30 854 000
	3.4.2.2. Implication du secteur privé dans la gestion des œuvres universitaires et sociales	2019-2030	- Une étude sur la réforme des allocations universitaires est réalisée - Les allocations universitaires sont attribuées selon le principe d'enveloppe budgétaire et les filières porteuses - Une étude sur l'implication du privé dans la gestion des œuvres universitaires est réalisée - La gestion de certaines œuvres universitaires est libéralisée	COUS	RECTO-RATS DPP	3024000	3063505	3075000	3098000	12 260 505	12 591 000	16 109 000
	3.4.2.3. Renforcement du cadre juridique et réglementaire d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des normes et standards dans les établissements privés d'enseignement (EPES)	2019-2030	- Les normes et standards dans les établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) sont actualisés - Un cadre de suivi des performances entre le MESRS et les EPES est opérationnel	DPP	CABINET DGES	0	0	0	0	0	-	0
Sous-total 3.4.						44 858 593	45 352 381	45 723 722	44 976 301	180 910 997	186 863 722	246 348 479
Total Global OG3						77 598 920	92 225 994	124 674 100	136 486 367	430 985 381	276 889 389	295 346 209

PLAN D' ACTIONS GOUVERNANCE

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
OBJECTIF GLOBAL 4 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'éducation												
Objectif spécifique 4.1 : Optimiser la gestion institutionnelle du secteur de l'éducation												
4.1.1. Actualiser le cadre institutionnel du secteur de l'éducation	4.1.1.1. Actualisation, vulgarisation et application des textes législatifs et réglementaires	2018-2030	- Les textes législatifs et réglementaires existants (loi d'orientation de l'éducation, statuts particuliers des enseignants, etc.) sont actualisés conformément à la nouvelle architecture, vulgarisés et appliqués - De nouveaux textes législatifs et réglementaires (document-cadre du « modèle de collège » et du « modèle de lycée », décrets, arrêtés, etc.) sont élaborés actualisés, vulgarisés et appliqués	CNE	Ministères en charge de l'Éducation	71 960	0	0	0	71 960	71 960	71 960
	4.1.1.2. Prise de textes répartissant les prérogatives entre les ministères en charge de l'éducation	2018-2021	Les textes répartissant les prérogatives entre les ministères en charge de l'éducation sont pris	CNE	Ministères en charge de l'Éducation	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.1.3. Réalisation d'un plaidoyer pour l'actualisation de la loi d'orientation de l'éducation conformément à la nouvelle architecture	2018-2021	Un plaidoyer est réalisé pour l'actualisation de la loi d'orientation de l'éducation conformément à la nouvelle architecture	CNE	Gouvernement et Assemblée Nationale	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.1.4. Réalisation d'un plaidoyer pour l'actualisation des textes de la décentralisation conformément à la nouvelle architecture du secteur de l'éducation	2018-2021	Un plaidoyer est réalisé pour l'actualisation des textes de la décentralisation conformément à la nouvelle architecture du secteur de l'éducation	CNE	Ministères en charge de l'éducation, Ministères en charge de la décentralisation et de la gouvernance locale	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.1.5. Réalisation d'un plaidoyer pour la prise de nouveaux textes qui décentralisent davantage l'éducation	2018-2021	Un plaidoyer est réalisé pour la prise de nouveaux textes qui décentralisent davantage l'éducation	CNE	Ministère en charge de l'éducation, Ministère en charge de la décentralisation et de la gouvernance locale	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.1.6. Réforme des systèmes de suivi et d'évaluation des acquis et des compétences des apprenants	2018-2030	Les systèmes de suivi et d'évaluation des acquis et des compétences des apprenants sont réformés	CNE	Ministères en charge de l'Éducation INSAE	0	25 705	114 075	20 000	159 780	218 714	218 150
Sous-total Stratégie : 4.1.1.						71 960	25 705	114 075	20 000	231 740	290 674	290 110

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
4.1.2. Disposer de passerelles entre les composantes du système éducatif et d'un mécanisme transversal d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle fonctionnel	4.1.2.1. Création des passerelles	2018-2021	Des passerelles sont créées	CNE	Ministères en charge de l'Éducation	22 360	0	0	0	22 360	0	0
	4.1.2.2. Elaboration et validation de la grille de la RVAE	2018-2021	La grille de la RVAE est élaborée et validée	CNE	Ministères en charge de l'Éducation	0	10 975	0	0	10 975	0	0
	4.1.2.3. Mise en place d'une structure transversale et fonctionnelle chargée de la RVAE	2018-2030	Une structure transversale et fonctionnelle chargée de la RVAE est mise en place	CNE	Ministères en charge de l'Éducation,	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.2.4. Mise en place d'une structure transversale et fonctionnelle chargée de l'orientation et de l'aide à l'insertion professionnelle	2018-2030	Une structure transversale et fonctionnelle chargée de l'orientation et de l'aide à l'insertion professionnelle est mise en place	CNE	Ministères en charge de l'Éducation	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Stratégie : 4.1.2.						22 360	10 975	0	0	33 335	0	0
4.1.3. Renforcer la coordination du secteur de l'éducation	4.1.3.1. Dotation du secteur de l'éducation d'une structure de coordination fonctionnelle (CNE fort)	2018-2030	Le secteur de l'éducation est doté d'une structure de coordination fonctionnelle (CNE fort)	Gouvernement	MPD, Ministères en charge de l'Éducation	100 505	100 000	100 000	100 000	400 505	400 000	500 000
	4.1.3.2. Doter la structure de coordination d'un bras opérationnel	2018-2030	La structure de coordination est dotée d'un bras opérationnel	Gouvernement	MPD, Ministères en charge de l'Éducation	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.3.3. Formation d'une dizaine de cadres de la structure de coordination sectorielle et des structures sous-sectorielles de coordination en matière de Politiques Sectorielles et Gestion des Systèmes Educatifs	2018-2021	Une dizaine de cadres de la structure de coordination sectorielle et des structures sous-sectorielles de coordination ont bénéficié d'une formation en matière de Politiques Sectorielles et Gestion des Systèmes Educatifs	CNE	Ministères en charge de l'Éducation	0	10 000	20 000	20 000	50 000	0	0
	4.1.3.4. Elaboration et exploitation de la carte éducative dans le pilotage global du système	2018-2030	La carte éducative est élaborée et exploitée dans le pilotage global du système	CNE	Ministères en charge de l'Éducation	0	12 246	672 246	509 680	1 194 172	1 020 000	0
	4.1.3.5. Suivi de la mise en œuvre des recommandations des revues sectorielles et sous-sectorielles	2018-2030	100% des recommandations des revues sectorielles et sous-sectorielles sont mises en œuvre	CNE	DPP des Ministères en charge de l'Éducation	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Stratégie : 4.1.3.						100 505	122 246	792 246	629 680	1 644 677	1 420 000	500 000

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
4.1.4. Renforcer l'intégration et la fonctionnalité des Systèmes d'information des sous-secteurs de l'éducation	4.1.4.1. Harmonisation des procédures et outils de collecte des données	2018-2021	Les procédures et outils de collecte des données sont harmonisés	CNE	Ministères en charge de l'Education	2 500	0	0	0	2 500	0	0
	4.1.4.2. Définition d'une méthodologie de traitement des données	2018-2021	Une méthodologie de traitement des données est définie	CNE	Ministères en charge de l'Education	2 500	0	0	0	2 500	0	0
	4.1.4.3. Elaboration et validation d'un manuel de procédures	2018-2021	Un manuel de procédures est élaboré et validé	CNE	Ministères en charge de l'Education	6 025	0	0	0	6 025	0	0
	4.1.4.4. Mise en place d'un cadre unique de gestion intégrée des informations	2018-2025	Le dispositif technique du SIGE est mis en place et opérationnel	CNE	Ministères en charge de l'Education	600 460	28 805	0	600 000	1 229 265	1 200 000	0
	4.1.4.5. Renforcement des capacités des acteurs du SIGE	2018-2021	Les capacités des acteurs du SIGE sont renforcées	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	48 150	0	0	48 150	0	0
Sous-total Stratégie : 4.1.4.						611 485	76 955	0	600 000	1 288 440	1 200 000	0
4.1.5. Dynamiser le système de suivi-évaluation des interventions opérées dans le secteur de l'éducation	4.1.5.1. Organisation à bonne date des revues du secteur de l'éducation	2018-2030	Les revues du secteur de l'éducation sont organisées à bonne date	CNE	Ministères en charge de l'Education	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	100 000	125 000
	4.1.5.2. Elaboration à bonne date des rapports de performance	2018-2030	Les rapports de performance sont élaborés à bonne date	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.5.3. Elaboration à bonne date des rapports d'activités	2018-2030	Les rapports d'activités sont élaborés à bonne date	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.5.4. Suivi-évaluation du système d'assurance qualité du secteur de l'éducation en l'occurrence du dispositif de suivi des acquis scolaires	2018-2030	Le système d'assurance qualité du secteur de l'éducation en l'occurrence du dispositif de suivi des acquis scolaires est suivi et évalué	CNE	Ministères en charge de l'Education	20 000	20 000	100 000	40 000	180 000	400 000	500 000
Sous-total Stratégie : 4.1.5.						45 000	45 000	125 000	65 000	280 000	500 000	625 000

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
4.1.6. Renforcer la synergie d'action entre les composantes du secteur de l'éducation	4.1.6.1. Réalisation d'un plaidoyer pour l'élaboration d'un CDSMT unique pour l'ensemble du secteur de l'éducation	2018-2030	Le plaidoyer pour l'élaboration d'un CDSMT unique pour l'ensemble du secteur de l'éducation est réalisé	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.6.2. Réalisation d'arbitrage sectoriel pour la Planification, Programmation et Budgétisation dans l'éducation	2018-2030	Il est organisé au moins un arbitrage dans le secteur de l'éducation aux fins d'une allocation optimale des ressources	CNE	Ministères en charge de l'Education	420	420	420	420	1 680	1 680	2 100
	4.1.6.3. Organisation à bonne date des revues du secteur de l'éducation	2018-2030	Les revues du secteur de l'éducation sont organisées à bonne date.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Stratégie : 4.1.6.						420	420	420	420	1 680	1 680	2 100
4.1.7. Renforcer la décentralisation et la déconcentration dans l'éducation	4.1.7.1. Application de l'ensemble des dispositions en matière de transfert de compétences et de délégation de pouvoir	2018-2030	Les dispositions en matière de transfert de compétences et de délégation de pouvoir sont effectivement appliquées	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.7.2. Elaboration et mise en œuvre des plans de décentralisation/ déconcentration sectoriels	2018-2030	Les plans de décentralisation/ déconcentration du secteur de l'éducation sont élaborés et mis en œuvre	CNE	Ministères en charge de l'Education Ministère en charge de la décentralisation et de la gouvernance locale	0	0	0	0	0	0	0
	4.1.7.3. Mise en place et animation d'un cadre de concertation entre les ministères en charge de l'éducation et de la formation et les structures décentralisées	2018-2030	Un cadre de concertation entre les ministères en charge de l'éducation et de la formation et les structures décentralisées est mis en place et animé.	CNE	Ministères en charge de l'Education	5 240	5 240	5 240	5 240	20 960	20 960	26 200
Sous-total Stratégie : 4.2.1.						5 240	5 240	5 240	5 240	20 960	20 960	26 200

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
4.2.2. : Pro-mouvoir dans le secteur de l'éducation les partenariats entre l'Etat, le secteur privé, les PTFs et les partenaires sociaux	4.2.2.1. Elaboration des documents de partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les PTFs dans le secteur de l'éducation	2018-2021	Les documents de partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les PTFs dans le secteur de l'éducation sont élaborés.	CNE	Ministères en charge de l'Education	14 500	0	0	0	14 500	0	0
	4.2.2.2. Veiller à la mise en application des documents de partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les PTFs	2018-2030	Les documents de partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les PTFs dans le secteur de l'éducation sont mis en application.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.2.2.3. Consolider le cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers traditionnels, les collectivités locales et le secteur privé	2018-2030	Le cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers traditionnels, les collectivités locales et le secteur privé est consolidé.	CNE	Ministères en charge de l'Education	7 400	7 400	7 400	7 400	29 600	29 600	37 000
	4.2.2.4. Permanence du dialogue social entre l'Etat et les partenaires sociaux du secteur de l'éducation	2018-2030	Le dialogue social est permanent entre l'Etat et les partenaires sociaux du secteur de l'éducation.	CNE	Ministères en charge de l'Education	9 930	9 930	9 930	9 930	39 720	39 720	49 650
Sous-total Stratégie : 4.2.2.						31 830	17 330	17 330	17 330	83 820	69 320	86 650

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
4.3.1 Assurer une mobilisation et une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières du secteur de l'éducation	4.3.1.1. Identification de mécanisme de mobilisation de ressources locales compatibles avec les lois de finances pour le financement de l'éducation (téléthons, etc.)	2018-2030	Des mécanismes de mobilisation de ressources locales compatibles avec les lois de finances pour le financement de l'éducation sont identifiés.	CNE	Ministères en charge de l'Education	8 165	1 825	1 825	1 825	13 640	7 300	9 125
	4.3.1.2. Mise en place d'un mécanisme de valorisation des contributeurs au secteur éducatif (Reconnaissance symbolique, Décoration)	2019-2030	Un mécanisme de valorisation des contributeurs au secteur éducatif est mis en place.	CNE	Ministères en charge de l'Education	15 495	0	0	0	15 495	0	0
	4.3.1.3. Organisation d'un prix du meilleur contributeur national, départemental (Mairie, Particulier, Entreprise, Homme politique, Homme d'affaire, ONG) de l'année au système éducatif	2019-2030	Un prix du meilleur contributeur de l'année au système éducatif est organisé.	CNE	Ministères en charge de l'Education	17 332	0	17 800	0	35 132	35 600	53 400
	4.3.1.4. Sensibilisation des populations à contribuer au financement de l'éducation	2019-2030	Les populations sont sensibilisées pour contribuer au financement de l'éducation.	CNE	Ministères en charge de l'Education	18 400	0	0	18 400	36 800	36 800	55 200
	4.3.1.5. Plaidoyer auprès de nouveaux PTFs pour le financement de l'éducation	2018-2030	Un plaidoyer pour le financement de l'éducation est fait auprès de nouveaux PTFs.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.1.6. Mise en œuvre des statuts particuliers des enseignants	2018-2021	Les statuts particuliers des enseignants sont révisés et appliqués	CNE	Ministères en charge de l'Education	25 000	0	0	0	25 000	0	0
	Sous-total Stratégie : 4.3.1.						84 392	1 825	19 625	20 225	126 067	79 700

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
4.3.2. : Accroître le financement étatique au profit du secteur de l'éducation	4.3.2.1. Plaidoyer pour l'affectation d'au moins 20% du budget de l'Etat sur ressources propres à l'éducation	2018-2030	Des plaidoyers pour l'affectation d'au moins 20% du budget de l'Etat sur ressources propres à l'éducation sont faits.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.2.2. Plaidoyer pour la mise en place d'un fonds spécial pour le financement de l'éducation abondé par la taxation de certains produits spécifiques	2018-2030	Des plaidoyers pour la mise en place d'un fonds spécial pour le financement de l'éducation abondé par la taxation de certains produits spécifiques sont faits.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.2.3. Plaidoyer pour la dotation de la structure de coordination de ressources suffisantes	2018-2030	Des plaidoyers pour la dotation de la structure de coordination en ressources suffisantes sont faits.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.2.4. Plaidoyer pour l'augmentation du niveau de ressources financières affectées par l'état à l'éducation	2018-2030	Des plaidoyers pour l'augmentation du niveau de ressources financières affectées par l'état à l'éducation sont faits.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.2.5. Plaider le cas spécifique du secteur de l'éducation pour faciliter l'accès au SIGFiP	2018-2030	L'accès est facilité pour les déboursments au profit du secteur de l'éducation.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Stratégie : 4.3.2.						0	0	0	0	0	0	0
4.3.3. : Mettre en place un dispositif fonctionnel d'identification, de planification et de couverture des besoins en ressources humaines qualifiées	4.3.3.1. Elaboration d'un cadre organique global pour le secteur de l'éducation	2018-2030	Un cadre organique global est élaboré pour le secteur de l'éducation.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	14 520	0	14 520	24 720	66 760
	4.3.3.2. Veiller à la formation des apprenants par les universités selon les profils et en effectif suffisant pour couvrir les besoins du secteur de l'éducation	2018-2030	Les universités forment les apprenants selon les profils et en effectif suffisant pour couvrir les besoins du secteur de l'éducation.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.3.3. Plaidoyer pour le recrutement des enseignants en fonction des besoins	2018-2030	Des plaidoyers sont faits pour le recrutement des enseignants en fonction des besoins.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Stratégie : 4.3.3.						0	0	14 520	0	14 520	24 720	66 760

STRATEGIES	ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESP.	STRUC. IMPL.	COUTS (en milliers de FCFA)						
						2018-2021					2022- 2025	2026-2030
						2018	2019	2020	2021	Total	Total	Total
4.3.4. : Renforcer l'imputabilité des acteurs	4.3.4.1. Veiller à l'établissement de contrats d'objectifs avec les gestionnaires de crédit	2018-2030	Des contrats d'objectifs sont élaborés avec les gestionnaires de crédit.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.4.2. Mettre en place un système de suivi de l'exécution des contrats d'objectifs	2018-2030	Un système de suivi de l'exécution des contrats d'objectifs est mis en place.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.4.3. Mettre en œuvre un système de sanctions	2018-2030	Un système de sanctions est mis en place.	CNE	Ministères en charge de l'Education	0	0	0	0	0	0	0
	4.3.4.4. Commanditer des audits périodiques des structures du secteur éducatif	2018-2030	Des audits périodiques des structures du secteur éducatif sont commandités.	CNE	Ministères en charge de l'Education	11 550	11 550	11 550	10 000	44 650	46 950	67 455
Sous-total Stratégie : 4.3.4.						11 550	11 550	11 550	10 000	44 650	46 950	67 455
Total Global OG4						984 742	317 246	1 100 006	1 335 000	3 736 994	3 654 004	1 782 000

PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION POST 2015 (2018-2030)

TOME 2 : ANNEXES

ANNEXE 2 : LETTRE DE POLITIQUE EDUCATIVE DU BENIN A L'HORIZON 2030

PREAMBULE

Depuis 2006, le Bénin met en oeuvre un premier Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE 2006-2015) dont l'évaluation à mi-parcours prévue en 2012 a été réalisée en 2013. Les objectifs ont été réactualisés, à la suite de cette évaluation, de l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel du secteur de l'éducation en 2011 et de la prise en compte des résultats du diagnostic de la question enseignante dans le cadre du Teacher Training Initiative for Sub-Saharan Africa (TTISA).

Dans le cadre de la préparation du nouveau Plan Sectoriel de l'Education (PSE) post 2015, les autorités béninoises ont organisé, en décembre 2014, le deuxième Forum sur le secteur de l'éducation dont les actes, tout en reconnaissant les progrès réalisés, soulèvent des dysfonctionnements auxquels le PSE post 2015 devra apporter des mesures correctives. Il est dès lors apparu nécessaire d'élaborer une Lettre de politique éducative et de formation qui serve d'ancrage au nouveau Plan post 2015.

Par ailleurs, le Président de la République du Bénin, élu en 2016, a inscrit la relance économique et les réformes y afférentes dans une perspective de rupture, en vue de créer plus de richesses et d'emplois et d'accroître le bien-être en assurant un revenu décent et une protection sociale universelle à toutes les Béninoises et à tous les Béninois. En outre, au cours de la session du Conseil des Ministres du 27 juillet 2016, le Gouvernement a opté pour l'élaboration du Programme d'action du gouvernement (PAG) pour la période 2016-2021 et du Plan national de développement (PND) pour opérationnaliser la Vision-Alafia 2025 et les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Ainsi, le PAG, adopté en octobre 2016 et rendu public en décembre 2016, a inscrit l'éducation dont il vise à améliorer les performances dans le pilier 2 relatif à la transformation structurelle de l'économie afin que les ressources humaines soient dotées de capacités nécessaires pour impulser le développement durable du pays.

De même, dans le processus d'élaboration du PND 2018-2025¹, il est clairement apparu que l'un des principaux défis auxquels le Bénin est actuellement confronté, est celui d'assurer la disponibilité d'un capital humain sain et qualifié au service du développement. Aussi, le premier des quatre objectifs thématiques du PND 2018-2025 est-il de « **faire de tous les Béninois(es)**

des hommes et des femmes épanouis, rayonnants de santé, compétents et compétitifs pour répondre aux exigences du développement durable, de la bonne gouvernance et du bien-être collectif ».

Au regard de ces options relatives au développement du capital humain, il revient aux décideurs et aux principaux acteurs de répondre de façon efficace à la question : « **comment faire du capital humain la variable sociale principale qui draine les autres facteurs de production, notamment l'investissement, la technologie et qui préserve la sécurité et l'épanouissement humains ?** »

C'est la volonté de répondre à cette question capitale qui a motivé l'élaboration de la Lettre de politique éducative qui doit servir d'ancrage stratégique au nouveau Plan sectoriel de l'éducation post 2015 et qui ambitionne d'assurer un arrimage et une cohérence avec le PAG et le PND. Aussi, cette lettre de politique éducative est-elle élaborée pour contribuer à l'atteinte de cet objectif thématique.

L'opérationnalisation de cet objectif thématique permettra au Bénin d'atteindre, à l'horizon 2030, l'ODD 4 qui vise à **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**. Cependant, elle devra absolument servir de cadrage effectif et d'ancrage stratégique aux nouvelles réformes structurelles et aux programmes et projets de développement du secteur de l'éducation qui découleront du nouveau Plan sectoriel de l'éducation en respectant un tri-phasage : 2018-2021 en respect de l'échéance du PAG ; 2021-2025, en respect de l'échéance du PND, et 2025-2030 au regard de l'Agenda mondial pour l'éducation à l'horizon 2030.

Notre espoir est que le secteur de l'éducation et de la formation devienne le véritable fer de lance du développement durable du Bénin.

¹ En cours d'élaboration

1. PRINCIPAUX DEFIS ET ENJEUX DE LA NOUVELLE POLITIQUE

Le diagnostic sectoriel entamé dans le cadre du deuxième Forum national de l'éducation a été complété par une analyse sectorielle qui permet de disposer de l'état d'avancement des objectifs de scolarisation et des réformes engagées dans le cadre de la 3ème et dernière phase (2013-2015) du PDDSE (2006-2015), d'identifier les nouveaux défis auxquels le système éducatif doit faire face à moyen et long termes. Dans son état actuel, le système éducatif béninois est élitiste et essentiellement centré sur la « forme scolaire » avec de forts taux d'abandon à tous les niveaux. Les défis auxquels le système est confronté peuvent se résumer en cinq points.

1.1 PREMIÈREMENT, SATISFAIRE LA DEMANDE ÉDUCATIVE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE CROISSANTE POUR LA POPULATION POST-ÉDUCATION DE BASE.

En effet, la tendance à la hausse observée depuis 2013 va se poursuivre jusqu'en 2030 bien que la pression démographique scolaire soit moindre (INSAE, 2014 : RGPH4). A cette baisse du poids de la population scolarisée au primaire correspondra en revanche un accroissement plus important de la population post-éducation de base (16-18 ans et 19-23 ans) qui passera respectivement de 11,3% et 16,7% en 2015, à 13,0% et 21,7% en 2030.

L'enjeu est donc d'assurer un meilleur accueil des apprenants de la post-éducation de base surtout dans les zones déshéritées.

1.2 DEUXIÈMEMENT, FREINER LA DÉPERDITION SCOLAIRE PERSISTANTE ET PALLIER LE FAIBLE NIVEAU D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES.

On observe une dégradation de l'espérance de vie scolaire due principalement à l'accroissement des redoublements et des abandons. En conséquence, l'efficacité interne est faible. Du fait de la persistance de la déperdition scolaire, une proportion élevée d'enfants est hors de l'école (en 2016, 27% des 9-17 ans sont hors de l'école dont 20% n'ont jamais été scolarisés) alors que l'accroissement de l'éducation alternative, qui accueille 4 490 en 2015 contre 582 en 2012, ne permet pas de compenser. Par ailleurs, l'effectif de

l'enseignement et la formation techniques et professionnels baisse de 8 à 6 % bien qu'il soit jusqu'à présent la 2ème priorité de l'État après le primaire. Les progrès, en alphabétisation et éducation des adultes sont lents (les effectifs qui passent de 56.928 en 2011 à 32.352 en 2014 puis 57.318 en 2015).

L'enjeu est donc d'assurer le maintien des enfants dans l'éducation de base scolaire tout en développant les alternatives éducatives et la préprofessionnalisation au profit des enfants hors de l'école, d'une part et l'alphabétisation et l'éducation fonctionnelle des adultes non ou faiblement scolarisés, d'autre part.

1.3 TROISIÈMEMENT, RÉDUIRE LES DISPARITÉS RÉGIONALES ET DE GENRE DANS L'ACCÈS À L'ÉDUCATION.

Des disparités sont relevées en effet selon le genre (39% de filles en 3ème contre 51% de garçons), le niveau de richesse (68% d'accès au primaire et 39% d'achèvement pour les enfants des familles les plus pauvres contre 94% et 79% respectivement pour les enfants des familles les plus aisées) et le milieu (Alibori et zones lacustres ont toujours eu les plus bas taux).

Pour cela, il est nécessaire d'envisager des mesures supplémentaires d'équité et de justice sociale pour certaines zones et certaines catégories sociales (discrimination positive, mesures incitatives).

1.4 QUATRIÈMEMENT, AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ EXTERNE DU SYSTÈME ÉDUCATIF : FORMER DES CITOYENS ENTREPRENEURS CRÉATIFS POUR LES MÉTIERS D'AVENIR

L'analyse sectorielle de l'éducation révèle de faibles acquis chez les apprenants (selon l'évaluation PASEC 2014, près de 50% des élèves de CM2 n'ont pas les acquis attendus en mathématiques et français), des insuffisances au niveau de la formation des enseignants du primaire et du secondaire, de même qu'une répartition inégale de ceux-ci (déséquilibres entre régions, entre établissements). Par ailleurs, l'offre éducative reste inadaptée à la demande du marché (faible proportion des diplômés dans la population active, taux de chômage particulièrement élevé chez les jeunes diplômés : 39,3%)

et n'anticipe pas assez l'évolution de l'emploi d'une part, et les potentialités nationales au regard des pays voisins d'autre part. En effet, les métiers auxquels doit préparer le système éducatif sont ceux en vigueur à l'horizon 2030. Enfin, le potentiel de la recherche scientifique et de l'innovation **est encore** faible pour avoir un impact sur le développement du pays.

Il convient donc de prendre des mesures d'amélioration fondées sur l'anticipation de l'évolution future du marché de l'emploi et la position géostratégique du pays pour assurer : i) la qualité de l'offre éducative avec un accent sur l'utilisation du numérique, l'acquisition de compétences diversifiées par les apprenants et la professionnalisation des enseignants ; ii) le renforcement de l'employabilité des sortants du système grâce au développement de l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation et à l'arrimage de l'offre de formation sur les métiers porteurs à l'horizon 2030, iii) la valorisation de la recherche et de l'innovation comme socles du développement du système éducatif et de la nation à travers la formation d'une élite opérationnelle, une recherche scientifique qui aide à pallier les insuffisances du système éducatif et à soutenir la création de la richesse .

1.5 CINQUIÈMEMENT, ASSURER UNE MEILLEURE GESTION DES FINANCEMENTS AXÉE SUR LES RÉSULTATS ET LA REDDITION DES COMPTES.

L'éducation est bien financée car, malgré une baisse globale du PIB sur les dix dernières années, l'effort national de financement a été maintenu (en moyenne 30% des dépenses publiques contre 25 % pour la CEDEAO). Par contre, on note des disparités dans l'allocation intra-sectorielle des ressources financières (l'alphabétisation et à l'éducation non formelle bénéficient de moins de 1% du financement total de l'éducation) ainsi que des difficultés relatives à l'accès, la consommation et la qualité des dépenses. En l'absence d'un dispositif efficace de suivi, de contrôle et de reddition des comptes, l'efficacité du financement de l'éducation est mise à mal.

Dans ce cadre, il est important que l'État maintienne le niveau actuel de financement du secteur tout en mettant en place des mécanismes de gestion rationnelle (accroissement de la part de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'EFTP, l'amélioration des capacités des gestionnaires en matière de Gestion Axée sur les Résultats) en vue d'une gestion axée sur les ré-

sultats plutôt que sur les activités avec un dispositif efficace de contrôle et de reddition des comptes (Ex/Système National intégré de suivi-évaluation utilisant le numérique).

1.6 SIXIÈMEMENT, RENFORCER LE LEADERSHIP POLITIQUE ET STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT POUR UN PARTENARIAT EFFICACE AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LES ACTEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.

Les dysfonctionnements du secteur de l'éducation mis en évidence par le diagnostic concernent le dispositif de pilotage (fragilité du statut de la structure opérationnelle de coordination qu'est le Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation², la faible synergie entre les ministères en charge de l'éducation et les autres ministères), l'application des lois de la décentralisation (forte centralisation des décisions), la gestion des ressources humaines (mauvaise répartition du personnel) et informationnelles (difficultés de mise en place du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation) et l'ancrage institutionnel du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Par ailleurs, l'implication des acteurs privés (notamment les entreprises) reste faible au regard des besoins d'investissement. Si le rôle régalien de l'État est indiscutable dans le domaine de l'éducation, il reste que l'évolution actuelle du monde a montré les limites de l'État providence et la nécessité d'un partenariat avec le secteur privé pour l'ensemble des investissements, voire la définition des profils et des référentiels de formation.

Il s'agira donc d'agir à deux niveaux. Premièrement, améliorer la coordination sectorielle à travers la mise en place d'un organe opérationnel fort, l'actualisation et l'application effective des textes sur la décentralisation et rationaliser, la répartition du personnel enseignant. Il est ensuite nécessaire que des mesures incitatives soient prises en vue de dynamiser le partenariat public-privé et de le rendre plus actif et efficace.

En guise de synthèse et au regard des défis, des ODD et de l'agenda pour l'éducation 2030, on peut considérer que ***l'enjeu principal de la nouvelle politique éducative est d'assurer le passage de l'offre pyramidale centrée sur la forme scolaire d'éducation et génératrice d'abandons et d'exclusion, à***

² Le STP-PDDSE est le bras opérationnel de la coordination sectorielle mais il souffre d'une instabilité institutionnelle et de manque de moyens financiers, matériels et humains conséquents.

une offre éducative diversifiée et inclusive telle qu'envisagée dans la nouvelle architecture du système éducatif adoptée lors du deuxième Forum sur le secteur de l'éducation et actualisé dans le cadre du processus d'élaboration du plan sectoriel de l'éducation post 2015.

2. CADRAGE, PRINCIPES DIRECTEURS, VISION ET PRIORITES DE LA POLITIQUE SECTORIELLE D'EDUCATION AU BENIN A L'HORIZON 2030

Afin de relever les défis auxquels doit faire face le système éducatif au Bénin, il est important de définir les repères de cadrage de la politique sectorielle, les principes directeurs de sa mise en œuvre et la vision de la personne que le système éducatif aspire à former. C'est à cette exigence que répondent les développements qui suivent.

2.1 REPÈRES DU CADRAGE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La nouvelle politique sectorielle du Bénin en matière d'éducation et de formation devra se fonder sur les options politiques majeures du gouvernement du Bénin déclinées dans plusieurs documents stratégiques au plan national et international.

► La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin qui dispose, en son article 12, que « L'État et les collectivités publiques garantissent l'éducation des enfants et créent les conditions favorables à cette fin ». Les dites conditions sont précisées à travers, d'une part « l'enseignement primaire obligatoire » et la nécessité pour l'État d'assurer « progressivement la gratuité de l'enseignement public » (article 13) et, d'autre part la possibilité pour les institutions et communautés religieuses ainsi que les acteurs privés laïcs ou confessionnels, de concourir à l'éducation, « avec l'autorisation et le contrôle de l'État » ainsi que « des subventions de l'État dans les conditions déterminées par la loi ».

► **La Vision prospective Bénin Alafia 2025** selon laquelle, « à l'horizon 2025, le Bénin est un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Il s'agira, en accord avec les objectifs des phases 2 & 3 de cette vision, de bâtir un système éducatif et de formation qui vise la *croissance économique au service du développement (2011-2020), la restauration des valeurs sociales*

et la reconquête de l'environnement extérieur (2021-2025). En d'autres termes, il s'agira de **construire un système éducatif et de formation à partir du modèle de société désiré et des valeurs qui en sont les piliers culturels** pour que l'éducation et la formation soient effectivement au service du développement et de l'épanouissement humain.

► **La Politique de décentralisation et de déconcentration** qui octroie des pouvoirs aux collectivités locales et aux administrations déconcentrées dans la planification, la gestion et le financement du développement de l'éducation. La notion de service de proximité qui sous-tend cette option constitue une des conditions sine qua non d'un meilleur ciblage des franges les plus marginalisées de la population.

► **Le Plan national de développement 2018-2025** dont l'un des quatre objectifs thématiques est de « *faire de tous les Béninois (es) des hommes et des femmes épanouis, rayonnants de santé, compétents et compétitifs pour répondre aux exigences du développement durable, de bonne gouvernance et du bien-être collectif* ». Autrement dit, il s'agira de bâtir *un système éducatif et de formation au service du développement*. L'école à bâtir à l'horizon 2030, devra permettre à ce que *la béninoise et le béninois se comportent de manière à disposer d'un État responsable et efficace, d'une société moderne respectueuse de son environnement et d'une économie compétitive et inclusive (autrement dit, les producteurs, toutes catégories confondues, améliorent leur production du fait de la maîtrise des techniques de productivité, les promoteurs acquièrent l'esprit d'entreprise en étant ouverts sur le monde, les fonctionnaires gèrent efficacement et avec célérité les affaires publiques, grâce à une éducation et une formation adaptée aux exigences des temps modernes).*

► **Le Programme d'action du gouvernement (PAG)** qui vise à transformer de façon structurelle l'économie béninoise en s'appuyant, entre autres, sur l'amélioration des performances de l'éducation (5^{ème} axe stratégique du PAG). A cet effet, les réformes retenues visent : (i) l'amélioration de la coordination du secteur de l'éducation ; (ii) l'amélioration de la qualité, de l'équité et de l'inclusion de l'éducation tout au long de la vie pour tous ; (iii) l'adaptation du système d'enseignement aux besoins réels du pays et des entreprises ; (iv) la restructuration et le repositionnement du secteur de la recherche ; (iv) la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

► **Les Actes du deuxième forum sur l'éducation de 2014** qui rendent compte du diagnostic multisectoriel et participatif mené en prélude au deuxième

forum sur le secteur de l'éducation ainsi que les principales recommandations et résolutions formulées. Les actes du deuxième forum comportent, en particulier, les bases de la nouvelle architecture du système éducatif qui sous-tend la nouvelle politique de l'éducation.

► **Le document d'analyse sectorielle de l'éducation** réalisé en 2017 dans le cadre de l'élaboration du plan sectoriel de l'éducation post 2015 qui a complété, conforté et actualisé le diagnostic sectoriel en accord avec les données du recensement général de la population et de l'habitat, les dernières enquêtes sur la vie des ménages et les nouvelles orientations fixées par les documents de planification consécutifs au PAG.

► **Les Objectifs du développement durable (ODD)**, principalement l'ODD 4 qui vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit d'un objectif transversal qui contribue à la réalisation des autres ODD et qui, dans le contexte actuel au Bénin, est envisagé de façon plus marquée dans la perspective de contribuer à l'atteinte de l'ODD 8 (qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous).

2.2 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

La nouvelle politique de l'éducation et de la formation envisagée à l'horizon 2030 reposent sur trois catégories de principes directeurs indiqués ci-après :

► **Premièrement, le respect des droits de l'homme, des valeurs de la République, de l'éthique et de l'inclusion** comme un facteur important de stabilité, de croissance économique et de répartition équitable des fruits de la croissance. A cet effet, le respect des droits humains et, principalement du droit à l'éducation, qui constitue le préalable à l'exercice de tous les autres droits, permettra de garantir l'accès à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie de façon équitable, à l'égalité de chance pour toutes les filles, tous les garçons, ainsi que les handicapés et toutes les personnes à besoin spécifique, dans le respect de l'environnement et de l'épanouissement de l'être humain. L'éducation doit, mieux que par le passé, jouer pleinement et efficacement son rôle de formateur du citoyen, respectueux des principes républicains, de règles de la bonne gouvernance et des valeurs sociétales en liaison avec l'environnement. L'éducation en situation d'urgence et la sécu-

rité à l'école doivent également faire l'objet d'une planification rigoureuse et d'une mise en oeuvre avec célérité et efficacité.

► **Deuxièmement, les principes de modernisation, professionnalisation et d'inclusion.** L'intégration du numérique au secteur éducatif pour en faire un facteur de progrès énorme dans les domaines de l'accès, de la qualité et de la gestion. Cela suppose, notamment, la dématérialisation des contenus tant pour l'enseignement et la formation des enseignants (dans toutes les composantes du système) que pour le pilotage et la gestion du système (dispositif numérique de suivi-évaluation et de collecte des statistiques). En effet, il est important de tirer profit de l'émergence d'une société de l'information avec des capacités étendues de production, de partage et de diffusion de l'information, partout en un temps record pour instaurer une culture d'utilisation du numérique dans le secteur de l'éducation. Ce choix essentiel pour la modernisation du système éducatif est également un gage de professionnalisation. Cette dernière doit reposer également sur la promotion d'une culture de l'excellence dans toutes ses dimensions (intellectuelle, technique et professionnelle, artisanale, sportive, artistique, etc.) comme enjeu central du processus de réforme de l'éducation afin de doter le pays de citoyens entrepreneurs compétents et compétitifs sur le marché du travail. Enfin, assurer une offre éducative inclusive exige de réduire les disparités et d'améliorer l'équité à travers des mesures spécifiques pour les personnes les plus démunies, exclues ou à besoins spécifiques, afin que tous puissent bénéficier au même titre des mesures de modernisation et de professionnalisation de l'offre éducative. Des mesures spécifiques devront être prises en direction des filles et des personnes vivant avec handicap et/ou ayant des besoins spécifiques. Aussi, est-il important d'offrir des possibilités pertinentes d'éducation et de formation aux nombreux enfants et adolescents non scolarisés (les exclus de l'école). Cela requiert des actions immédiates, ciblées et suivies à travers des dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie. Enfin, l'éducation à la santé, à l'environnement et à la citoyenneté doit devenir une réalité tangible.

► **Troisièmement, la bonne gouvernance et le partenariat public-privé pour une meilleure efficacité.** La promotion de la bonne gouvernance exige que l'État assure un leadership politique et stratégique fort afin d'offrir à tous les acteurs les conditions requises pour apporter une contribution effective à l'oeuvre d'édification d'un système éducatif performant. Ainsi, l'État veillera au respect de la transparence, à la responsabilité et à la reddition des comptes ainsi qu'à l'implication effective des parties prenantes. Il jouera pleine-

ment son rôle de contrôle et de suivi-évaluation et veillera à l'instauration et au développement d'une culture de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux, du niveau central jusqu'à la salle de classe. Dans ce cadre, l'État garantira l'implication des communautés et des collectivités locales par un transfert effectif des pouvoirs décisionnel et financier dus aux structures déconcentrées et décentralisées en respect du principe de subsidiarité. Le renforcement du partenariat qui vise à impliquer de manière plus responsable les différents acteurs publics et privés, les partenaires techniques, financiers et sociaux, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les communautés à la base, dans la formulation, la mise en oeuvre et le suivi des programmes de développement. Il est à noter que le partenariat public-privé pourrait être davantage valorisé par une meilleure intégration de l'offre privée d'éducation de base. La rationalisation de l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition du secteur dans un contexte de rareté des ressources, appelant à la maîtrise des dépenses publiques et la réduction des déficits budgétaires, ainsi que l'optimisation du financement public pour une meilleure réponse à la demande sociale de plus en plus importante résultant de la dynamique démographique. Enfin, l'harmonisation et l'alignement de l'assistance au développement fournie par les partenaires techniques et financiers sur les priorités nationales. A ce titre, l'utilisation des procédures et compétences nationales sera la modalité dominante de l'exécution de l'aide.

2.3 LA VISION DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Pour améliorer les performances du secteur de l'éducation et de la formation, le Bénin se donne la vision formulée de la façon suivante :

« En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ».

De façon spécifique, il s'agira de :

- renforcer les bases humaines et matérielles de l'économie par le développement équitable du capital humain comme base de la croissance économique ;
- créer un environnement favorable au développement technologique à

travers un enseignement et une formation techniques et professionnels performants, favorisant le dynamisme, l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat nécessaire pour disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée au service des entreprises et de leur productivité ;

- assurer un continuum dans l'accès aux savoirs, savoir-faire et savoir-être basé sur une maîtrise des langues nationales et étrangères dans toutes les composantes du secteur.

Cette vision impose une nouvelle perception du système éducatif et de formation qui repose sur les cinq principaux leviers suivants :

- rompre, dès la base du système, avec le mythe du diplôme (« Akowé ») qui conduit à privilégier l'intelligence intellectuelle au détriment des autres formes d'intelligence ;
- revaloriser les qualifications techniques et professionnelles adaptées à l'évolution des métiers, tant dans le domaine de l'éducation formelle que dans celui de l'éducation non formelle, sans considérer cette dernière comme « la voie de l'échec » ;
- rechercher l'articulation entre « monde de l'emploi » et « monde de la formation » à travers un dispositif transversal d'orientation impliquant tous les acteurs de l'éducation ainsi que les structures d'accompagnement vers les secteurs porteurs d'emploi et basé sur une analyse régulière de la configuration du marché du travail ;
- promouvoir une éducation moderne basée sur l'utilisation du numérique dans les différentes composantes du système d'éducation et de formation ;
- mettre en place une gouvernance efficace et performante dans laquelle l'État, dans son rôle de « régulation-contrôle », assure le leadership en vue de garantir un partenariat performant avec le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et la société civile et d'assurer la transparence, l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources du secteur et la redevabilité, d'une part et valoriser le partenariat public privé, d'autre part.

2.4 LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Les priorités inscrites dans la Politique éducative en matière d'éducation et de formation s'inspirent des options politiques et des principes cités supra avec un accent particulier sur la mise en place de la nouvelle architecture du système éducatif.

2.4.1 Mettre en place une éducation de base universelle de douze ans en application de l'ODD4.

Cela suppose *des réformes dans l'organigramme actuel* et un meilleur ciblage de l'offre éducative au profit des garçons et filles qui sont en marge du système scolaire. Il s'agit d'une éducation de base holistique incluant le préscolaire et assurée en synergie par des structures d'éducation formelle (primaire et premier cycle du secondaire) et d'éducation non formelle (éducation alternative, y compris en langues nationales, centres de préprofessionnalisation artisanal, sportif, artistique, de loisirs, etc.). A cet effet, il sera nécessaire *d'améliorer la couverture du préscolaire* ainsi que du primaire dans les communes présentant encore de faibles Taux Brut de Scolarisation (TBS) et Taux d'Aboutissement du Primaire (TAP) ; *d'assurer, dès l'éducation de base, des passerelles entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle* en généralisant l'éducation alternative et la préprofessionnalisation comme moyen essentiel du maintien des apprenants dans l'éducation de base. Cela exige de créer un continuum vers la formation professionnelle en orientant, de façon systématique, tout apprenant qui en manifeste les aptitudes ou un intérêt poussé vers les structures de pré-professionnalisation qui offrent des Formations par Apprentissage de Type Dual (FATD) permettant l'obtention des CQP et CQM.

2.4.2 Développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du développement économique en partenariat avec le secteur privé.

Dans ce cadre, il s'agit de : (i) *diversifier les filières de formation en accordant la priorité aux secteurs stratégiques identifiés comme porteurs de croissance accélérée et offrant aux personnes formées les meilleures chances et opportunités d'insertion professionnelle*. Cette offre doit inclure la dimension de formation professionnelle continue et de formation entrepreneuriale ; (ii) *augmenter les capacités d'accueil et améliorer les performances de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, tout en orientant les apprenants vers les métiers porteurs et en optimisant la réussite des apprenants par de nouvelles approches à travers la multiplication des centres de formation professionnelle et d'apprentissage et des lycées spécialisés* ; (iii) *professionnaliser l'enseignement supérieur* à travers la création des Instituts universitaires d'enseignements professionnels (IUEP) et la promotion des universités thématiques dont les offres de formation sont centrées sur

les métiers porteurs

2.4.3 Améliorer la qualité des enseignements/apprentissages

Il s'agit principalement de réformer le dispositif de formation initiale et continue des acteurs du secteur de l'éducation des enseignants, des formateurs et encadreurs ainsi que des personnels administratifs et d'orientation pour toutes les composantes du système éducatif mais, principalement, pour l'éducation de base et la post-éducation de base. Cela permettra d'assurer la professionnalisation des enseignants et autres intervenants ainsi que leur formation. Cela suppose, notamment que l'on rehausse progressivement le niveau de qualification à l'entrée en formation dans les Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) et que l'on crée les conditions d'une plus grande autonomisation par une configuration et une intervention plus adaptée des formateurs. L'amélioration de la qualité passe également par le renforcement de la pertinence des curricula en révisant les Nouveaux Programmes d'Enseignement (NPE) basés sur l'Approche Par Compétences (APC) et le dispositif de leur mise en œuvre sur la base des résultats de l'évaluation et par l'amélioration de l'environnement et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.

2.4.4 Développer une gouvernance plus efficace, plus efficiente et plus inclusive

Cela passe par : (i) *l'adoption d'un cadre institutionnel et de gouvernance adapté à la nouvelle architecture du système éducatif* (notamment pour l'éducation de base holistique) avec un organe de coordination sectorielle fort et opérationnel ; (ii) *le renforcement de la décentralisation/déconcentration* de la gestion de l'offre éducative, en responsabilisant mieux les collectivités locales dans l'identification et la prise en charge des marginalisés et exclus du système éducatif ; (iii) *l'implication effective du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement*, dans le cadre d'un dialogue pluriel, pour une meilleure participation à la planification, à la mise en œuvre et à la revue des politiques et programmes éducatifs ; (iv) *la sécurisation, la pacification de l'environnement d'apprentissage* pour les enfants et la préparation au leadership en mettant un accent particulier sur la mise en place de mécanismes facilitant la participation des enfants à la vie de l'école, l'acquisition de compétences de vie centrées sur leur protection contre la violence et sur leur éducation à la citoyenneté et au

maintien de la paix et la cohésion sociale et en créant un code de l'école à respecter par tous les acteurs de l'école.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION AU BENIN A L'HORIZON 2030

Au regard des défis découlant du diagnostic, des repères du cadrage et des principes directeurs ci-dessus indiqués, la nouvelle politique d'éducation et de formation sera opérationnalisée à travers des orientations stratégiques regroupées autour de trois objectifs sectoriels, à savoir : *(i) accroître l'accès pour tous à une éducation et une formation équitables et inclusives (ii) renforcer la qualité de l'enseignement/formation, de l'efficacité interne et externe ; (iii) améliorer la gouvernance du secteur.* Ces objectifs sectoriels se déclinent en neuf orientations stratégiques.

3.1 OBJECTIF SECTORIEL 1 : ACCROITRE L'ACCÈS POUR TOUS À UNE ÉDUCATION ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITÉ.

3.1.1 Orientation stratégique 1 : développer une vision intégrée de l'éducation de base inclusive des jeunes.

L'éducation de base telle qu'envisagée dans la nouvelle architecture du système éducatif concerne principalement les plus jeunes (4 à 16 ans) et vise à établir des passerelles entre l'éducation formelle (composée de : éducation de base préscolaire ; éducation de base scolaire 1 ou primaire ; éducation de base scolaire 2 ou premier cycle du secondaire général) et l'éducation non formelle (composée des alternatives éducatives et de la préprofessionnalisation). *Elle n'intègre pas l'éducation de base des adultes plus arrimée à la formation technique et professionnelle et au développement des compétences pour les adultes de plus de 15 ans.*

Ainsi, pour réaliser cette orientation stratégique, il s'agira de : *(i) développer une offre préscolaire qui repose sur la promotion du mode communautaire en milieu rural.; (ii) développer une offre scolaire (éducation de base formelle) qui assure la continuité entre la scolarisation primaire universelle et le premier cycle du secondaire, réduit les disparités entre filles et garçons, entre milieux urbains et ruraux et qui assure, de façon équitable, les mêmes chances et opportunités éducatives à tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques ; (iii) développer les offres éducatives alternatives et la préprofessionnalisation (éducation de base non formelle) pour maintenir les enfants*

hors de l'école dans le processus éducatif, en instituant :

- des passerelles entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle dans la perspective d'une éducation holistique et inclusive ;
- les mêmes chances d'entrer et de rester dans l'une des composantes (formelle ou non formelle) de l'éducation de base à tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques (jeunes filles, groupes minoritaires et/ou vulnérables, etc.), notamment par la mise en place d'un meilleur suivi ;
- la visibilité des alternatives éducatives et dispositifs de préprofessionnalisation (comme les CQM et CQP) tout en clarifiant leurs liens avec les autres dispositifs (ex. le Certificat d'aptitude professionnelle) et la vie professionnelle afin de permettre à chacun de poursuivre sa formation jusqu'au plus haut niveau souhaité.

3.1.2 Orientation stratégique 2 : développer une post-éducation de base arrimée à l'alphabétisation et l'éducation des adultes et au développement des compétences techniques et entrepreneuriales.

La post-éducation de base renvoie principalement à l'enseignement secondaire général et à l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Cependant, elle s'articule en cohérence et de façon complémentaire à l'alphabétisation et l'éducation fonctionnelle des adultes et au renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales pour une plus grande employabilité. Ces quatre dimensions sont considérées comme des opportunités d'éducation et de formation à part entière inscrites dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

La mise en œuvre de cette orientation stratégique suppose une collaboration intersectorielle, notamment avec les ministères en charge du sport, de l'emploi et des affaires sociales. Il s'agit : (i) d'assurer un meilleur accueil des apprenants dans le second cycle de l'enseignement secondaire général (lycée) ; (ii) orienter un plus grand nombre des sortants de l'éducation de base vers l'enseignement et la formation techniques et professionnels et améliorer l'apprentissage professionnel dans les centres de formation ; (iii) renforcer l'alphabétisation et l'éducation des adultes de plus de 15 ans dans une perspective fonctionnelle, rompant avec la vision traditionnelle de l'alphabétisation longtemps réduite à l'apprentissage instrumental de la lecture, de l'écriture et du calcul ; (iv) faciliter l'accès au dispositif de renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales ainsi qu'à la formation professionnelle

continue, en vue d'assurer une meilleure employabilité des sortants de la post-éducation de base ; (v) *mettre en place un cadre national de certification et des mécanismes de Reconnaissance et de Validation des Acquis de l'Expérience (RVAE)* dans toutes les composantes du secteur et à tous les niveaux, en lien avec l'enseignement supérieur (et les universités).

3.1.3 Orientation stratégique 3 : promouvoir un enseignement supérieur et une recherche scientifique modernes répondant aux besoins de l'environnement.

Pour y arriver, il faudra : (i) *renforcer le dispositif d'orientation des étudiants* dans toutes les universités nationales du Bénin ; (ii) *renforcer les capacités d'accueil des universités nationales du Bénin*, en particulier dans les filières de formation arrimées aux secteurs porteurs de l'économie et de l'emploi ; (iii) *harmoniser et réviser à la baisse le coût d'accès aux écoles doctorales*, notamment en augmentant de façon conséquente les subventions de l'État à ces écoles ; (iv) *mettre à niveau le plateau technique des laboratoires des écoles doctorales et introduire les technologies éducatives (le numérique)* dans toutes les universités nationales du Bénin ; (v) *encourager les recherches scientifiques et techniques qui valorisent les savoirs endogènes et promeuvent les innovations* scientifiques, techniques et technologiques ainsi que les savoirs endogènes.

3.2 OBJECTIF SECTORIEL 2 : RENFORCER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET L'EFFICACITÉ INTERNE ET EXTERNE

3.2.1 Orientation stratégique 4 : renforcer la qualité de l'éducation et de la formation

En vue de l'accomplissement de cette orientation stratégique, il faudra : (i) *actualiser la politique de formation initiale et continue des enseignants, du personnel d'encadrement* et des autres intervenants et veiller à sa mise en œuvre effective, en mettant l'accent sur les profils d'entrée et de sortie dans les écoles de formation (ENI, ENS, EFPEEN, etc.), les curricula et la durée de la formation, le mode de certification ; (ii) *recruter, former et répartir rationnellement les inspecteurs et conseillers pédagogiques et créer une spécialisation pour la maternelle* au sein du personnel d'encadrement de l'éducation nationale ; (iii) *doter tous les établissements d'éducation et de formation de laboratoires et bibliothèques équipés, d'intrants pédagogiques et de matériels techniques* ; (iv) *intégrer le Numérique dans l'offre éducative et promouvoir son utilisation dans la formation des enseignants* pour toucher le plus

grand nombre (dématérialisation des contenus), en améliorant l'accès aux infrastructures et aux équipements de télécommunication, en créant des contenus pédagogiques adaptés à l'évaluation au moyen du numérique ; (v) *redéfinir, à tous les niveaux, les profils d'entrée et de sortie des apprenants et adapter les curricula à ces profils en lien avec la nouvelle architecture du système éducatif* ; (vi) *améliorer le dispositif d'évaluation formative et sommative et mettre en place un dispositif permanent d'évaluation des acquis scolaires et de l'apprentissage.*

3.2.2 Orientation stratégique 5 : améliorer le maintien des apprenants et l'efficacité interne du système

L'amélioration de l'efficacité interne suppose non seulement que les apprenants restent dans le cycle éducatif mais acquièrent les connaissances et compétences attendues. Pour ce faire, il faudra : (i) *renforcer les mesures incitatives au maintien des apprenants dans le système éducatif*, notamment en poursuivant : le programme national d'alimentation scolaire selon une approche intégrée tout en ciblant les zones de sous-scolarisation, la distribution de kits scolaires aux apprenants des zones déshéritées et d'accès difficile, en particulier au profit des filles, les actions visant à annihiler les pesanteurs économiques et socioculturelles qui freinent l'éducation/formation des filles, (ii) adopter une approche ludique de l'éducation pour le développement intégral du jeune enfant dans les centres préscolaires, (iii) *mettre en œuvre une réforme des curricula et du temps scolaire* en accord avec la nouvelle architecture du système éducatif, notamment : *réviser les Nouveaux Programmes d'Enseignement (NPE) basés sur l'Approche Par Compétences (APC) en cohérence avec les recommandations de l'étude sur l'évaluation du dispositif de mise en œuvre de ladite approche* au Bénin ; *évaluer la mesure relative aux sous-cycles dans l'éducation de base* et mettre en œuvre les recommandations ; *réduire le nombre d'écoles à cycles incomplets* pour assurer la continuité éducative à tous les niveaux de l'éducation de base et de la post-éducation de base ; *définir un socle commun de connaissances et de compétences requises des apprenants en fin d'éducation de base* et les certificats qui en découlent, en tenant compte des recommandations de l'étude sur le cadre institutionnel de l'éducation de base et celle sur l'évaluation du dispositif de mise en œuvre de l'APC au Bénin ; *procéder à une réforme progressive du CEP pour en faire une matérialisation de l'achèvement de la scolarisation primaire universelle et un outil de gestion des passerelles* vers la pré-professionnalisation.

3.2.3 Orientation stratégique 6 : améliorer l'efficacité externe du système

Il s'agit d'orienter les formations vers les secteurs porteurs de l'économie et d'assurer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi. Dans ce cadre, il convient de : (i) *développer une offre éducative et de formation de qualité qui favorise l'employabilité des apprenants* et la création des passerelles entre l'éducation, la formation et l'emploi ; (ii) *renforcer les capacités des détenteurs de savoirs et savoir-faire locaux en vue d'améliorer leurs prestations* et les insérer dans le processus de développement technologique ; (iii) *mettre en place un dispositif transversal d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle* pour tous les apprenants du système éducatif (agence nationale ou comité interministériel), assorti d'un *dispositif opérationnel de suivi de l'insertion professionnelle des sortants du système d'éducation et de formation* ; (iv) *promouvoir les centres d'incubation pour préparer l'accès au monde du travail de certains apprenants*, et cela à travers un partenariat public-privé ; (v) *assurer l'arrimage des actions des structures de promotion de l'entrepreneuriat et d'accompagnement vers l'emploi avec les besoins des apprenants du système éducatif* en assurant une meilleure visibilité de ces structures et une meilleure utilisation de leurs offres par les acteurs du système éducatif (notamment les apprenants) ; (vi) *assurer l'opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS)* comme un pôle de promotion de l'excellence et un centre incubateur pour les innovations qui assure, en liaison avec les universités du pays : le recensement des génies créateurs et les détenteurs des savoirs endogènes, l'identification de leur potentiel scientifique et technique et le renforcement de leurs capacités productives ; la promotion des échanges entre détenteurs des différentes formes de savoirs (détenteurs des savoirs endogènes, techniciens, chercheurs, enseignants, monde des affaires et praticiens) en vue de l'amélioration de leurs prestations ; la promotion des centres d'innovation par la diffusion de l'information sur les opportunités en matière de création et d'invention technologiques.

3.3 OBJECTIF SECTORIEL 3 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME

3.3.1 Orientation stratégique 7 : redéfinir le Cadre institutionnel de l'éducation nationale

La nouvelle architecture du système éducatif suppose de redéfinir le cadre institutionnel de l'éducation, en cohérence avec les recommandations du

deuxième forum sur le secteur de l'éducation et capitalisant les acquis de l'étude réalisée sur l'éducation de base holistique proposée dans la nouvelle architecture du système éducatif. Pour le pilotage et la gestion systémique du secteur, il est nécessaire : (i) *d'assurer un meilleur pilotage et une gestion efficiente du secteur suivant une approche systémique par la mise en place d'un organe de coordination fort (Conseil national de l'Éducation) doté d'un bras technique opérationnel (Secrétariat technique Permanent du Plan Sectoriel de l'Éducation)* en accord avec les résultats des travaux du comité technique de mise en oeuvre et de suivi des réformes de l'administration du système éducatif ; (ii) *d'assurer la synergie d'action et une répartition rationnelle des prérogatives entre les ministères sous-sectoriels (ou au sein du ministère sectoriel) de l'éducation, conformément à la nouvelle architecture du système éducatif* et en tenant compte des résultats de l'étude sur le cadre institutionnel de l'éducation de base ; cela suppose une relecture et une actualisation des textes en vigueur (Loi d'orientation de l'éducation, décrets d'application, décrets régissant les ministères, etc.) ; (iii) *rationnaliser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du secteur de l'éducation*, notamment en identifiant des sources innovantes de financement du secteur, en améliorant le processus de définition des besoins sous-sectoriels et d'arbitrage, en identifiant des mécanismes de mobilisation locale de ressources, en renforçant le dispositif de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation pour une meilleure reddition de comptes ; (iv) *mettre en place un dispositif sectoriel d'assurance-qualité en capitalisant les acquis et en proposant des innovations* ; cela suppose la disponibilité d'un *Système d'information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) opérationnel* servant d'aide à la décision, la *mise en place d'un cadre normatif sectoriel transversal* qui sert de base d'évaluation et d'accréditation.

3.3.2 Orientation stratégique 8 : renforcer la décentralisation et la déconcentration dans l'éducation.

La faible mise en oeuvre de la décentralisation/déconcentration en éducation constitue l'une des principales insuffisances à combler pour permettre l'impact des actions au niveau local. A cet effet, il s'agit de : (i) *mettre en oeuvre effectivement le plan de décentralisation/déconcentration (P2D)* tout en poursuivant le transfert des compétences et ressources aux communes conformément aux lois sur la décentralisation ; (ii) *mettre en place et animer un cadre de concertation entre les Ministères en charge de l'éducation et de la formation et les structures décentralisées* ; (iii) *renforcer la décon-*

centration dans l'éducation en conférant plus d'autonomie aux structures déconcentrées par la mise à disposition des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur bon fonctionnement ; (iv) renforcer les capacités des acteurs et partenaires nationaux pour une meilleure gestion participative du système éducatif ; (v) développer une base de données de qualité et fiable facilitant la prise de décisions constantes pour l'amélioration du secteur de la maternelle.

3.3.3 Orientation stratégique 9 : améliorer le partenariat.

Il s'agira de : (i) mettre en place un cadre de partenariat l'État, le secteur privé, les collectivités et les communautés locales pour une gestion participative des différentes composantes du système éducatif conformément à la nouvelle architecture à travers des conventions de partenariat entre l'État, les établissements privés et les opérateurs privés d'alphabétisation, comportant les règles transparentes de financement basées sur des indicateurs de moyens et de résultats en rapport aux taux de réussite et aux taux d'insertion professionnelle ; (ii) instituer un cadre réglementaire de bonne gouvernance et de reddition des comptes des établissements privés, y compris une modification, au besoin, des textes de création et d'ouverture des établissements privés en y intégrant certains critères relatifs à la situation géographique, aux filières porteuses et à la non concurrence déloyale ; (iii) prévenir et gérer efficacement les crises à travers le Conseil sectoriel pour le dialogue social ; (iv) mettre en place un cadre efficace de gestion des franchises scolaires et universitaires comprenant les syndicats des enseignants, les représentants des associations des parents d'élèves, les représentants d'Associations des élèves et étudiants ; (v) mettre en place, au niveau de l'EFTP, un dispositif de pilotage et de coordination partenarial rassemblant les acteurs publics, le secteur privé de l'économie (entreprises, artisan, etc.), les partenaires sociaux, les organisations de la société civile engagées dans la formation professionnelle, avec une gouvernance autonome : « niveau unique de coordination et de régulation de l'EFTP afin d'assurer la cohérence globale des interventions ».

4. PERFORMANCES ATTENDUES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION À L'HORIZON 2030.

Généralement, il est assigné au système éducatif trois types d'objectifs, à savoir : (i) accueillir, à chacun de ses cycles, la population cible d'apprenants concernée (**accès**) ; (ii) maintenir ceux qui s'inscrivent jusqu'à la fin du cycle en vue d'obtenir les acquis (**rétenion et efficacité interne**) ; (iii) s'assurer qu'ils

acquièrent, dans de bonnes conditions, les connaissances et compétences attendues en vue de leur insertion socioprofessionnelle (**qualité et efficacité externe**). C'est suivant ces trois catégories d'objectifs et en tenant compte de la structuration de la nouvelle architecture que sont définies les performances du système d'éducation et de formation du Bénin à l'horizon 2030.

4.1 UNE ÉDUCATION DE BASE HOLISTIQUE ET INCLUSIVE DES JEUNES

L'ODD4 a également retenu que les pays prennent des mesures pour l'accès de tous les enfants à une éducation de base obligatoire de 9 à 12 ans. C'est pour cela qu'il est fait l'option de l'accès à une éducation de base holistique et inclusive selon trois dimensions (préscolaire, scolaire, alternatives et pré-professionnalisation) et de créer les conditions nécessaires à la qualité de l'offre.

► L'éducation de base préscolaire (EBP) : aller vers la généralisation progressive.

Le faible niveau de préscolarisation suggère la prise de mesures nécessaires pour accroître l'accès au préscolaire en rapport avec l'agenda « Éducation 2030 » qui prévoit au moins un an de préscolaire pour tous les enfants. Pour cela, en matière d'accès, il est prévu de porter le Taux Brut de Préscolarisation de 14,3% en 2015 à 32% en 2021 (conformément au PAG), à 40% en 2025 et 50% en 2030 en vue de préparer les enfants à l'accès au primaire (premier cycle de l'éducation de base). Dans ce cadre, l'option de développement du mode communautaire est envisagée à partir de 2019 pour atteindre 6% en 2025 des effectifs et 9% en 2030 en plus de la présence de l'offre privée dont la part sera plus ou moins stable autour de 25% sur la période 2025-2030.

La capacité d'accueil sera augmentée au préscolaire, le nombre d'écoles maternelles communautaires passera de 231 en 2015 à 929 en 2025 pour atteindre 1560 en 2030. Le nombre d'élèves par salle de classe de 49 en 2015 à 42,9 en 2025 et 40 en 2030 pour une norme comprise entre 25 et 30 que le cadrage macro-financier ne permet pas d'envisager de façon réaliste. L'atteinte de cette cible, prévue pour le mode communautaire, nécessitera la construction de 122 salles de classe par an pour un total de 1459 salles à l'horizon 2030.

Pour le préscolaire public, l'amélioration de l'offre éducative passera par la construction et l'équipement de 589 salles de classe et la réhabilitation de 81 salles de classe par an à partir de 2019.

L'amélioration de la prise en charge des enfants passera également par le recrutement de 1350 enseignants par an, ce qui permettra au ratio élève-enseignant dans le public de passer de 32 en 2015 à 30 à partir de 2025.

Le coût unitaire public de la maternelle passera de 51 018 FCFA en 2015 à 36 136 en 2030. Cette diminution s'explique par le développement du mode communautaire en milieu rural dont le coût sera la moitié de celui du public.

Pour atteindre ces performances, les dépenses courantes totales du préscolaire sur la période 2016-2030 sont estimées à 190,9 milliards de FCFA, soit 12,7 milliards de FCFA par an alors que les dépenses d'investissement attendues sont de l'ordre de 89 milliards de FCFA, soit 5,9 milliards par an.

► **L'éducation de base scolaire (EBS) pour une continuité entre l'enseignement primaire et le collège (premier cycle du secondaire)**

Pour ce faire, il est attendu un Taux d'Accès au CI en baisse de 137% en 2025 et 125% en 2030 contre 141% en 2015 en lien avec l'amélioration attendue de l'efficacité interne (un taux de redoublement d'au plus 10% en 2030) et la prise en compte des enfants à besoins spécifiques. *Le Taux Brut de Scolarisation du primaire passera de 116,3% en 2015 à 125,4% en 2025 et 125% en 2030.* Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette éducation de base, *le Taux de Transition CM2-6^{ème} qui est de 82% en 2015 devra atteindre 83% en 2025 et 90% en 2030.* Il va en résulter un taux d'accès en 6^{ème} de 73% en 2025, 93% en 2030 contre 66% en 2015 et un *Taux Brut de Scolarisation du premier cycle du secondaire actuel (éducation de base scolaire 2) qui passera de 81% en 2025 à 99% en 2030.* Cette progression du Taux Brut de Scolarisation traduit bien la volonté de parvenir à un accès universel à l'éducation de base.

Le maintien des enfants à l'école jusqu'à la fin des différents cycles d'enseignement sera l'une des préoccupations du Gouvernement. Ainsi, *le taux d'achèvement du primaire passera de 73,6 en 2015 à 75% en 2021 puis 100% en 2030 afin de parvenir à la scolarisation primaire universelle* qui est un préalable à l'universalité de l'éducation de base. Quant au Taux d'accès en 3^{ème} (Taux d'achèvement de l'éducation de base), il passera de 45% en 2015 à 60% en 2030 puis à 75% en 2030. Dans une visée d'inclusion, les personnes à besoins spécifiques, en particulier **les personnes vivant avec un handicap**,

seront également prises en compte : leur effectif passera de 1.688 en 2017 à 2.043 en 2025 puis à 2.247 en 2030.

Il est attendu qu'un enfant qui s'inscrit dans un cycle donné poursuive ses études jusqu'à la fin de ce cycle. Les cas d'abandon et de redoublements représentent des situations que tout système éducatif cherche à réduire au maximum dans la mesure où ils conduisent le système à engager le double, voire le triple des ressources matérielles, humaines et financières pour faire assimiler des notions que l'élève aurait dû acquérir en un an. Ainsi, pour renforcer l'efficacité interne du système, *des mesures seront prises pour réduire le taux de redoublement à tous les niveaux.* C'est pour cela qu'il est attendu un Taux de redoublement du primaire de 11% en 2025 et 5% en 2030. Au premier cycle du secondaire, le taux de redoublement passera de 23,4% en 2015 à 18% en 2025 et à 15% à l'horizon 2030.

► **L'éducation de base alternative et la préprofessionnalisation (EBAP) pour maintenir les jeunes dans le processus éducatif**

Les alternatives éducatives seront mieux intégrées et plus visible dans l'offre nationale d'éducation. Ainsi, *la capacité d'accueil des alternatives éducatives passera de 2 987 apprenants en 2015 à 65 274 en 2025 et 108 299 en 2030, afin de ne «laisser personne de côté»* conformément à l'ODD4.

L'éducation de base intègre également la préprofessionnalisation des apprenants dans le cadre de l'éducation non formelle qui connaîtra un véritable essor en accord avec les besoins des secteurs productifs. Ainsi, *il est attendu 218 751 nouveaux diplômés en CQM et 337 032 en CQP entre 2017 et 2030 en satisfaction de la demande potentielle de formation/apprentissage.* Cette demande passera de 4,8 % en 2015 à 10% en 2021 (selon le PAG) et 40% en 2030 pour le CQM, d'une part et de 1% en 2015 à 3% en 2021 (selon les prévisions du PAG) puis à 18% en 2030, d'autre part.

Le coût unitaire de formation passera de 394 597 FCFA en 2015 à 272 619 FCFA en 2025 et à 211 630 FCFA en 2030 ; cette baisse est liée aux économies d'échelles.

► **Renforcer les dotations du secteur de façon quantitative et qualitative**

L'un des objectifs de l'éducation et de la formation est de donner aux apprenants les connaissances et compétences nécessaires pour entreprendre et innover afin de bénéficier d'un emploi décent ou de s'auto-employer dans le

but d'améliorer leurs conditions de vie et, par la même occasion, d'accompagner le développement du milieu dans lequel ils vivent. Pour cela, les conditions et l'environnement d'apprentissage doivent être améliorés en accord avec la demande d'éducation ou bien pour susciter cette demande.

Au premier niveau de l'éducation de base scolaire (enseignement primaire actuel), l'amélioration de l'offre éducative passera par la construction et l'équipement de 1021 salles de classe par an, soit 15 316 salles de classe en 2017 et 2030 (soit 5046 modules de trois salles de classe). Il sera aussi nécessaire de réhabiliter 1028 salles de classe par an sur la période 2019-2028. Les acquis scolaires des élèves seront améliorés à travers une prévision de recrutement de 2 127 enseignants qualifiés par an, soit au total 31 909 enseignants recrutés en 2030, pour faire de l'objectif «une classe, un maître», une réalité. Ces recrutements vont améliorer la qualité des enseignements avec le ratio élèves-maître qui passera de 51,3 en 2015 à 45 à l'horizon 2025 et 2030.

Le coût unitaire public du primaire passera de 53 310 FCFA en 2015 à 66 277 en 2030.

Au deuxième niveau de l'éducation de base (collège), ce sont 734 salles de classe qui seront construites et équipées. La qualité des enseignements sera assurée par le recrutement de 2 167 enseignants ayant les qualifications professionnelles requises pour enseigner, soit 32 504 enseignants recrutés entre 2017 et 2030 pour un ratio élèves-groupe pédagogique de 50 sur la période (la norme étant de 40). Ainsi, les Agents permanents et contractuels de l'État assureront 75% des heures de cours en 2030 contre 25,5% en 2015 et seulement 25% des heures seront en vacation en 2030 contre 67% en 2015.

Le coût unitaire public de ce niveau d'enseignement passera de 61 931 en 2015 à 81 755 en 2025 pour atteindre 95 100 en 2030.

► Assurer des investissements de qualité à la hauteur des ambitions

Les dépenses courantes totales nécessaires pour opérer toutes les réformes relatives à l'éducation de base sont estimées, pour la période 2016-2030, en ce qui concerne la composante formelle à :

- 123,7 milliards de FCFA pour les dépenses courantes totales du premier niveau de l'éducation de base par an, soit 1 856 milliards de FCA et 10,6 milliards de FCFA par an pour les dépenses d'investissement soit 159,6 milliards de FCFA ;
- 68,6 milliards de FCFA par an soit 1 029 milliards de FCFA pour les

dépenses courantes totales du second niveau de l'éducation de base et 13,2 milliards par an, soit 197,6 milliards pour ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Au niveau de l'éducation non formelle, les alternatives éducatives occasionneront des dépenses courantes totales évaluées à 30,4 milliards de FCFA, soit 2,03 milliards de FCFA.

4.2 LA POST-ÉDUCATION DE BASE, L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES.

4.2.1 L'Enseignement Secondaire Général : la nécessité de maîtriser les flux.

Le développement des alternatives éducatives et la préprofessionnalisation des apprenants dans les Centres de Métiers et les Centres de Formation professionnelle permettront de désengorger le secondaire général post-éducation de base (2^{ème} cycle de l'actuel enseignement secondaire) avec un Taux de Transition 3^{ème}-2nde générale de 55,8% en 2025 et 60% en 2030 contre 47,4% en 2015. Le Taux de Scolarisation de l'enseignement secondaire post-éducation de base passera donc de 37,4% en 2015 à 49% en 2025 et à 58,9% en 2030.

Le Taux d'achèvement du secondaire général post-éducation de base passera, quant à lui, de 28,6% en 2015 à 39,5% en 2025 pour atteindre 45% en 2030. A ce niveau d'enseignement, une réduction des redoublements est aussi attendue avec un taux qui baissera de 23,4% en 2015 à 17,8% en 2025 puis à 15% en 2030. Au secondaire général post-éducation de base, des investissements sont nécessaires pour l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves. Ainsi, il est prévu la construction et l'équipement de 650 salles de classe par an, soit un total de 9750 salles de classe. Il est également planifié la construction de 459 laboratoires, soit une moyenne de 31 laboratoires par an.

Le déficit en enseignant dans le second cycle du secondaire général sera aussi comblé par le recrutement de 1 368 enseignants par an induisant une baisse du ratio élèves-groupe pédagogique qui passera de 38 en 2015 à 35 en 2025 et 2030. Le coût unitaire pour le second cycle du secondaire est estimé à 149 556 en 2030 et 139 685 en 2025 contre 102 255 en 2015. Cette évolution du coût unitaire s'explique par l'augmentation de la quantité et de la qualité des intrants pédagogiques.

Les dépenses courantes totales nécessaires pour atteindre ces performances sont évaluées à 45,6 milliards de FCFA par an, soit 684 milliards de FCFA alors que les dépenses d'investissement sont évaluées à 149,1 milliards de FCFA, soit 9,9 milliards de FCFA par an.

4.2.2 L'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels : restaurer la priorité et assurer l'employabilité des sortants

L'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) est la seconde composante de l'enseignement post-éducation de base et la deuxième priorité de l'État après l'enseignement primaire universel. Il est indispensable de lui donner effectivement sa place dans le secteur de l'éducation. Pour cela, la mise en place d'un dispositif d'orientation, d'accompagnement et d'insertion professionnelle en réponse à l'absence d'un mécanisme de régulation des flux doit permettre de donner plus de visibilité à l'EFTP à partir de 2019. Il s'agit ainsi de permettre le développement de l'enseignement technique avec un taux de transition collège-enseignement technique au niveau du second cycle qui atteindra 11,6% en 2025 et 15% en 2030 alors qu'il affiche 5% en 2015. La création des lycées techniques et agricoles accompagnera ce développement de l'enseignement technique. Ainsi, 81 nouveaux Lycées Techniques Industriels (passage de 16 en 2015 à 97 en 2025) et 81 Lycées Agricoles (passage de 10 en 2015 à 91 en 2025) seront créés.

L'efficacité interne à l'enseignement technique va également s'améliorer à travers une baisse du taux de redoublement de 16% en 2015 à 12% en 2025 et 10% en 2030.

L'enseignement technique sera renforcé pour améliorer le niveau de qualification de la population active à travers le nombre de diplômés détenteurs du CAP qui passera de 102 en 2015 à 1668 en 2025 et 2611 en 2030 pour le premier cycle et de 648 en 2015 à 5 897 en 2025 pour atteindre 8 236 en 2030 pour le second cycle de l'enseignement technique.

La qualité de l'enseignement technique sera aussi améliorée par le recrutement de 186 enseignants par an, soit 1790 sur la période 2017-2030, ce qui se traduira par une amélioration du taux d'encadrement qui passera de 29 élèves par groupe pédagogique en 2015 à 26 en 2025 et 25 en 2030 conformément aux normes internationales relativement à l'EFTP. Le coût unitaire passera de 409 942 FCFA en 2015 à 336 338 FCFA en 2025 et 325 176 FCFA en 2030. Par ailleurs, le nombre d'apprenants de l'EFTP pour 100 élèves

du secondaire général passera de 2,8 en 2015 à 3 en 2025 pour atteindre 4 en 2030. Les dépenses courantes totales pour l'EFTP vont atteindre 205,9 milliards de FCFA, soit 13,7 milliards de FCFA par an.

4.2.3 Alphabétisation, éducation des adultes et développement des compétences techniques et entrepreneuriales pour l'autonomisation socioprofessionnelle.

L'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues nationales ont souvent reposé sur l'apprentissage instrumental de l'écriture, de la lecture et du calcul, déconnectés des activités sociales et socioéconomiques. Les résolutions de la CONFINTEA VI et le dernier rapport mondial sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes suggèrent de *changer de paradigme pour faire de l'alphabétisation, une base pour la formation professionnelle et le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des adultes en vue de l'autonomisation, de la santé et du bien-être et de l'insertion socioprofessionnelle et socioéconomique*. Il est donc nécessaire de faire passer le Taux d'Admission dans l'Alphabétisation et l'Éducation des Adultes de 0,47% en 2015 à 11,6% en 2030 afin d'obtenir une incidence sur le *Taux d'Alphabétisation qui passera de 43,1% en 2015 à 59,9% en 2030*. L'offre de formation sera arrimée aux activités socioéconomiques des apprenants et visera une ouverture sur d'autres langues, notamment étrangères. La stratégie du faire-faire restera le cadre national de développement d'un partenariat public-privé opérationnel pour l'offre des formations.

Les dépenses nécessaires pour le bon fonctionnement de l'alphabétisation et l'éducation des adultes sont estimées à 317 milliards de FCFA, soit 21,1 milliards de FCFA par an.

Pour le renforcement des capacités et des compétences techniques et entrepreneuriales, l'accent sera mis sur la formation à l'entrepreneuriat en vue de l'auto-emploi et la création d'entreprise. Il s'agit, d'une offre complémentaire visant à améliorer l'employabilité des apprenants de l'enseignement secondaire général, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que des jeunes et des adultes en activités souhaitant renforcer les capacités. Ce volet intègre aussi la formation professionnelle continue des différents professionnels. Les performances attendues renvoient à *une meilleure visibilité, un meilleur arrimage et une meilleure utilisation des offres de formation et d'accompagnement* des structures comme l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PPEA),

le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Entreprise des Jeunes (FNPEEJ), le Projet d'Emploi Jeune (PEJ), etc. par le plus grand nombre d'apprenants et de sortants des différents cycles d'enseignement et de formation.

4.3 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION COMME PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROGRÈS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'accès à l'enseignement supérieur connaîtra également un essor. *Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants passera de 1.220 en 2015 à 1.273 en 2025 pour atteindre 1.300 en 2030.* Aussi, est-il prévu une promotion des filières professionnelles, spécifiquement scientifiques et techniques pour assurer une adéquation entre la formation et le marché de l'emploi. Ainsi, *les effectifs d'étudiants dans les filières lettres et sciences sociales sont appelés à diminuer en passant de 68,3% des effectifs de l'enseignement supérieur à 45,1% en 2025 puis à 33,5% en 2030, d'une part au profit des filières sciences et techniques dont la part d'effectif d'étudiants passera de 18,2% en 2015 à 32,8% en 2025 pour atteindre 40% en 2030 et, d'autre part, au profit de la filière agriculture (avec plusieurs pôles de développement) dont la proportion passera de 3% des effectifs en 2015 à 7,7% en 2025 et 10% en 2030. Les filières de formation des enseignants et des cadres de l'éducation nationale (administratifs, planificateurs, conseillers en éducation, psychologues, etc.) seront renforcées, notamment au sein des filières de formation en sciences de l'éducation, les écoles normales supérieures et les différents instituts de formations spécifiques comme l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS). Les conditions d'encadrement des étudiants seront aussi améliorées par le recrutement conséquent d'enseignants chercheurs dans les différentes disciplines. En effet, il est attendu que le ratio étudiants-enseignant passe de 75 en 2015 à 30 en 2021 (Conformément au PAG) et 30 en 2030 d'une part, et que la qualité et la pédagogie universitaire soient renforcées, d'autre part.*

Les dépenses courantes totales pour l'enseignement supérieur sont évaluées à 90,1 milliards de FCFA par an, soit 1 351,8 milliards de FCFA d'ici à 2030.

Quant à la recherche scientifique, *elle servira de base à l'innovation et à la production de la richesse à travers le développement des structures de recherche, la valorisation des produits de la recherche et des inventions. Une importance sera accordée à la recherche basée sur les savoirs endogènes et les questions environnementales. La recherche scientifique servira aussi de socle au développement de l'ensemble du système éducatif en constituant un pôle d'expertise pour les autres composantes. Pour cela, les professions d'enseignant-chercheur et de chercheurs seront valorisées de façon équitable et la promotion des centres de recherche et innovation et des laboratoires de recherche scientifique sera assurée. La recherche et les innovations seront financées à hauteur de 5% du budget du MESRS en 2030 contre 2,8% en 2015.*

Fait à Porto-Novo, le 2017

Le Ministre d'État chargé du Plan et du Développement

Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

Marie-Odile ATTANASSO

Le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire,

Salimane KARIMOU

Le Ministre des Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Pro-
fessionnelle

Mahougnon KAKPO

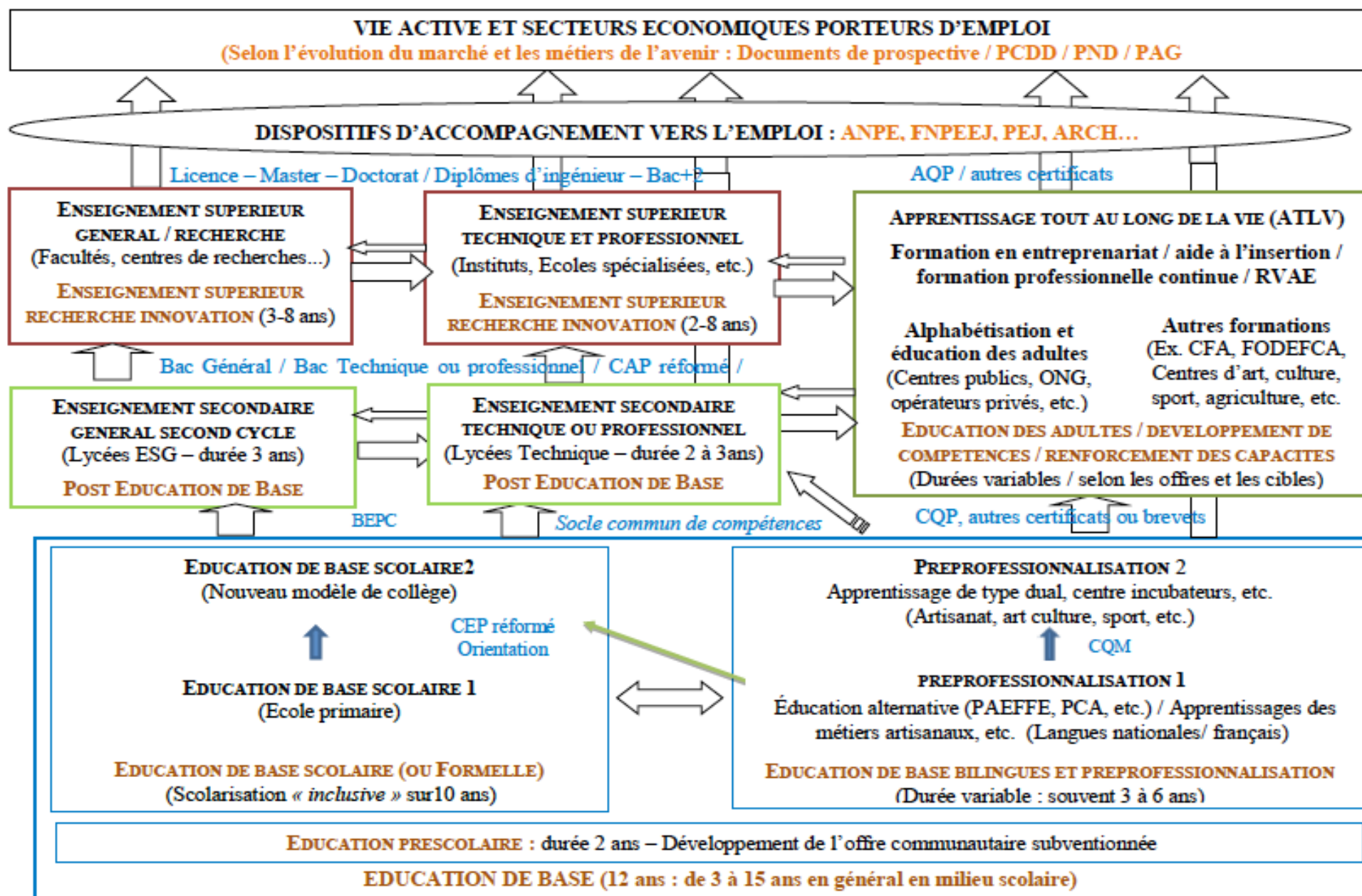


Schéma de la nouvelle architecture du système éducatif dans une approche holistique pour le PSE post 2015

PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION POST 2015 (2018-2030)

TOME 2 : ANNEXES

ANNEXE 3 : TABLEAUX DES RISQUES ET HYPOTHESES DES BLOCS EDUCATIFS

1.1 MATRICES DE GESTION DES RISQUES ET HYPOTHÈSES DU BLOC 1

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante (s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
BLOC 1 (OS1, OS2, OS3 et OS4)						
R1	Absence fréquente des enseignants au poste pour raisons de maladies, salaires, non accès à certains services sociaux de base, éthylysme, etc.		+	OS 1.1., R1.4.3,	Plaidoyer en vue de la révision de la loi sur la décentralisation pour prendre en compte le recrutement et la gestion des enseignants par les Communes Plaidoyer auprès des ministères en charge de la réalisation des services sociaux (structures sanitaires, marchés, etc.) pour leur implantation dans les zones à faible niveau de scolarisation Plaidoyer auprès du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'implantation des services financiers décentralisés pour faciliter le paiement des salaires aux enseignants dans leurs milieux de travail	
R2	Inadéquation du CDMT avec les besoins du secteur		+	R1.1.1., R1.3.1, R1.4.1, R1.2.3, R1.2.1	Plaidoyer des ministres en charge de l'éducation auprès du gouvernement à l'effet d'adapter le CDMT aux besoins du secteur Plaidoyer auprès des PTF pour le respect de leurs engagements pour l'accompagnement du secteur	
H1	Bonne capacité de consommation des crédits	+		R1.3.1, R1.2.2, R1.4.1	Formation des gestionnaires de crédits et des acteurs de la chaîne de passation des marchés	
H2	Adhésion des populations à la politique en matière d'éducation de base	+		R 1.1.1., R1.2.1, OS1.2	Vulgarisation des textes sur la politique de l'éducation de base auprès des populations Sensibilisation des populations sur les textes de la politique de l'éducation de base en vue de leur adhésion	
R3	Difficulté d'accès à temps au bois des entrepreneurs en charge de la construction des infrastructures scolaires		+	R1.1.1.	Retour à d'autres matériaux (charpente métallique ou mixte, etc.) pour la construction des infrastructures scolaires Plaidoyer pour le renforcement des actions de reboisement	
R4	Retard accusé dans le processus des passations des marchés de construction des infrastructures scolaires		+	R1.1.1.	Plaidoyer auprès des acteurs de la chaîne de passation des marchés externes au secteur pour le respect des délais	
R5	Non disponibilité continue de vivres locaux pour l'approvisionnement des cantines scolaires		+	O.S.1.1.	Prise de mesures incitatives pour l'accroissement de la production locale des vivres	
R6	Impraticabilité des voies d'accès à certaines écoles pendant les périodes pluvieuses (inondation, cours d'eau, etc.)		+	O.S.1.1.	Plaidoyer pour rendre accessibles les écoles en toute saison (ouverture et reprofilage des voies) Dotation des écoles en moyens de transport appropriés à leurs besoins selon les saisons (barques motorisées, bus, etc.)	
H3	Garantie de Sécurité aux élèves		+	O.S.1.1., OS1.2	Sensibilisation de la communauté villageoise sur la nécessité de mettre sur place un comité opérationnel de veille sur la sécurité des élèves Plaidoyer auprès des services déconcentrés du Ministère en charge des forêts pour une implication des agents des eaux et forêts dans la sécurisation des apprenants	
R7	Eloignement des écoles		+	O.S.1.1.	Développer des mesures incitatives en faveur du développement du transport dans les zones abritant les écoles Implantation des services sociaux dans les zones abritant les écoles	
R8	Existence des coûts indirects supportés par les parents pour la scolarisation de leurs enfants (frais de photocopie et autres frais indirects)		+		Octroi des micro-crédits aux parents d'élèves	

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante (s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
R9	Pratiques socioculturelles ou comportements individuels entravant la scolarisation ou le maintien à l'école de certains enfants (mariage forcé, grossesse précoce, exode rural, enfant utilisé dans les couvents, trafic d'enfants, enfants placés, etc.)		+	O.S.1.1., R1.2.2, R1.3.1	Sensibilisation des populations sur les méfaits de certaines pratiques sur la scolarisation des enfants	
					Plaidoyer pour l'implantation et l'opérationnalisation de certaines ONG actives dans la protection des droits de l'enfant	
					Application des textes relatifs à l'impunité zéro pour la violation des droits des enfants	
R10	Mauvaise perception des coûts d'opportunité par les parents de la scolarisation ou non de leurs enfants		+	O.S.1.1., R1.3.2	Sensibilisation des parents sur les bienfaits de la scolarisation des enfants	
					Développement du micro-crédit aux plus pauvres	
R11	Faiblesse du temps consacré aux études à la maison, du fait de l'implication des enfants dans les travaux domestiques		+	OG1, O.S.1.1.	Sensibilisation des parents à l'effet de réduire le temps d'occupation des enfants pendant l'année scolaire	
					Application des textes relatifs à la violation des droits de l'enfant	
H4	Accès aux services sociaux de base (eau, électricité, internet, soins de santé, etc.)	+		R1.4.1, R1.4.2, R1.2.1, R1.3.1	Mise en place d'un cadre de concertation avec les ministères sociaux (eau, énergie, santé, économie numérique, famille, etc.) pour la mise à disposition des zones abritant les établissements de l'éducation de base des services sociaux de base	
H5	Application effective des lois et textes relatifs à la protection sociale (violence, harcèlement en milieu scolaire, etc.)	+		OS2, R1.2.2	Sensibilisation des populations pour leur implication dans la résolution des problèmes liés aux violences scolaires et au harcèlement sexuel	
R12	Persistance de la corruption		+	OS2, OS4, R1.4.2	Prise de mesures concrètes pour la mise en oeuvre de la loi sur la corruption et les infractions connexes en République du Bénin	
H6	Application effective de la loi relative au recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique	+		OS2	Prise et mise en oeuvre de décrets et arrêtés d'application pour le recrutement des personnes handicapées	
R13	Survenance des violences et conflits		+	OS2	Promotion de la culture de la paix	
					Intégration des modules sur la tolérance, le dialogue etc. dans les curricula	
R14	Survenance d'une catastrophe naturelle		+	OS2	Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de gestion des urgences et des catastrophes	
H7	Cadre social, familial et scolaire affectif/attentionné	+		R1.2.1	Sensibilisation sur les avantages d'un environnement serein et attentionné aux enfants à la maison	
H8	Accessibilité des coûts des équipements et appareillages	+		R1.2.1	Exonération des taxes sur l'importation des équipements et appareillages	
H9	Poursuite de la mesure de gratuité des frais de scolarité en faveur des filles	+		R1.2.2	Mise en place d'un fonds spécial pour le développement de l'éducation	
H10	Existence de programmes de transferts sociaux aux ménages défavorisés	+		R1.2.2	Mise en place d'un programme de transfert de fonds et de filets sociaux	
H11	Meilleure participation des PTF et OSC aux différents cadres de concertation	+		OS1.4, R1.4.2	Mise en place du Groupe Technique Education fonctionnel	
H12	Disponibilité des services de différents canaux de communication (radios communautaires fonctionnelles pour émissions éducatives, etc.)	+		R1.4.1, R1.4.3, R1.3.	Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de communication qui met un accent sur les radios communautaires	
R15	Grève des enseignants et des élèves		+	OS1.3	Renforcement du dialogue social et mise en oeuvre des recommandations	
R16	Non recrutement en nombre suffisant de personnel enseignant qualifié et du personnel d'encadrement		+	R1.3.2	Plaidoyer auprès du gouvernement pour le recrutement en nombre suffisant d'enseignants qualifiés et du personnel d'encadrement	

1.2 MATRICES DE GESTION DES RISQUES ET HYPOTHÈSES DU BLOC 2

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante(s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
BLOC 2 (OS1, OS2, OS3 et OS4)						
R2	Adhésion des populations à l'offre de la post-éducation de base	+		OS 2.1	Informar, communiquer et sensibiliser les populations sur le bien-fondé des offres de la post-éducation de base	
R3	Réaffirmation de l'EFTP comme la deuxième priorité du système éducatif après l'éducation de base	+		OS 2.1	Faire des plaidoyers à l'endroit du gouvernement pour la mise à disposition des ressources nécessaires à la matérialisation dans les faits de cette déclaration	
R4	Appui financier des PTFs à la post-éducation de base	+		OS 2.1 ; R.2.5.3	Faire des plaidoyers à l'endroit des PTFs pour le financement de la post-éducation de base	
R5	Non adhésion du patronat à participer à la définition des filières de formation		-	OS 2.1 ; R.2.1.1	Prévoir un partenariat gagnant-gagnant entre le secteur éducatif et le patronat	
R6	Faiblesse du pouvoir d'achat des parents d'apprenants à faire face aux dépenses de scolarisation à l'EFTP		-	OS 2.1 ; R.2.3.2	Faire des plaidoyers pour le choix et la mise en oeuvre de politiques économiques pro-pauvres	
R7	Environnement sécurisant pour les apprenants	+		OS 2.1	Sensibilisation des communautés sur la nécessité de mettre en place un comité opérationnel de veille sur la sécurité des élèves	
R8	Tendance à l'usage abusif du droit de grève par des syndicats		-	R.2.1.1 ; R.2.3.1 ; R.2.3.2 ; OS 2.3	Renforcer le dialogue social avec les partenaires sociaux et mettre en oeuvre les recommandations	
	La volonté du gouvernement de respecter le critère de convergence dans l'espace UEMOA peut limiter le recrutement du personnel enseignant		-	R.2.1.1 ; R.2.3.3		
	Insuffisance des ressources financières intérieures affectées/ Non adéquation du CDMT avec les besoins du secteur		-	R.2.1.1 ; R.2.1.2 ; R.2.2.2 ; R.2.4.1 ; R.2.4.2 ; OS2.2 ; OS 2.5.	- Plaidoyer des ministres en charge de l'éducation auprès du gouvernement à l'effet d'adapter le CDMT aux besoins du secteur - Plaidoyer auprès des PTFs pour le renforcement de leurs accompagnements pour le secteur	
	Insuffisance des ressources financières extérieures affectées		-	R.2.1.1 ; R.2.1.2 ; R.2.2.1 ; R.2.2.2 ; R.2.4.1	Plaidoyer auprès des PTFs pour le renforcement de leurs accompagnements pour le secteur	
	Non disponibilité du bois pour la construction des infrastructures scolaires		-	R.2.1.1	Veiller à la proactivité des entrepreneurs	
	Insuffisance de certains profils d'enseignants à recruter au sein des diplômés		-	R.2.1.1 ; R.2.3.3 ; R.2.3.4	Renforcer la synergie d'action entre les institutions en charge de la post-éducation de base et celles de l'enseignement supérieur pour la formation d'enseignants en nombre suffisant et selon les profils nécessaires et projetés	
	Inaccessibilité de certains établissements de la post-éducation de base (inondation, forêt, cours d'eau, etc.)		-	R.2.1.1 ; R.2.4.1	- S'assurer de l'accessibilité permanente des sites d'implantation des infrastructures scolaires avant leur érection ; - Aménager un calendrier scolaire pour les régions inondables de façon à respecter le temps scolaire	
	Mauvaise qualité de la connexion internet et de l'énergie électrique		-	R.2.1.1 ; R.2.4.1	Renforcer la capacité énergétique et celle de la bande passante du pays et veiller à une couverture intégrale du territoire national	

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante(s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
	Baisse du cours des devises		-	R.2.1.1	Mettre dans les accords de prêts ou de dons une clause qui atténue l'effet des baisses des cours de devises	
	Hausse du taux d'inflation		-	R.2.1.1	Anticiper les plausibles inflations	
	Certaines pratiques culturelles (manifestations du culte Oro interdisant la fréquentation des établissements scolaires aux filles et à toute personne non initiée) à certaines périodes		-	R.2.1.2	Encadrer ces pratiques culturelles	
	Mariage forcé		-	R.2.1.2 ; R.2.2.1 ; R.2.2.2	- Sensibiliser les populations sur les méfaits du mariage forcé - Appliquer les textes relatifs aux sanctions applicables aux auteurs des violations des droits des enfants - Mettre à contribution les élus locaux et chefs traditionnels pour la lutte contre le mariage forcé	
	Grossesse précoce		-	R.2.1.2 ; R.2.2.1 R.2.2.2 ; R.2.2.4	Intensifier les campagnes d'Information, d'Education et de Communication pour un changement de comportement à l'endroit des jeunes filles et des jeunes garçons	
	Alcoolisme des enseignants et des apprenants dans certaines régions		-	R.2.1.2	- Appliquer les sanctions prévues par les textes aux enseignants et aux apprenants - Développer et mettre en oeuvre un plan de lutte contre ce fléau dans les régions majoritairement touchées	
	Revendication des domaines abritant certains établissements ne disposant pas d'acte de donation par les ayants-droits		-	R.2.1.2	Sécuriser systématiquement les domaines abritant les établissements et s'en assurer avant l'implantation des infrastructures	
	Prise de conscience de tous les acteurs et partenaires sur la nécessité d'une post-éducation de base équitable et inclusive	+		OS 2.2	Informer, communiquer et sensibiliser les populations sur la nécessité d'un bien-fondé des offres de la post-éducation de base	
	Application effective de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin	+		OS 2.2		
	Application effective des lois et textes de protection sociale (violence, harcèlement en milieu scolaire)	+		OS 2.2		
	Stigmatisation des personnes en situation de handicap/ à besoins spécifiques		-	OS 2.2 ; R.2.2.2	Intensifier les sensibilisations sur la non stigmatisation des personnes en situation de handicap	
	Migrations saisonnières des filles de la région septentrionale vers le Niger, le Togo à la recherche de ressources financières en vue d'aider les parents		-	R.2.2.1 ; R.2.2.4 ; R.2.3.1	Initier des sensibilisations des populations de ces régions sur les bienfaits d'une scolarité aboutie	
	Pratiques religieuses ou culturelles restrictives de liberté d'aller et de venir		-	R.2.2.1 ; R.2.1.2 ; R.2.2.2	Encadrer ces pratiques	
	Stéréotypes sociaux (la plupart des travaux domestiques sont à faire par les filles)		-	R.2.2.1 ; R.2.2.2	- Intensifier les sensibilisations sur l'égalité des sexes en matière de droit des enfants - Mettre les élèves garçons aux tâches ménagères au même titre que les filles	
	Exode scolaire (Déplacement d'apprenants d'un milieu à un autre à la recherche d'une meilleure qualité d'éducation)		-	R.2.2.1	Pourvoir les régions équitablement en infrastructures scolaires et en enseignants qualifiés	
	ONG actives dans la scolarisation et la protection des droits des filles	+		R.2.2.1 ; R.2.2.2 ; R.2.2.3	Encourager les ONG à multiplier leurs interventions en faveur de la scolarisation et de la protection des filles	

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante(s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
	Accessibilité des apprenantes aux centres de promotion sociale	+		R.2.2.1 ; R.2.2.2	Faire le plaidoyer ou veiller à l'accessibilité permanente des sites d'implantations de ces infrastructures avant leur érection	
	Disponibilité des radios communautaires à sensibiliser les populations en faveur de l'accès et du maintien des filles dans la série C, dans les filières agricoles, technologiques et industrielles et dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités	+		R.2.2.1 ; R.2.2.2	Faire un plaidoyer à l'endroit des responsables/promoteurs des radio-communautaires dans le cadre d'organisations d'émissions qui promeuvent ces filières	
	Discours inhibiteurs de certains enseignants		-	R.2.2.1	Veiller au professionnalisme des enseignants	
	Discours inhibiteurs de certains parents		-	R.2.2.1 ; R.2.2.2	Sensibiliser/informer les parents sur la capacité des filles à faire les mêmes formations que les garçons	
	Masculinisation de certains métiers		-	R.2.2.2	Sensibiliser/informer les parents sur la capacité des filles à exercer les mêmes professions que les garçons	
	Désaffection de certains PTF pour le financement de l'EFTP		-	R.2.2.2	Faire un plaidoyer à l'endroit des PTFs en faveur du financement de l'EFTP	
	Discours inhibiteurs de la société		-	R.2.2.3	Sensibiliser/informer les parents sur la capacité des filles et des garçons à réussir aisément dans des filières faussement réputées difficiles	
	Insuffisance des subventions de l'Etat aux initiatives pertinentes à l'endroit des personnes à besoins spécifiques		-	R.2.2.3	Faire un plaidoyer à l'endroit du gouvernement pour un financement conséquent des initiatives en faveur des personnes en situation de handicap	
	Non disponibilité permanente de certains équipements des personnes en situation de handicap sur le marché national		-	R.2.2.3		
	Faible pouvoir d'achat des parents pour assurer le transport de leurs enfants à besoins spécifiques vers les centres de formation		-	R.2.2.3	Faire des plaidoyers pour le choix et la mise en oeuvre de politiques économiques pro-pauvres	
	Absence de renouvellement des équipements des personnes à besoins spécifiques/en situation de handicap		-	R.2.2.3		
	Faible pouvoir d'achat des ménages pauvres à pourvoir à certains besoins scolaires (scolarité, kits, frais de déplacements maison-école, etc.) de leurs enfants		-	R.2.2.4	Faire des plaidoyers pour le choix et la mise en oeuvre de politiques économiques pro-pauvres	
	Actes de délinquances		-	R.2.2.4		
	Défaillance du réseau électrique		-	R.2.3.1 ; R.2.3.2	Renforcer la capacité énergétique et celle de la bande passante du pays et veiller à une couverture intégrale du territoire national	
	Faible pouvoir d'achat des parents des apprenants de l'ESG les empêchant d'acquérir le matériel de formation requis.		-	R.2.3.1	Faire des plaidoyers pour le choix et la mise en oeuvre de politiques économiques pro-pauvres	
	Migrations saisonnières des garçons de la région septentrionale vers le Nigéria à la quête de ressources financières.		-	R.2.3.1		
	Défaut d'adhésion des acteurs du secteur privé à participer à la définition, l'élaboration et la mise en oeuvre des curricula de formation de l'EFTP		-	R.2.3.2 ; OS 2.3	Initier et mettre en oeuvre un partenariat public-privé entre le sous-secteur EFTP du secteur éducatif et les acteurs du secteur privé	

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante(s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
	Adhésion des acteurs du secteur privé à participer à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des curricula de formation à l'ESG	+		R.2.3.2	Initier et mettre en oeuvre un partenariat public-privé entre le sous-secteur ESG secteur éducatif et les acteurs du secteur privé	
	Offre permanente et de qualité du service internet	+		R.2.3.3 ; R.2.3.4 ; R.2.5.2		
	Animation d'émissions éducatives par les radios communautaires sur la formation et l'encadrement des enseignants	+		R.2.3.3 ; R.2.3.4	Faire un plaidoyer à l'endroit des responsables/promoteurs des radio-communautaires dans le cadre d'organisations d'émissions sur la pédagogie	
	Coût exorbitant de formation d'un inspecteur pouvant impacter négativement le nombre à recruter		-	R.2.3.3 ; R.2.3.4	Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour la dotation des ministères de ressources conséquentes pour le recrutement et la formation du personnel d'encadrement des enseignants	
	Faiblesse des ressources de l'Etat affectées au renforcement des capacités et à l'encadrement des enseignants		-	R.2.3.3 ; R.2.3.4	Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour la dotation des ministères de ressources conséquentes pour le recrutement et la formation du personnel d'encadrement des enseignants	
	La volonté du gouvernement de respecter le critère de convergence «masse salariale/recette fiscale» dans l'espace UEMOA peut limiter le recrutement du personnel d'encadrement		-	R.2.3.3 ; R.2.3.4		
	Acceptation de l'enseignant et du personnel de l'administration scolaire par la communauté indépendamment de leur religion ou origine ethnique	+		R.2.3.3 ; R.2.3.4		
	Disponibilité de services sociaux	+		R.2.3.3 ; R.2.3.4 ; R.2.4.1	Veiller à l'existence des services sociaux de base dans les zones d'implantation des établissements de la post-éducation de base	
	Proximité des points de paie	+		R.2.3.3 ; R.2.3.4		
	Bonne qualité des services (soins médicaux, connexion internet, logements, eau)	+		R.2.3.3 ; R.2.3.4 ; R.2.4.1		
	Effectivité de la contribution des PTFs au financement de l'alphabétisation	+		R.2.4.1 ; R.2.4.2	Faire des plaidoyers à l'endroit des PTFs pour le financement du sous-secteur de l'alphabétisation	
	Non adhésion du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire		-	R.2.4.1	Initier et mettre en oeuvre un partenariat gagnant-gagnant entre le système éducatif et les PTFs	
	Non existence d'un corps des formateurs en alphabétisation		-	R.2.4.	Faire un plaidoyer à l'endroit du Ministère en charge de la Fonction Publique pour la création d'un corps et le recrutement d'alphabétiseurs	
	Faiblesse du pouvoir d'achat pour accéder aux services sociaux de base		-	R.2.4.1	Faire des plaidoyers pour le choix et la mise en oeuvre de politiques économiques pro-pauvres	
	Intervention accrue des ONG dans le sous-secteur de l'alphabétisation	+		R.2.4.1 ; R.2.4.2	Encourager les ONG à multiplier leurs interventions en faveur du sous-secteur de l'alphabétisation	
	Catastrophes naturelles		-	OS 2.1 ; OS 2.2 ; OS 2.3 ; OS 2.4	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des urgences et des catastrophes	
	Faible pouvoir d'achat des alphabétisés pour l'acquisition des ouvrages pédagogiques		-	R.2.4.2	Faire des plaidoyers pour le choix et la mise en oeuvre de politiques économiques pro-pauvres	
	Animation d'émissions à vocation d'alphabétisation par les radios communautaires	+		R.2.4.2	Faire un plaidoyer à l'endroit des responsables/promoteurs des radio-communautaires dans le cadre d'organisation d'émissions à vocation d'alphabétisation	
	Transcription systématique dans une langue nationale des messages en français figurant sur les panneaux et enseignes des structures publiques	+		R.2.4.2	Faire un plaidoyer à l'endroit du gouvernement pour formaliser cette pratique	

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante(s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
	Adéquation profil-poste de responsabilité	+		OS 2.5.	Respecter les critères d'aptitude aux postes techniques de responsabilité	
	Régulation budgétaire		-	OS 2.5. ; R.2.5.2		
	Imputabilité des acteurs	+		OS 2.5.		
	Meilleure participation des PTF et OSC dans les différents cadres de concertation	+		OS 2.5.		
	Lenteur administrative dans le processus d'aboutissement des lois		-	R.2.5.1	Réformer l'administration publique par la définition et la mise en oeuvre des contrats d'objectifs	
	Adhésion des gouvernants à la nouvelle vision	+		R.2.5.1		
	Animation d'émissions sur les radio-communautaires pour informer et communiquer sur le cadre institutionnel	+		R.2.5.1	Encourager les émissions d'information et de communication sur le cadre institutionnel de la nouvelle architecture	
	Persistance de la corruption		-	R.2.5.2	Intensifier la lutte contre la corruption	
	Ressources financières intérieures conséquentes	+		R.2.5.3 ; R.2.5.4 ; R.2.5.5	Faire un plaidoyer pour la mise à disposition des ressources	
	Respect des textes de partenariat	+		R.2.5.3		

1.3 MATRICE DE GESTION DES RISQUES ET HYPOTHÈSES DU BLOC 3

Code	Libellés	Hypothèses	Risques	Composante(s) de la logique d'intervention concernée	Actions à prendre	Structure Responsable (interne au secteur éducation)
BLOC 3						
R1	Eparpillement des centres de décision et opérationnels des volets spécifiques de la recherche		+	Objectif Global	Renforcer les textes qui confèrent au MESRS les prérogatives exclusives en matière de coordination des activités nationales de recherche Renforcer le fonctionnement du Conseil National de la Recherche Scientifique	Cabinet/MESRS
R2	Baisse des ressources nationales allouées au MESRS		+		Plaider pour l'augmentation des ressources	Cabinet/MESRS
R3	Amenuisement des contributions des PTFs au financement du MESRS		+		Consolider le cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers traditionnels Rechercher d'autres partenaires techniques et financiers	Cabinet/MESRS
R4	Faiblesse dans la collaboration entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la recherche		+		Consolider le cadre de dialogue avec tous les acteurs impliqués dans la recherche	DRNST ABRI MESRS
R5	Fermetures contingentes du SIGFIP		+		Plaider le cas spécifique du MESRS pour l'accès au SIGFIP	DAF/MESRS
R6	Faible débit et couverture, rupture fréquente de la connexion internet		+		Plaider pour le renforcement de la couverture internet par l'opérateur conventionnel Suivre la réalisation du projet d'interconnexion à haut débit de toutes les universités	DIP/MESRS
R7	Baisse de tension et rupture fréquente dans la fourniture de l'énergie électrique		+		Mettre en place des sources d'énergie alternative et renouvelable Plaider pour le renforcement du réseau électrique dans les zones universitaires	SGM et DIE/MESRS
R8	Impraticabilité des voies d'accès à certaines universités		+		Faire prendre en compte par le ministère en charge des transports la construction des voies concernées	SGM et DIE/MESRS

PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION POST 2015 (2018-2030)

TOME 2 : ANNEXES

ANNEXE 4 : CADRES LOGIQUES DES BLOCS ÉDUCATIFS DU PSE POST 2015

CADRES LOGIQUES DU BLOC 1 : EDUCATION DE BASE

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité, Equité)	Indicateurs Objectivement Vérifiables															Conditions Extérieures				
				Niveau de Base																		Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030					
Objectif global 1. : Assurer aux enfants de 3 à 15 ans l'acquisition de compétences nécessaires pour une post-éducation de base	IOG 1.1	Proportion d'élèves du CM2 ayant atteint le seuil minimal de compétences en lecture et en mathématique augmente chaque année	Non applicable	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Inadéquation du CDMT avec les besoins du secteur - Faiblesse du temps consacré aux études à la maison, du fait de l'implication des enfants dans les travaux domestiques				
	IOG 1.2	Proportion d'enfants initialement hors du système éducatif et titulaire du CQM	Non applicable	2015	4,8%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,6%	6,1%	6,7%	7,2%	7,8%	8,3%	8,9%	9,4%	10,0%					
	IOG 1.3	Proportion d'enfants initialement hors du système éducatif et titulaire du CQP	Non applicable	2015	0,9%	1,5%	1,6%	1,8%	2,0%	3,4%	4,9%	6,3%	7,8%	9,2%	10,7%	12,1%	13,6%	15,0%					

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité, Équité)	Niveau de Base															Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Objectif spécifique 1.1. : Accroître l'accès et la rétention des enfants de 3 à 14 ans à une éducation de base	IOS 1.1.1	Taux Brut de scolarisation au préscolaire	Accès	2016	15,6%	19,1%	21,1%	23,0%	25,0%	25,9%	26,9%	27,8%	28,7%	29,6%	30,6%	31,5%	32,4%	33,3%	<ul style="list-style-type: none"> - Absence fréquente des enseignants au poste pour raisons de (maladie, salaire, non accès à certains services sociaux de base, éthyisme, etc.) - Non disponibilité continue de vivres locaux pour l'approvisionnement des cantines scolaires - Impraticabilité des voies d'accès à certaines écoles pendant les périodes pluvieuses (inondation, cours d'eau, etc.) - Eloignement des écoles - Existence des coûts indirects supportés par les parents pour la scolarisation de leurs enfants (frais de photocopie et autres frais indirects) - Pratiques socioculturelles ou comportements individuels entravant la scolarisation ou le maintien à l'école de certains enfants (mariage forcé, grossesse précoce, exode rural, enfant utilisé dans les couvents, trafic d'enfants, enfants placés, etc.) - Mauvaise perception des coûts d'opportunité par les parents de la scolarisation ou non de leurs enfants - Faiblesse du temps consacré aux études à la maison, du fait de l'implication des enfants dans les travaux domestiques 	- Garantie de sécurité aux élèves
	IOS 1.1.2	Taux d'accès au CI	Accès	2016	141,8%	146,4%			145,7%		142,2%	140,4%	138,7%	137,0%	135,2%	133,5%	131,7%	130,0%		
	IOS 1.1.3	Taux Brut de scolarisation au primaire	Accès	2016	115,4%	116,9%			119,2%		121,3%	121,2%	121,2%	121,2%	121,1%	121,1%	121,1%	121,1%		
	IOS 1.1.4	Taux d'achèvement du primaire	Rétention	2016	71,31%	70,5%	72,0%	73,5%	75,0%	77,8%	80,6%	83,3%	86,1%	88,9%	91,7%	94,4%	97,2%	100,0%		
	IOS 1.1.5	Taux d'achèvement du collège	Rétention	2016	44,5%	46,7%	47,8%	48,9%	50,0%	51,7%	53,3%	55,0%	56,7%	58,3%	60,0%	61,7%	63,3%	65,0%		
	IOS 1.1.6	Proportion de redoublants au primaire	Rétention	2016	10,0%	10,4%	10,0%	9,5%	9,1%	8,6%	8,2%	7,7%	7,3%	6,8%	6,4%	5,9%	5,5%	5,0%		
	IOS 1.1.7	Proportion de redoublants au collège	Rétention	2016	24,5%	22,5%	21,4%	20,4%	19,3%	18,3%	17,3%	16,2%	15,2%	14,2%	13,1%	12,1%	11,0%	10,0%		
	IOS 1.1.8	Taux de transition CM2-6 ^{ème}	Accès	2016	73,6%	75,0%	75,7%	76,4%	77,1%	77,9%	78,6%	79,3%	80,0%	82,0%	84,0%	86,0%	88,0%	90,0%		
	IOS 1.1.9	Proportion d'enfants préscolarisés dans le privé	Accès	2016	32,8%	30,8%	30,3%	29,8%	29,4%	28,9%	28,4%	27,9%	27,4%	26,9%	26,5%	26,0%	25,5%	25,0%		
	IOS 1.1.10	Proportion d'écopliers du primaire scolarisés dans le privé	Accès	2016	22,7%	22,9%	23,1%	23,2%	23,4%	23,5%	23,7%	23,9%	24,0%	24,2%	24,4%	24,5%	24,7%	24,8%		
	IOS 1.1.11	Proportion d'élèves du collège scolarisés dans le privé	Accès	2016	13,7%	13,9%	14,0%	14,1%	14,2%	14,3%	14,4%	14,4%	14,5%	14,6%	14,7%	14,8%	14,9%	15,0%		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité, Equité)	Indicateurs Objectivement Vérifiables															Conditions Extérieures	
				Niveau de Base															Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.1.1.1 : Les enfants de 3 à 14 ans disposent d'une offre d'éducation de base renforcée	IRE 1.1.1.1	Proportion d'établissements scolaires primaires disposant de nombre d'enseignants requis	Accès	2016	4,8%	8,4%	10,2%	12,0%	13,8%	15,6%	17,4%	19,2%	21,0%	22,8%	24,6%	26,4%	28,2%	30,0%		
R.1.1.2. : Les enfants de 3 à 14 ans et les enseignants bénéficient d'un environnement scolaire assurant leur bien-être.	IRE 1.1.2.1	Proportion d'établissements scolaires disposant d'une clôture, d'électricité et d'un accès à l'eau potable (Primaire)	Réten-tion	2016	7,4%	13,5%	16,5%	19,6%	22,6%	25,7%	28,7%	31,7%	34,8%	37,8%	40,9%	43,9%	47,0%	50,0%		
	IRE 1.1.2.2	Proportion d'établissements secondaires (collège et lycée) ayant développé les pratiques d'activités sportives	Réten-tion	2016	43,1%	51,2%	55,3%	59,4%	63,4%	67,5%	71,6%	75,6%	79,7%	83,7%	87,8%	91,9%	95,9%	100,0%		
	IRE 1.1.2.3	Proportion d'établissements secondaires (collège et lycée) disposant d'infirmierie fonctionnelle	Réten-tion	2016	9,3%	10,8%	11,6%	12,4%	13,1%	13,9%	14,6%	15,4%	16,2%	16,9%	17,7%	18,5%	19,2%	20,0%		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité, Équité)	Indicateurs Objectivement Vérifiables														Conditions Extérieures					
				Niveau de Base																		Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030					
Objectif Spécifique 1.2 : Assurer aux enfants de 3 à 14 ans une éducation de base équitable et inclusive	IOS 1.2.1	Indice de parité filles/garçons dans le préscolaire (TBPS)	Équité	2016	1	1,02	1,02	1,01	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des coûts indirects supportés par les parents pour la scolarisation de leurs enfants (frais de photocopie et autres frais indirects) - Persistance de la corruption - Survenance des violences et conflits - Survenance d'une catastrophe naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des populations à la politique en matière d'éducation de base - Garantie de sécurité aux élèves - Application effective des lois et textes relatifs à la protection sociale (violence, harcèlement en milieu scolaire - Application effective de la loi relative au recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique 			
	IOS 1.2.2	Indice de parité filles/garçons dans le primaire (TBS)	Équité	2016	0,90	0,91	0,92	0,93	0,94	0,94	0,95	0,96	0,96	0,97	0,98	0,99	0,99	1,00					
	IOS 1.2.3	Indice de parité filles/garçons au collège (TBS)	Équité	2016	0,87	0,89	0,90	0,91	0,92	0,92	0,93	0,94	0,95	0,96	0,97	0,98	0,99	1,00					
	IOS 1.2.4	Indice de parité filles/garçons dans les CFPA	Équité	2016	0,79	0,82	0,84	0,85	0,87	0,88	0,90	0,91	0,93	0,94	0,96	0,97	0,99	1					
	IOS 1.2.5	Indice de parité filles/garçons dans les centres d'alternatives éducatives	Équité	2016	0,62	0,68	0,71	0,73	0,76	0,79	0,81	0,84	0,87	0,89	0,92	0,95	0,97	1,00					
	IOS 1.2.6	Proportion d'enfants en situation de handicap inscrits au primaire	Accès	2016	1,5%	4,39%	7,36%		13,29%		19,23%	22,20%	25,16%	28,13%	31,10%	34,07%	37,03%	40%					
	IOS 1.2.7	Ecart entre les TBS des communes extrêmes au primaire	Équité	2016	154,6%	136,1%			108,3%	99,1%	89,8%	80,5%	71,3%	62,0%	52,8%	43,5%	34,3%	25,0%					
	IOS 1.2.8	Ecart entre les TBS des communes extrêmes au collège diminue chaque année	Équité	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
	IOS 1.2.9	Proportion d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les alternatives éducatives	Accès	2015	0,80%	1,6%	1,8%	2,1%	2,4%	2,9%	3,4%	3,9%	4,4%	5,0%	5,5%	6,0%	6,5%	7,1%					
	IOS 1.2.10	Proportion d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les CFPA augmente chaque année	Accès	2 017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
	IOS 1.2.11	Proportion de nouveaux élèves du primaire entrant en situation de discontinuité éducative	Rétention	2016	2,2%	1,6%	1,4%	1,1%	0,9%	0,7%	0,5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%					

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité, Equité)	Niveau de Base																Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.1.2.1. : Les enfants de 3 à 14 ans à besoins spécifiques disposent de capacités et d'un environnement propice à une éducation de base	IRE 1.2.1.1	Un centre d'accueil des enfants à handicaps lourds au moins est construit et mis en service dans un département chaque année	Equité	2017	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Inadéquation du CDMT avec les besoins du secteur	- Adhésion des populations à la politique en matière d'éducation de base - Accès aux services sociaux de base (eau, électricité, internet, soins de santé, etc.) - Cadre social, familial et scolaire affectif/attentionné - Accessibilité des coûts des équipements et appareillages	
	IRE 1.2.1.2	Les centres d'accueil d'enfants à handicaps existants et à construire disposent d'équipements spécifiques en nombre suffisant (cane blanche, orthèse, prothèse, tricycle, tablette braille, poinçon, papier cernoforme, papier braille, etc.) pour les apprentissages	Equité	22017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
R.1.2.2. : Les filles de 3 à 14 ans disposent de capacités et d'un environnement propice à une éducation de base	IRE 1.2.2.1	Proportion de collèves qui dispensent des modules de renforcement des compétences de vie des filles	Réten-tion	2017	0,0%	5,0%	10,0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%			
	IRE 1.2.2.2	Au moins 10% des élèves filles des établissements scolaires des zones à faible niveau de scolarisation ont reçu de kits scolaires	Réten-tion	2017		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
	IRE 1.2.2.3	Proportion de collèves disposant d'une unité d'écoute des filles	Réten-tion	2 017	0%	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%			

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité, Équité)	Niveau de Base																Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.1.2.3. Les enfants de 3 à 15 ans hors de l'école, issus des ménages pauvres ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation, disposent de capacités et d'un environnement propice à une éducation de base	IRE 1.2.3.1	Proportion d'écoles primaires dans les zones à faible niveau de scolarisation, disposant d'une cantine scolaire fonctionnelle	Rétention	2016	47,1%	Oui	58,4%	62,2%	66,0%	69,7%	73,5%	77,3%	81,1%	84,9%	88,7%	92,4%	96,2%	100,0%	- Inadéquation du CDMT avec les besoins du secteur		
	IRE 1.2.3.2	Nombre de collèges de proximité construit et mis en service augmente chaque année	Accès	2017	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Objectif Spécifique 1.3 : Assurer aux enfants de 3 à 14 ans une éducation de base de qualité	IOS 1.3.1	Proportion d'heures assurées par les enseignants qualifiés	Qualité	2015	27,5%	35,4%	38,0%	40,6%	43,2%	45,8%	48,4%	51,0%	53,6%	56,2%	58,8%	61,4%	64,1%	66,7%	- Grève des enseignants et des élèves		
	IOS 1.3.2	Coefficient d'efficacité interne au primaire	Efficacité interne	2015	0,65	0,72	0,74	0,77	0,79	0,81	0,84	0,86	0,88	0,91	0,93	0,95	0,98	1,00			
	IOS 1.3.3	Coefficient d'efficacité interne au collège	Efficacité interne	2015	0,66	0,73	0,75	0,77	0,80	0,82	0,84	0,86	0,89	0,91	0,93	0,95	0,98	1,00			
R.1.3.1. : Les enfants de 3 à 14 ans disposent d'une offre d'éducation de base de qualité	IRE 1.3.1.1	Ratio Manuels/élève dans le primaire	Qualité	2016	2,50	2,2	2,2	2,1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
	IRE 1.3.1.2	Proportion d'écoles du primaire expérimentales en anglais	Qualité	2016	0,0%	3,8%	3,7%	3,6%	3,5%	3,3%	3,3%	6,4%	6,2%	6,0%	8,6%	8,4%	8,0%	10,3%			
	IRE 1.3.1.3	Ratio élèves/enseignant au préscolaire public	Qualité	2016	23	31	31	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30			30
	IRE 1.3.1.4	Ratio élèves/enseignant au primaire	Qualité	2015	47	51	51	51	51	50	49	47	46	45	44	42	41	40			
	IRE 1.3.1.5	Ratio élèves/groupe pédagogique au collège	Qualité	2015	50,90	50,7	50,7	50,6	50,5	50,5	50,4	50,4	50,3	50,2	50,2	50,1	50,1	50,0			

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité, Équité)	Niveau de Base																Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.1.3.2. : Les enseignants de base disposent de qualifications et d'un encadrement adéquats	IRE 1.3.2.1	Taux de qualification des enseignants du préscolaire	Qualité	2016	27,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1%	- Mauvaise perception des coûts d'opportunité par les parents de la scolarisation ou non de leurs enfants - Non recrutement en nombre suffisant de personnel enseignant qualifié et du personnel d'encadrement		
	IRE 1.3.2.2	Taux de qualification des enseignants du primaire	Qualité	2016	70,4%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1%			
	IRE 1.3.2.3	Taux de qualification des enseignants du collège	Qualité	2016	16,0%	33,6%	42,4%	51,2%	60,0%	68,8%	77,6%	86,4%	95,2%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%			
	IRE 1.3.2.4	Proportion d'enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu au moins une visite d'un inspecteur ou d'un conseiller pédagogique au cours des deux dernières années	Qualité	2016	32%	36%	38%	40%	42%	44%	46%	48%	50%	52%	54%	56%	58%	60%			
	IRE 1.3.2.5	Proportion d'enseignants de collèges bivalents	Qualité	2017	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,8%	3,2%	4,3%	5,4%	6,3%	7,3%	8,1%	8,9%	9,6%			

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité, Equité)	Niveau de Base															Risques	Hypothèses	
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
Objectif Spécifique 1.4 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'éducation de base	IOS 1.4.1	Taux d'exécution du budget annuel de l'éducation de base	Non applicable	2016	0,0%	80,0%	85,0%	90,0%	95,0%		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Persistance de la corruption	- Meilleure participation des PTF et OSC aux différents cadres de concertation	
	IOS 1.4.2	Proportion des indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à l'éducation de base dont la cible est atteinte	Non applicable	2017	0,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%			
	IOS 1.4.3	Aléa dans l'allocation des ressources humaines dans l'éducation de base s'est amélioré	Non applicable	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui
	IOS 1.4.4	Aléa dans l'allocation des ressources matérielles pédagogiques dans l'éducation de base s'est amélioré	Non applicable	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui
	IOS 1.4.5	Part de la subvention de l'Etat aux établissements privés dans le budget de l'éducation de base																			

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité, Équité)	Niveau de Base															Risques	Hypothèses	
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.1.4.1. : La gestion institutionnelle et normative de l'éducation de base est améliorée	IRE 1.4.1.1	100% des nominations des responsables d'établissements de l'éducation de base respectent la réglementation	Non applicable	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Inadéquation du CDMT avec les besoins du secteur	- Bonne capacité de consommation des crédits - Accès aux services sociaux de base (eau, électricité, internet, soins de santé, etc.) - Disponibilité des services de différents canaux de communication (radios communautaires fonctionnelles pour émissions éducatives, etc.)	
	IRE 1.4.1.2	Proportion d'établissements privés bénéficiant d'un contrôle au cours des deux dernières années	Non applicable	2016		100,0%			100,0%		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				
	IRE 1.4.1.3	Proportion des collègues ayant plus de 2000 élèves	Non applicable	2016	12,5%	9,7%	8,3%	6,9%	5,5%	4,2%	2,8%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
R.1.4.2. : L'allocation et la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sont optimisées	IRE 1.4.2.1	Proportion de Communes dont le besoin en enseignants est couvert en proportion de leur indice de besoins dans l'éducation de base	Non applicable	2016		100,0%			100,0%		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Persistance de la corruption	- Accès aux services sociaux de base (eau, électricité, internet, soins de santé, etc.) - Meilleure participation des PTF et OSC aux différents cadres de concertation	
	IRE 1.4.2.2	Proportion de Communes dont les besoins en matériels pédagogiques sont couverts en proportion de leur indice de besoin dans l'éducation de base	Non applicable	2016		100,0%			100,0%		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité, Equité)	Niveau de Base															Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.1.4.3. : La gestion pédagogique de l'éducation de base est renforcée	IRE 1.4.3.1.	Cadre de référence (textes, structures administratives, etc.) de «modèle de collège» adopté et fonctionnel	Non appli-cable	2016	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Absence fréquente des enseignants au poste pour raisons de maladie, salaire, non accès à cer-tains services sociaux de base, éthylysme, etc.	Disponibilité des services de diffé-rents canaux de communi-cation (radios communau-taires fonc-tionnelles pour les émissions éducatives, etc.)
	IRE 1.4.3.2.	Profils d'entrée et de sortie de l'éducation de base révisés (dispositif d'orientation exis-tant)	Non appli-cable	2016	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité, Équité)	Niveau de Base															Risques	Hypothèses	
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.1.4.4. : La coordination sous-sectorielle, la planification, le suivi-évaluation, le dialogue social et le partenariat avec le secteur privé, les collectivités et les communautés locales dans l'éducation de base sont renforcés	IRE 1.4.4.1	Proportion d'établissements disposant de bureaux d'APE légaux et fonctionnels conformément aux textes en vigueur	Non applicable	2016		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
	IRE 1.4.4.2	Proportion de communes disposant de CCAE fonctionnel	Non applicable	2016		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
	IRE 1.4.4.3	Le système d'information de l'éducation de base en ligne fonctionnel	Non applicable	2016	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IRE 1.4.4.4	Proportion d'indicateurs pertinents de suivie de PSE intégrés au système d'information de l'éducation de base	Non applicable			3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
	IRE 1.4.4.5	L'annuaire statistique de l'éducation disponible et diffusé à temps (fin avril)	Non applicable	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IRE 1.4.4.6	Proportion des indicateurs de résultats du PSE relatifs à l'éducation de base dont la cible est atteinte	Non applicable	2016	0%	50%	50%	50%	50%	75%	75%	75%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 1.4.4.7	Taux d'exécution physique des PTA de l'éducation de base	Non applicable	2016	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 1.4.4.8	Taux d'exécution financière des PTA de l'éducation de base	Non applicable	2016	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		

CADRES LOGIQUES DU BLOC 2 : POST EDUCATION DE BASE, ALPHABÉTISATION ET EDUCATION DES ADULTES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Objectif global : Assurer aux personnes de 15 ans et plus, à l'horizon 2030, une post-éducation de base, une alphabétisation et un développement de compétences et de renforcement de capacités de qualité, équitable et inclusive permettant leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle	IOG 2.1	Taux de réussite au BAC-ESG	Non applicable	2017	40,6%	50,0%	52,5%	55,0%	57,5%	60,0%	62,5%	65,0%	67,5%	70,0%	72,5%	75,0%	77,5%	80,0%	- Catastrophes naturelles, aléas climatiques - Non adhésion du patronat à participer à la définition des filières de formation de l'EFTP - Non adéquation du CDMT avec les besoins du secteur	
	IOG 2.2	Taux de réussite au BAC-ET	Non applicable	2017	59,2%	60,0%	62,5%	65,0%	67,5%	70,0%	72,5%	75,0%	77,5%	80,0%	82,5%	85,0%	87,5%	90,0%		
	IOG 2.3	Taux de réussite aux examens de la FP (CQP, CQM, AQP)	Non applicable	2016	86,0%	92,0%	94,0%	96,0%	98,0%			100,0%			100,0%	100,0%				

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Objectif Spécifique 2.1 : Assurer un meilleur accueil et maintien des personnes de 15 ans et plus à la post-éducation de base.	IOS 2.1.1	Taux d'accès en seconde générale	Accès	2016	25,3%	32,6%	32,7%	32,8%	32,6%	32,4%	32,7%	33,1%	33,9%	34,7%	35,6%	36,5%	37,4%	37,7%	<ul style="list-style-type: none"> - Catastrophes naturelles, aléas climatiques - Faiblesse du pouvoir d'achat des parents d'apprenants à faire face aux dépenses de scolarisation à l'EFTP - Non adhésion du patronat à participer à la définition des filières de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement sécurisant pour les apprenants - Appui financier des PTFs à la post-éducation de base - Réaffirmation de l'EFTP comme la deuxième priorité du système éducatif après l'éducation de base - Adhésion des populations à l'offre de la post-éducation de base
	IOS 2.1.2	Taux d'accès en seconde de l'enseignement technique	Accès	2016	3,5%	4,7%	5,2%	5,6%	6,0%	6,4%	6,9%	7,4%	8,0%	8,7%	9,3%	10,0%	10,7%	11,3%		
	IOS 2.1.3	Taux de transition 3 ^{ème} -2 ^{nde} Générale	Accès	2016	38,6%	48,0%	48,2%	48,3%	48,5%	48,7%	48,8%	49,0%	49,2%	49,3%	49,5%	49,7%	49,8%	50,0%		
	IOS 2.1.4	Taux d'achèvement au second cycle de l'ESG	Réten-tion	2016	27,5%	28,9%	29,4%	29,9%	30,4%	30,9%	31,5%	32,0%	32,5%	33,0%	33,5%	34,0%	34,5%	35,0%		
	IOS 2.1.5	Taux d'achèvement au second cycle de l'EFTP	Réten-tion	2016	0,5%	0,8%	0,9%	1,0%	1,2%	1,3%	1,5%	1,6%	1,8%	1,9%	2,1%	2,2%	2,4%	2,5%		
	IOS 2.1.6	Proportion de redoublants au second cycle de l'ESG	Réten-tion	2016	26,6%	20,7%	19,8%	18,9%	18,0%	17,1%	16,2%	15,4%	14,5%	13,6%	12,7%	11,8%	10,9%	10,0%		
	IOS 2.1.7	Proportion de redoublants à l'EFTP	Réten-tion	2016	8,1%	7,5%	7,3%	7,0%	6,7%	6,4%	6,1%	5,9%	5,6%	5,3%	5,0%	4,8%	4,5%	4,2%		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles														Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.2.1.1. : Les personnes de 15 ans et plus disposent d'une offre de la post-éducation de base adaptée à leurs besoins	IRE 2.1.1.1	Nombre de nouvelles salles de classe construites à l'ESG	Accès	2016	501	540	560	580	600	620	640	660	680	700	720	740	760	780	-Tendance à l'usage abusif du droit de grève par les syndicats -Volonté du gouvernement de respecter le critère de convergence dans l'espace UEMOA qui peut limiter le recrutement du personnel enseignant -Non adéquation du CDMT avec les besoins du secteur - Insuffisance des ressources financières intérieures - Insuffisance des ressources financières extérieures - Non adhésion du patronat à participer à la définition des filières de formation - Non disponibilité périodique du bois pour la construction et l'équipement des infrastructures scolaires - Insuffisance de certains profils d'enseignants à recruter au sein des diplômés - Inaccessibilité de certains établissements de la post-éducation de base (inondation, forêt, cours d'eau, etc.) - Mauvaise qualité de l'Energie électrique - Mauvaise qualité de la connexion internet - Baisse du cours des devises - Hausse du taux d'inflation		
	IRE 2.1.1.2	Proportion d'établissements d'EFTP fonctionnels	Accès	2016	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
	IRE 2.1.1.3	Nombre de nouveaux centres de formation professionnelle et d'apprentissage fonctionnels	Accès	2016	0	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14			
	IRE 2.1.1.4	Nombre d'élèves de l'ET pour 100 élèves de l'ESG	Accès	2017	3	3	3	3	3	4	4	5	5	5	6	6	6	6			

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.2.1.2. : Les apprenants, les enseignants et les formateurs disposent d'un environnement d'apprentissage et de travail favorable à leur bien-être.	IRE 2.1.2.1	Proportion d'établissements d'ESG disposant d'électricité, d'un accès à l'eau potable, de clôture complète et de latrines séparées filles-garçons	Rétention	2016	6,8%	8%	9%	10%	11%	12%	13%	14%	15%	16%	17%	18%	19%	20%		
	IRE 2.1.2.2	Proportion d'établissements d'EFTP disposant d'électricité, d'un accès à l'eau potable, de clôture complète et de latrines séparées filles-garçons	Rétention	2016	8,9%	10%	11%	12%	13%	14%	15%	16%	17%	18%	19%	20%	21%	22%		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Objectif Spécifique 2.2 : Promouvoir une post-éducation de base équitable et inclusive au profit des personnes de 15 ans et plus.	IOS 2.2.1	Indice de parité fille/garçon au second cycle de l'ESG (TBS)	Équité	2016	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
	IOS 2.2.2	Indice de parité fille/garçon à l'EFTP (TBS)	Équité	2016	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
	IOS 2.2.3	Proportion de filles dans la série C	Équité	2016	3,3%	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	50%	50%	50%		
	IOS 2.2.4	Proportion des filles dans les filières de Sciences et Techniques Agricoles (STA) et de Sciences et Techniques Industrielles (STI)	Équité	2016	16,2%	20%	23%	26%	29%	32%	35%	38%	41%	44%	47%	50%	50%	50%		
	IOS 2.2.5	Taux d'abandon des personnes handicapées prises en charge dans les établissements spécialisés	Équité	2016	2,2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.2.2.1. Les filles dis- posent de capacités et d'un environ- nement propice pour leur accès et leur maintien dans le second cycle de l'ESG, notamment dans la série C	IRE 2.2.1.1	Proportion d'établisse- ments du second cycle de l'ESG dis- posant d'une unité d'écoute des filles	Equité	2017	0%	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	- Discours inhibiteurs de cer- tains enseignants - Discours inhibiteurs de cer- tains parents - Insuffisance des ressources financières (intérieures et extérieures) nécessaires à la mise en place d'un environne- ment propice	- ONG actives dans la sco- larisation et la protection des droits des filles -Disponibilité des radios communau- taires à sensi- biliser les populations en faveur de l'accès et du maintien des filles dans la série C
	IRE 2.2.1.2	Proportion d'établisse- ments du second cycle de l'ESG qui dispensent des modules de renforcement des compéten- ces de vie des filles	Equité	2017	0%	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	- Mariage forcé - Exode scolaire (déplacement d'apprenants d'un milieu à un autre à la recherche d'une meilleure qualité d'éducation) - Stéréotypes sociaux (la plu- part des travaux domestiques sont à faire par les filles) - Grossesses précoces - Pratiques religieuses ou culturelles restrictives de liberté d'aller et de venir - Migrations saisonnières des filles de la région septentrio- nale vers le Niger, le Togo, à recherche de ressources financières en vue d'aider leurs parents	- Accessibilité aux centres de promotion sociale

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																	Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles												Risques	Hypothèses	
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			2030
R.2.2.2. Les filles disposent de capacités et d'un environnement propice pour leur accès et leur maintien dans les filières agricoles, technologiques et industrielles et dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités	IRE 2.2.2.1	Proportion de filles présentes dans les filières industrielle et agricole bénéficiant de bourses	Réten-tion	2017															<ul style="list-style-type: none"> - Faible pouvoir d'achat des parents comparativement aux besoins requis pour les apprentissages - Mariage forcé - Stéréotypes sociaux (la plupart des travaux domestiques sont à faire par les filles) - Grossesses précoces - Pratiques religieuses ou culturelles restrictives de liberté d'aller et de venir 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des radios communautaires à sensibiliser les populations en faveur de l'accès et du maintien des filles dans les filières agricoles, technologiques et industrielles et dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités - Accessibilité des apprenantes aux centres de promotion sociale - ONG actives dans la scolarisation et la protection des droits des filles

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses	
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.2.2.3. Les personnes à besoins spécifiques disposent de capacités et d'un environnement propice pour leur accès et leur maintien dans la post-éducation de base	IRE 2.2.3.1	Proportion d'établissements du second cycle de l'ESG disposant d'infrastructures et de matériels adaptés aux personnes en situation de handicap augmente d'au moins 5% chaque année	Accès	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Faible pouvoir d'achat des parents pour assurer le transport de leurs enfants à besoins spécifiques vers les centres de formation - Stigmatisation des personnes à besoins spécifiques/en situation de handicap - Absence de renouvellement des équipements des personnes à besoins spécifiques/en situation de handicap - Non disponibilité permanente de certains équipements des personnes en situation de handicap sur le marché national - Insuffisance des subventions de l'Etat aux initiatives pertinentes à l'endroit des personnes à besoins spécifiques - Discours inhibiteurs de la société à l'endroit des personnes en situation de handicap	- ONG actives dans la scolarisation et la protection des droits des filles
R.2.2.4 Les personnes de 15 ans et plus hors de l'école, issus des ménages pauvres ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation disposent de capacités et d'un environnement propice à une post-éducation de base	IRE 2.2.4.1	Proportion d'établissements de l'ESG en zones rurales disposant d'électricité et d'un accès à l'eau potable	Equité	2017	58,4%	60,0%	61,7%	63,4%	65,0%	66,7%	68,3%	70,0%	71,7%	73,3%	75,0%	76,6%	78,3%	80%			

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles														Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
Objectif spécifique 2.3 : Assurer aux personnes de 15 ans et plus une post-éducation de base de qualité	IOS 2.3.1	Proportion des élèves du se-cond cycle de l'ESG inscrits en série C	Qualité	2017	5,2%	6%	7%	8%	9%	10%	11%	12%	13%	14%	15%	16%	17%	18%	- Tendance à l'usage abusif du droit de grève par des syndicats - Défaut d'adhésion des acteurs du secteur privé à participer à la définition, l'éla-boration et la mise en œuvre des curricula de formation de l'EFTP - Catastrophes naturelles, aléas climatiques		
	IOS 2.3.2	Proportion des apprenants de l'EFTP inscrits dans les filières STI et STA	Qualité	2017	77,5%	78%	79%	80%	81%	82%	83%	84%	85%	86%	87%	88%	89%	90%			
R.2.3.1. : Les apprenants du second cycle de l'ESG bénéficient d'une for-mation de qualité dont le contenu est adapté aux besoins de l'économie	IRE 2.3.1.1	Proportion d'établis-sements secon-daires (collège et lycée) dis-posant d'une bibliothèque en matériaux définitifs fonc-tionnelle	Qualité	2016	27%	30,3%	31,9%	33,6%	35,2%	36,9%	38,5%	40,1%	41,8%	43,4%	45,1%	46,7%	48,4%	50,0%			
	IRE 2.3.1.2	Proportion d'établis-sements secon-daires (collèges et lycées) dis-posant d'un laboratoire en matériaux définitifs fonc-tionnel	Qualité	2016	27,5%	30,7%	32,3%	33,9%	35,5%	37,1%	38,7%	40,3%	42,0%	43,6%	45,2%	46,8%	48,4%	50,0%			
	IRE 2.3.1.3	Ratio élèves/ groupe péda-gogique dans l'ESG2	Qualité	2015	43	43	43	42	42	42	42	41	41	41	41	40	40	40			
	IRE 2.3.1.4	Proportion des heures d'en-seignement assurées par les enseignants qualifiés dans l'ESG 2	Qualité	2015	36,0%	43,8%	46,4%	49,0%	51,6%	54,2%	56,8%	59,4%	62,0%	64,6%	67,2%	69,8%	72,4%	75,0%			

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.2.3.2. : Les apprenants de l'EFTP bénéficient d'une formation de qualité dont le contenu est adapté aux besoins de l'économie	IRE 2.3.2.1	Proportion d'établissements de l'EFTP disposant d'au moins une salle informatique fonctionnelle	Qualité	2016	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à l'usage abusif du droit de grève par des syndicats - Défaut d'adhésion des acteurs du secteur privé à participer à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des curricula de formation de l'EFTP - Défaillance du réseau électrique - Faiblesse du pouvoir d'achat des parents d'apprenants à faire face aux dépenses de scolarisation à l'EFTP 	
	IRE 2.3.2.2	Proportion d'établissements de l'EFTP disposant de laboratoires fonctionnels	Qualité	2016	95,6%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 2.3.2.3	Proportion d'établissements de l'EFTP disposant d'ateliers fonctionnels	Qualité	2016	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 2.3.2.4	Ratio élèves/groupe pédagogique dans l'EFTP	Qualité	2015	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29		
	IRE 2.3.2.5	Proportion des heures d'enseignement assurées par les enseignants qualifiés dans l'EFTP	Qualité	2015	45,9%	51,7%	53,7%	55,6%	57,5%	59,5%	61,4%	63,4%	65,3%	67,2%	69,2%	71,1%	73,1%	75,0%		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles														Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.2.3.3. : Les enseignants du second cycle de l'ESG disposent de qualification et d'un encadrement adéquats	IRE 2.3.3.1	Taux de qualification des enseignants dans l'ESG 2	Qualité	2016	18,4%	20%	23%	26%	29%	32%	35%	38%	41%	44%	47%	50%	53%	56%	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du gouvernement de respecter le critère de convergence «masse salariale/recette fiscale» dans l'espace UEMOA qui peut limiter le recrutement du personnel d'encadrement - Insuffisance de certains profils d'enseignants à recruter au sein des diplômés - Faiblesse des ressources de l'Etat affectées au renforcement des capacités et à l'encadrement des enseignants - Coût exorbitant de formation d'un inspecteur pouvant impacter négativement le nombre à recruter 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre permanente et de qualité du service internet - Animation d'émissions éducatives par les radios communautaires sur la formation et l'encadrement des enseignants - Acceptation de l'enseignant et du personnel de l'administration scolaire par la communauté indépendamment de leur religion ou origine ethnique - Disponibilité de services sociaux et proximité des points de paie - Bonne qualité des services (soins médicaux, connexion internet, logements, eau) 	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles														Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.2.3.4. : Les enseignants de l'EFTP disposent de qualification et d'un encadrement adéquats	IRE 2.3.4.1	Taux de qualification des enseignants dans l'EFTP	Qualité	2 017	23,3%	25%	27%	29%	31%	33%	35%	37%	39%	41%	43%	45%	47%	49%	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du gouvernement de respecter le critère de convergence «masse salariale/recette fiscale» dans l'espace UEMOA qui peut limiter le recrutement du personnel d'encadrement - Faiblesse des ressources de l'Etat affectées au renforcement des capacités et à l'encadrement des enseignants - Coût exorbitant de formation d'un inspecteur pouvant impacter négativement le nombre à recruter - Insuffisance de certains profils d'enseignants à recruter au sein des diplômés 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre permanente et de qualité du service internet - Animation d'émissions éducatives par les radios communautaires sur la formation et l'encadrement des enseignants - Acceptation de l'enseignant et du personnel de l'administration scolaire par la communauté indépendamment de leur religion ou origine ethnique - Disponibilité de services sociaux et proximité des points de paie - Bonne qualité des services (soins médicaux, connexion internet, logements, eau) 	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Objectif Spécifique 2.4 : Réduire l'analphabétisme des personnes de 15 ans et plus en vue de favoriser leur autonomisation et leur participation active au processus de développement	IOS 2.4.1	Taux d'alphabétisation en langues nationales des personnes de 15 ans et plus	Qualité	2016	11	12,0%	12,5%	13,0%	13,5%	14,0%	14,5%	15,0%	15,5%	16,0%	16,5%	17,0%	17,5%	18,0%	- Catastrophes naturelles, aléas climatiques - Non adéquation du CDMT avec les besoins du secteur	
R.2.4.1. Les personnes de 15 ans et plus disposent d'une offre d'alphabétisation de qualité	IRE 2.4.1.1	Proportion de communes disposant d'au moins 15 centres d'alphabétisation fonctionnels de niveau 1	Qualité	2017	3,9%	11,3%	18,7%	26,1%	33,5%	40,9%	48,3%	55,6%	63,0%	70,4%	77,8%	85,2%	92,6%			
	IRE 2.4.1.2	Nombre de personnes de 15 ans et plus bénéficiaires des programmes d'alphabétisation	Qualité	2016	36 995	43 377	45 548	47 461	49 082	50 781	52 673	54 197	55 566	56 904	59 931	62 725	65 470	68 141		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.2.4.2. Les personnes de 15 ans et plus alphabétisées disposent d'un environnement propice à la lecture, l'écriture et le calcul en langues nationales et à l'utilisation des TICs	IRE 2.4.2.1	Proportion des examens CQM dont les épreuves sont administrées en langues nationales	Qualité	2017	0	0,0%	5,8%	11,7%	17,5%	23,3%	29,2%	35,0%	40,8%	46,7%	52,5%	58,3%	64,2%	70,0%	- Insuffisance des ressources financières nécessaires à la mise en place d'un environnement propice - Faible pouvoir d'achat des alphabétisés pour l'acquisition des ouvrages pédagogiques	- Transcription systématique dans une langue nationale des messages en français figurant sur les panneaux et enseignes des structures publiques - Effectivité de la contribution des PTFs au financement de l'alphabétisation - Animation d'émissions à vocation d'alphabétisation par les radios communautaires - ONG actives dans l'alphabétisation
	IRE 2.4.2.2	Proportion des bibliothèques villageoises en langues nationales fonctionnelles	Qualité	2017	6,3%	11,2%	16,1%	21,0%	25,9%	30,8%	35,7%	40,6%	45,5%	50,4%	55,3%	60,2%	65,1%	70,0%		
	IRE 2.4.2.3	Proportion de communes dont au moins un PV de sessions a fait l'objet de diffusion en langues nationales par affichage public ou radio communautaire	Qualité	2016	29,9%	35,6%	38,5%	41,3%	44,2%	47,1%	49,9%	52,8%	55,7%	58,5%	61,4%	64,3%	67,1%	70,0%		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Objectif Spécifique 2.5 : Assurer la mise en place et le bon fonctionnement des institutions nécessaires à la transformation des ressources en résultats dans la post-éducation de base	IOS 2.5.1	la prise du Décret portant cursus de l'EFTP et qui consacre la création des nouvelles certifications prévues par la réforme avec l'institutionnalisation des deux voies	Non applicable	2016	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Catastrophes naturelles	
	IOS 2.5.2	Mise en adéquation des textes régissant la décentralisation avec les nouvelles orientations de l'EFTP	Non applicable	2017	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IOS 2.5.3	Proportion des indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatif à la post-éducation de base dont les cibles sont atteintes	Non applicable	2017	0%	6%	12%	18%	24%	30%	36%	42%	48%	54%	60%	66%	72%	78%		
	IOS 2.5.4	Part du budget de l'EFTP dans le budget du secteur de l'Éducation	Non applicable	2017	38,9%	43,6	48,3	53	57,7	62,4	67,1	71,8	76,5	81,2	85,9	90,6	95,3	100		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Indicateurs Objectivement Vérifiables															Conditions Extérieures		
				Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses	
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
R.2.5.1 : Le cadre institutionnel de la post-éducation de base est mis en place et fonctionnel	IRE 2.5.1.1	Nombre de textes réglementaires de la post-éducation de base actualisés conformément à la nouvelle architecture et mis en œuvre	Non applicable																	Lenteur administrative dans le processus d'aboutissement des lois	- Animation d'émissions sur les radios communautaires pour informer et communiquer sur le cadre institutionnel - Adhésion des gouvernants à la nouvelle vision
R.2.5.2. : Les ressources humaines, matérielles et financières sont mobilisées et mieux gérées.	IRE 2.5.2.1	Taux d'exécution du budget des PIP ressources externes de la post-éducation de base	Non applicable	2017	29,0%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	100%	Persistance de la corruption -Régulation budgétaire	Accès à une bonne connexion internet	
R.2.5.3. : Des partenariats sont noués entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé dans la mise en œuvre des activités dans la post-éducation de base	IRE 2.5.3.1	Proportion des ressources prévues dans le budget de la post-éducation de base transférées aux communes	Non applicable	2017	0,24%	0,30%	0,32%	0,34%	0,36%	0,38%	0,40%	0,42%	0,44%	0,46%	0,48%	0,50%	0,52%	0,54%		- Ressources financières intérieures conséquentes - Appui financier des PTF - Respect des textes de partenariat	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.2.5.4. : Un dispositif opérationnel d'information et de communication, d'orientation et d'accompagnement est mis en place pour promouvoir la post-éducation de base	IRE 2.5.4.1	Plan de communication sur les offres de formation mis en œuvre	Non applicable	2017	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Ressources financières intérieures conséquentes

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.2.5.5. : Le dispositif de planification et de suivi-évaluation de la post-éducation est renforcé	IRE 2.5.5.1	Le système d'information de la post-éducation de base intègre le volet alphabétisation	Non applicable	2017	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Ressources financières intérieures conséquentes
	IRE 2.5.5.2	Proportion d'indicateurs pertinents de suivi du PSE intégrés au système d'information de la post-éducation de base	Non applicable	2017	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 2.5.5.3	L'annuaire statistique de la post-éducation disponible et diffusé à temps (fin avril)	Non applicable	2017	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IRE 2.5.5.4	Taux d'exécution physique des PTA de la post-éducation	Non applicable	2016	96,98	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 2.5.5.5	Taux d'exécution financière des PTA de la post-éducation	Non applicable	2016	95,37	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		

CADRES LOGIQUES DU BLOC 3 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Objectif Global 3 : Promouvoir un enseignement supérieur et une recherche scientifique axés sur la professionnalisation, les savoirs endogènes, l'innovation et la création de valeurs ajoutées	IOG 3.1	Taux d'achèvement de la Licence s'améliore chaque année	Non applicable	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Eparpillement des centres de décisions opérationnels des volets spécifiques de la recherche - Baisse des ressources nationales allouées au MESRS - Amenuisement des contributions des PTFs au financement du MESRS - Faiblesse dans la collaboration entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la recherche - Faible débit et couverture, rupture fréquente de la connexion internet - Baisse de tension et rupture fréquente dans la fourniture de l'énergie électrique - Impraticabilité des voies d'accès à certains campus des universités publiques 	
	IOG 3.2	Taux d'achèvement du Master s'améliore chaque année	Non applicable	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IOG 3.3	Taux d'achèvement du Doctorat s'améliore chaque année	Non applicable	2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
Objectif Spécifique 3.1 : Améliorer l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur	IOS 3.1.1	Effectif d'étudiants pour 100 000 hbts	Accès	2016	1222	1 222	1 229	1 235	1 242	1 248	1 255	1 261	1 268	1 274	1 281	1 287	1 294	1 300	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des ressources nationales allouées au MESRS - Amenuisement des contributions des PTFs au financement du MESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'énergie électrique - Accès à une bonne connexion internet - Maîtrise des conflits domaniaux - Adhésion de tous les acteurs - Climat social apaisé - Disponibilité des ressources financières
	IOS 3.1.3	Ratio Etudiant/ Enseignant dans les UNB		2015	89	85	75	75	70	60	58	56	56	55	52	51	50	50		
	IOS 3.1.2	Taux d'accroissement des effectifs étudiants	Accès	2016	6%	5,4%	5,1%	4,9%	4,6%	4,4%	4,2%	4,1%	3,9%	3,8%	3,6%	3,5%	3,4%	3,3%		

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.3.1.1. : les étudiants des universités disposent d'offres de formation adéquates	IRE 3.1.1.1	Ratio étudiants/places assises		2016	3	3	3	3	2	2	2	2	2	1	1	1	0	0	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvements de grèves générales - Baisse des ressources nationales allouées au MESRS - Faiblesse dans la collaboration entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la recherche - Faible débit et couverture, rupture fréquente de la connexion internet - Baisse de tension et rupture fréquente dans la fourniture de l'énergie électrique - Impraticabilité des voies d'accès à certaines universités 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'énergie électrique - Accès à une bonne connexion internet - Maîtrise des conflits domestiques - Adhésion de tous les acteurs - Climat social apaisé - Disponibilité des ressources financières
	IRE 3.1.1.5	Nombre d'enseignants recrutés dans les UNB	Accès	2014	100	100	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200		
R.3.1.2. : Les flux des étudiants sont maîtrisés	IRE 3.1.2.1	Proportion des bacheliers orientés dans les écoles publiques d'enseignement supérieur	Accès	2017	18,8	19	20	21	22	23	24	25	25	25	25	25	25	25		
Objectif Spécifique 3.2 : Améliorer la qualité et l'équité dans l'enseignement supérieur	IOS 3.2.3	Indice de parité filles/garçons parmi les étudiants dans les universités publiques	Accès	2017	0,35	0,36	0,36	0,37	0,38	0,38	0,39	0,39	0,40	0,41	0,41	0,42	0,42	0,43		
R.3.2.1 : Les performances pédagogiques des enseignants sont améliorées	IRE 3.2.1.1	Proportion d'universités publiques disposant d'au moins une maison de l'enseignant fonctionnelle	Qualité	2016	0,14	0,25	0,5	0,75	0,75	0,75	1	1	1	1	1	1	1	1		
	IRE 3.2.1.2	Ratio Etudiant/Enseignant dans les UNB	Qualité	2017		85	75	75	70	60	58	56	56	55	52	51	50	50		
R.3.2.2: Les technologies éducatives dans l'enseignement supérieur sont développées	IRE 3.2.2.1	Nombre d'offres de formation à distance augmente chaque année	Qualité	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des ressources nationales allouées au MESRS - Faible débit et couverture, rupture fréquente de la connexion internet - Baisse de tension et rupture fréquente dans la fourniture de l'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'énergie électrique - Accès à une bonne connexion internet - Disponibilité des ressources financières

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.3.2.3. Les offres de formation de l'ES sont professionnalisées et adaptées aux besoins de l'économie	IRE 3.2.3.1	Proportion des EPES ayant fait objet d'inspection pédagogique	Qualité	2017		50%	50%	50%	75%	75%	75%	75%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'étude sur les besoins de l'économie - Indisponibilité du patronat et du secteur privé à accompagner la mise en place de cadres de collaboration - Coût élevé des technologies et autres équipements - Baisse des ressources nationales allouées au MESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de tous les acteurs - Climat social apaisé - Disponibilité des ressources financières
Objectif Spécifique 3.3 : Promouvoir la recherche scientifique, l'innovation et les savoirs endogènes en lien avec les priorités nationales de développement	IOS 3.3.1	Part du budget national affectée au financement de la recherche	Qualité	2017	5%	6%	7%	8%	9%	9%	10%	20%	20%	20%	30%	30%	30%	30%	<ul style="list-style-type: none"> - Réticence des détenteurs de savoirs endogènes à livrer leurs connaissances - Inexistence d'une loi portant organisation de la recherche scientifique et des savoirs endogènes au Bénin - Baisse des ressources financières de l'Etat - Désintérêt des PTFs à financer la recherche et les savoirs endogènes - Absence de coordination au niveau national du système de la recherche - Faible qualité de la Connexion internet - Indisponibilité de l'Energie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'énergie électrique - Accès à une bonne connexion internet - Adhésion des détenteurs des savoirs endogènes - Disponibilité des ressources financières - Identification des priorités nationales de développement

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Indicateurs Objectivement Vérifiables															Conditions Extérieures			
				Niveau de Base		Cibles annuelles															Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
R.3.3.1. : Les programmes de recherche et d'innovation et les savoirs endogènes sont arrimés aux priorités nationales de développement	IRE 3.3.1.1	Nombre de productions scientifiques ayant bénéficié d'un appui technique et/ou financier pour leur valorisation augmente chaque année	Qualité	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Réticence des détenteurs de savoirs endogènes à livrer leurs connaissances - Absence de coordination de la recherche scientifique et des savoirs endogènes au Bénin non votée - Baisse des ressources financières de l'Etat - Désintérêt des PTFs à financer la recherche et les savoirs endogènes - Absence de coordination au niveau national du système de la recherche	- Accès à l'énergie électrique - Accès à une bonne connexion internet - Adhésion de tous les acteurs - Climat social apaisé - Disponibilité des ressources financières - Identification des priorités nationales de développement	
R.3.3.2. : Les capacités matérielles, techniques et humaines de la recherche scientifique et d'innovation sont renforcées	IRE 3.3.2.1	Nombre de chercheurs recrutés augmente chaque année	Qualité	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Loi portant organisation de la recherche scientifique et des savoirs endogènes au Bénin non votée - Baisse des ressources financières de l'Etat - Désintérêt des PTFs à financer la recherche et les savoirs endogènes - Absence de coordination au niveau national du système de la recherche	Disponibilité des ressources financières	
R.3.3.3. : Les structures de recherche scientifique bénéficient de ressources financières adéquates et développent des partenariats avec le secteur privé	IRE 3.3.3.1	Proportion du Budget de la recherche en % du budget du MESRS	Qualité	2015	2,80%	2,9%	3,0%	3,0%	3,1%	3,1%	3,2%	3,2%	3,3%	3,3%	3,4%	3,4%	3,5%	3,5%	- Loi portant organisation de la recherche scientifique et des savoirs endogènes au Bénin non votée - Faible intérêt du secteur à financer la recherche et les savoirs endogènes - Absence de coordination au niveau national du système de la recherche	- Adhésion du secteur privé - Disponibilité des ressources financières		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures		
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Niveau de Base		Cibles annuelles														Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
Objectif Spécifique 3.4 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et de l'innovation	IOS 3.4.1	Proportion des indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatif à l'ESRS dont la cible est atteinte	Non applicable	2017	0%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	- Faible débit et couverture, rupture fréquente de la connexion internet - Baisse de tension et rupture fréquente dans la fourniture de l'énergie électrique	- Accès à l'énergie électrique - Accès à une bonne connexion internet - Adhésion de tous les acteurs - Climat social apaisé - Disponibilité des ressources financières - Existence des décrets et lois	
	IOS 3.4.1	Taux d'exécution financière du budget de l'ESRS	Non applicable	2016	94,3	95	97	98	98	98	99	99	99	99	99	99	99	99			
	IOS 3.4.2	Taux d'exécution physique du PTA de l'ESRS	Non applicable	2016	84,76	87	88	90	90	90	91	92	94	95	96	97	98	99			

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réten-tion, Qualité)	Indicateurs Objectivement Vérifiables															Conditions Extérieures	
				Niveau de Base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.3.4.1. : Les performances organisationnelles, institutionnelles et programmatiques du sous-secteur de l'ESRS sont améliorées	IRE 3.4.1.1	Le système d'information de l'ESRS est fonctionnel	Non applicable	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Faible débit et couverture, rupture fréquente de la connexion internet - Baisse de tension et rupture fréquente dans la fourniture de l'énergie électrique	- Accès à l'énergie électrique - Accès à une bonne connexion internet - Adhésion de tous les acteurs - Climat social apaisé - Disponibilité des ressources financières - Existence des décrets et lois
	IRE 3.4.1.2	Proportion d'indicateurs pertinents de suivi du PSE intégrés au système d'information de l'ESRS	Non applicable	2017	0%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 3.4.1.3	L'annuaire statistique de l'ESRS disponible et diffusé à temps (fin avril)	Non applicable	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IRE 3.4.1.4	Taux d'exécution financière des PTA de l'ESRS	Non applicable	2017		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 3.4.1.5	Taux d'exécution physique des PTA de l'ESRS	Non applicable	2017		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 3.4.1.6	Proportion des revues trimestrielles tenues à bonne date	Non applicable	2017		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 3.4.1.7	Proportion du personnel administratif, technique et de service ayant bénéficié de renforcement de capacités	Non applicable	2017		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
R.3.4.2. : Un modèle de partenariat public-privé est développé	IRE 3.4.2.1	Proportion du budget du sous-secteur affecté aux œuvres universitaires et sociales	Non applicable	2015	9,10%	6,6%	6,6%	6,6%	6,5%	6,5%	6,4%	6,4%	6,4%	6,3%	6,3%	6,2%	6,2%	6,1%	Désintérêt du secteur privé à s'impliquer dans la gestion des œuvres sociales	- Adhésion du secteur privé - Disponibilité des ressources financières - Existence des décrets et lois
	IRE 3.4.2.2	Proportion des étudiants bénéficiaires d'allocations universitaires et sociales (bourses et secours)	Non applicable	2015	85%	62,7%	59,5%	56,3%	53,1%	49,8%	46,6%	43,4%	40,1%	36,9%	33,7%	30,5%	27,2%	24,0%		

CADRES LOGIQUES DU BLOC 4 : GOUVERNANCE

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Indicateurs Objectivement Vérifiables																	Conditions Extérieures		
		Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de base		Cibles annuelles														Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
Objectif global 4 : Améliorer la gouvernance transversale du secteur de l'éducation en vue de l'atteinte des objectifs globaux sous-sectoriels																					
Objectif spécifique 4.1 : Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion institutionnelle et programmatique du secteur de l'éducation	IOS 4.1.1	Lois N° 2003-17 du 11 novembre 2003 et N°2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin révisées et mises en œuvre.	Non applicable	2017	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Inexistence ou mauvaise qualité de la connexion internet - Mouvements de grèves générales		
	IOS 4.1.2	Proportion d'indicateurs d'objectifs globaux et spécifiques du PSE dont la cible est atteinte	Non applicable	2017	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
R.4.1.1. : Le cadre institutionnel est redéfini et mis en œuvre conformément à la nouvelle architecture du système éducatif.	IRE 4.1.1.1	Nombre de décrets d'application des lois d'orientation de l'éducation pris et mis en œuvre	Non applicable															- Défaut de collaboration du secteur privé, des collectivités locales et des PTFs - Mouvements de grèves générales			
	IRE 4.1.1.2	Proportion de structures concernées par la nouvelle architecture de l'éducation dont les textes d'organisation ont été modifiés et mis en œuvre	Non applicable	2017	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			100%	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Niveau de base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.4.1.2. : Le pilotage et la gestion holistique du secteur de l'éducation est renforcée avec l'implication de toutes les parties prenantes (partenaires sociaux, collectivités, secteur privé, PTF).	IRE 4.1.2.1	Proportion des recommandations issues des sessions de la structure de coordination et de pilotage du secteur mises en œuvre.	Non applicable	2017	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	- Insuffisance des ressources affectées pour le fonctionnement de la nouvelle structure de coordination - Défaut de collaboration du secteur privé, des collectivités locales et des PTFs	- Financement des cadres de concertation par l'Etat - Existence de participation communautaire
	IRE 4.1.2.2	Proportion des recommandations issues des sessions du conseil sectoriel pour le dialogue social mises en œuvre	Non applicable	2017	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	- Inexistence de la connexion internet - Mauvaise qualité de la connexion internet - Défaut de collaboration du secteur privé, des collectivités locales et des PTFs	
	IRE 4.1.2.3	Proportion d'organes de gestion et de pilotage, et de cadres de concertation prévus dans le plan sectoriel de l'éducation et de la formation mis en place et fonctionnent	Non applicable	2017	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	- Diminution des ressources financières affectées par les PTFs au fonctionnement des cadres de concertation - Inadéquation des textes de la décentralisation à la nouvelle architecture du secteur de l'éducation	
	IRE 4.1.2.4	Dispositif transversal d'évaluation du système éducatif mis en place et fonctionne	Non applicable	2017	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables																		Conditions Extérieures	
	Code	Libellé	Aspect (Accès, Réention, Qualité)	Niveau de base		Cibles annuelles													Risques	Hypothèses
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
R.4.1.3. : La mobilisation et la gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières du secteur de l'éducation sont améliorées	IRE 4.1.3.1	Part de la subvention de l'Etat aux établissements privés dans le budget du secteur de l'éducation	Non applicable																<ul style="list-style-type: none"> - Défaut de collaboration du secteur privé, des collectivités locales et des PTFs - Inexistence ou mauvaise qualité de la connexion internet - Incompatibilité de certaines lois de finances avec les stratégies de diversification de sources de financement suggérées - Baisse des ressources financières affectées par l'Etat au secteur de l'éducation - Désengagement des PTFs à appuyer financièrement l'éducation - Diminution des appuis financiers des PTFs à l'éducation - Fermeture du SIGFIP - Mauvaise qualité de la connexion internet - Lourdeurs administratives dans le décaissement des ressources - Lourdeurs administratives dans la passation des marchés publics - Incompatibilité de certaines lois de finances avec les stratégies de diversification de sources de financement suggérées 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des cadres de concertation par l'Etat - Action de sensibilisation des ONG de lutte contre la corruption - Adhésion des populations locales à contribuer au financement de l'éducation - Engagement des PTFs courtisés à financer l'éducation
	IRE 4.1.3.2	Taux de mobilisation des ressources prévues pour la mise en œuvre du PSE	Non applicable	2017	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 4.1.3.3	Taux d'exécution du budget alloué à la mise en œuvre du PSE	Non applicable	2017	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 4.1.3.4	Cadre organique sectoriel élaboré et mis en œuvre	Non applicable	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé	Aspect (Accès, Rétention, Qualité)	Indicateurs Objectivement Vérifiables														Conditions Extérieures		
				Niveau de base		Cibles annuelles												Risques	Hypothèses	
				Année	Valeur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			2030
R.4.1.4. : La coordination technique, la planification et le suivi-évaluation du PSE sont assurés de manière efficace et efficiente	IRE 4.1.4.4	La structure opérationnelle de l'organe de coordination institutionnelle du PSE est mise en place et fonctionnelle	Non applicable	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	- Désengagement des PTFs à financer les cadres de concertation - Diminution des ressources financières affectées par les PTFs au fonctionnement des cadres de concertation - Diminution des appuis financiers des PTFs à l'éducation	
	IRE 4.1.4.5	les Plans annuels de travail du PSE sont élaborés et signés à temps (fin janvier)	Non applicable	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IRE 4.1.4.6	Nombre de SIGE sous-sectoriel renforcé et mis en ligne	Non applicable	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IRE 4.1.4.7	Système intégré de planification et de suivi évaluation du PSE fonctionnel	Non applicable	2017	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
	IRE 4.1.4.8	Proportion des indicateurs pertinents du PSE intégré dans les SIGE sous-sectoriels	Non applicable	2017	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 4.1.4.9	Proportion des recommandations des revues annuelles du PSE mises en œuvre	Non applicable	2017	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	IRE 4.1.4.10	Nombre d'évaluations du PSE réalisées	Non applicable	2017	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1		
	IRE 4.1.4.11	Proportion des recommandations issues des évaluations du PSE mises en œuvre	Non applicable	2017	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%		

PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION POST 2015 (2018-2030)

TOME 2 : ANNEXES

ANNEXE 5 : MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PSE POST 2015

MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION PAR BLOC ÉDUCATIF

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de col- lecte des données
1- EDUCATION DE BASE								
Objectif global 1. : Assurer aux enfants de 3 à 15 ans l'acquisition de compétences nécessaires pour une post-éducation de base	IOG 1.2	Proportion d'élèves du CM2 ayant atteint le seuil minimal de compétences en lecture et en mathématique	Numérateur : Effectif d'élèves du CM2 ayant atteint le seuil minimal de compétences en lecture et en mathématique Dénominateur : Effectif total d'enfants de CM2	%	Annuaire statistique	Enquête	Annuelle	DPP/MEMP
	IOG 1.3	Proportion d'enfants initialement hors du système éducatif et titulaires du CQM	Numérateur : Nombre d'enfants initialement hors du système éducatif et titulaires du CQM Dénominateur : Population d'enfants hors du système éducatif	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOG 1.4	Proportion d'enfants initialement hors du système éducatif et titulaires du CQP	Numérateur : Nombre d'enfants initialement hors du système éducatif et titulaires du CQP Dénominateur : Population d'enfants hors du système éducatif	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
Objectif spécifique 1.1. : Accroître l'accès et la rétention des enfants de 3 à 14 ans à une éducation de base	IOS 1.1.1	Taux Brut de Scolarisation au préscolaire	Numérateur : Effectif des enfants dans le préscolaire Dénominateur : Population d'âge de 3 à 5 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
		Taux d'accès au CI	Numérateur : Nouveaux entrants au CI Dénominateur : Population scolarisable de 6 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.2	Taux Brut de Scolarisation au primaire	Numérateur : Effectif d'élèves dans le primaire Dénominateur : Population scolarisable d'âge de 6 à 11 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.3	Taux d'achèvement du Primaire	Numérateur : Nouveaux entrants au CM2 Dénominateur : Population scolarisable de 11 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.4	Taux d'achèvement du collège	Numérateur : Nouveaux entrants en 3 ^{ème} Dénominateur : Population scolarisable de 15 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.5	Proportion de redoublement au primaire	Numérateur : Nombre total des redoublants du primaire de l'année n Dénominateur : Effectif total des élèves du primaire de l'année n	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.6	Proportion de redoublement au collège	Numérateur : Nombre total des redoublants au collège en année n Dénominateur : Effectif total des élèves du collège en année n	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.7	Taux de transition CM2-6 ^{ème}	Numérateur : Nombre de nouveaux élèves en classe de 6 ^{ème} en année n Dénominateur : Effectif total des élèves en classe de CM2 en année n-1	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.8	Proportion d'enfants préscolarisés dans le privé	Numérateur : Nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire privé Dénominateur : Effectif total d'enfants scolarisés dans le préscolaire	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.9	Proportion d'élèves du primaire scolarisés dans le privé	Numérateur : Nombre d'enfants scolarisés dans le primaire privé Dénominateur : Effectif total d'enfants scolarisés dans le primaire	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.1.10	Proportion d'élèves du collège scolarisés dans le privé	Numérateur : Nombre d'enfants scolarisés dans le collège privé Dénominateur : Effectif total d'enfants scolarisés dans le collège	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
R.1.1.1 : Les enfants de 3 à 14 ans disposent d'une offre d'éducation de base renforcée	IRE 1.1.1.1	Proportion d'établissements scolaires primaires disposant du nombre d'enseignants requis	Numérateur : Nombre total d'établissements scolaires primaires publics disposant du nombre requis d'enseignants (06) Dénominateur : Nombre total d'établissements scolaires primaires publics	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.1.1.2. : Les enfants de 3 à 14 ans et les enseignants bénéficient d'un environnement scolaire assurant leur bien-être.	IRE 1.1.2.1	Proportion d'établissements scolaires primaires publics disposant d'une clôture, d'électricité et d'un accès à l'eau potable	Numérateur : Nombre total d'établissements scolaires primaires publics disposant à la fois d'une clôture, d'électricité et d'un accès à l'eau potable Dénominateur : Nombre total d'établissements scolaires primaires publics	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.1.2.2	Proportion d'établissements secondaires (collèges et lycées) ayant développé les pratiques d'activités sportives	Numérateur : Nombre d'établissements secondaires (collèges et lycées) ayant développé les pratiques d'activités sportives Dénominateur : Nombre total d'établissements secondaires (collèges et lycées)	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 1.1.2.3	Proportion d'établissements secondaires (collèges et lycées) disposant d'une infirmerie fonctionnelle	Numérateur : Nombre d'établissements secondaires (collèges et lycées) disposant d'une infirmerie fonctionnelle Dénominateur : Nombre total d'établissements secondaires (collèges et lycées)	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
Objectif Spécifique 1.2 : Assurer aux enfants de 3 à 14 ans une éducation de base équitable et inclusive	IOS 1.2.1	Indice de parité filles/garçons dans le préscolaire (TBPS)	Numérateur : Taux Brut de Scolarisation des filles de la maternelle Dénominateur : Taux Brut de Scolarisation des garçons de la maternelle	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.2.2	Indice de parité filles/garçons dans le primaire (TBS)	Numérateur : Taux Brut de Scolarisation des filles du primaire Dénominateur : Taux Brut de Scolarisation des garçons du primaire	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.2.3	Indice de parité filles/garçons au collège (TBS)	Numérateur : Taux Brut de Scolarisation des filles du collège Dénominateur : Taux Brut de Scolarisation des garçons du collège	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 1.2.4	Indice de parité filles/garçons dans les CFPA	Numérateur : Nombre de filles inscrites dans les CFPA Dénominateur : Nombre de garçons inscrits dans les CFPA	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 1.2.5	Indice de parité filles/garçons dans les centres d'alternatives éducatives	Numérateur : Nombre de filles inscrites dans les centres alternatifs Dénominateur : Nombre de garçons inscrits dans les centres alternatifs	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 1.2.6	Proportion d'enfants en situation de handicap inscrits au primaire	Numérateur : Nombre d'enfants en situation de handicap inscrits au primaire Dénominateur : Nombre total d'enfants handicapés en âge d'être à l'école	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 1.2.7	Ecart entre les TBS des communes extrêmes au primaire	Différence entre les TBS des deux communes extrêmes (celle ayant le plus fort TBS et celle ayant le plus faible TBS) au primaire	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.2.8	Ecart entre les TBS des communes extrêmes au collège diminue chaque année	Différence entre les TBS des deux communes extrêmes (celle ayant le plus fort TBS et celle ayant le plus faible TBS) au collège	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.2.9	Proportion d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les alternatives éducatives	Numérateur : Nombre total d'enfants inscrits dans les centres alternatifs Dénominateur : sur la population des enfants hors du système éducatif	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.2.10	Proportion d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les CFPA	Numérateur : Nombre total d'enfants inscrits dans les CFPA Dénominateur : sur la population des enfants hors du système éducatif	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 1.2.11	Proportion de nouveaux élèves du primaire entrant en situation de discontinuité éducative	Numérateur : Effectif des nouveaux élèves du primaire entrant en situation de discontinuité éducative Dénominateur : Effectif total des élèves du primaire public	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
R.1.2.1. : Les enfants de 3 à 14 ans à besoins spécifiques disposent de capacités et d'un environnement propice à une éducation de base	IRE 1.2.1.1	Nombre de centres d'accueil des enfants à handicaps lourds fonctionnels	Cumul du nombre de centres d'accueil des enfants à handicaps lourds fonctionnels	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.2.1.2	Nombre d'enfants handicapés ayant bénéficié d'équipements spécifiques (cane blanche, orthèse, prothèses, tricycle, tablette braille, poinçon, papier conforme, papier braille, etc.)	Cumul du nombre d'enfants handicapés ayant bénéficié d'équipements spécifiques (cane blanche, orthèse, prothèses, tricycle, tablette braille, poinçon, papier conforme, papier braille, etc.)	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.1.2.2. : Les filles de 3 à 14 ans disposent de capacités et d'un environnement propice à une éducation de base	IRE 1.2.2.1	Proportion de collèges qui dispensent des modules de renforcement des compétences de vie des filles	Numérateur : Nombre de collèges qui dispensent des modules de renforcement des compétences de vie des filles Dénominateur : Nombre total de collèges	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 1.2.2.2	Nombre d'élèves filles des établissements scolaires primaires publics des zones à faible niveau de scolarisation ayant reçu de kits scolaires	Cumul du nombre d'élèves filles des établissements scolaires primaires publics des zones à faible niveau de scolarisation ayant reçu de kits scolaires	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.2.2.3	Proportion de collèges disposant d'une unité d'écoute des filles	Numérateur : Nombre de collèges disposant d'une unité d'écoute des filles Dénominateur : Nombre total de collèges	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.1.2.3. Les enfants de 3 à 14 ans hors de l'école, issus des ménages pauvres ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation disposent de capacité et d'un environnement propice à une éducation de base	IRE 1.2.3.1	Proportion d'écoles primaires dans les zones à faible niveau de scolarisation disposant d'une cantine scolaire fonctionnelle	Numérateur : Nombre d'écoles primaires publiques dans les zones à faible niveau de scolarisation disposant d'une cantine scolaire fonctionnelle Dénominateur : Nombre d'écoles primaires publiques	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.2.3.2	Nombre de collèges de proximité construits et mis en service chaque année	Cumul du nombre de collèges de proximité construits et mis en service chaque année	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
Objectif Spécifique 1.3 : Assurer aux enfants de 3 à 14 ans une éducation de base de qualité	IOS 1.3.1	Proportion d'heures assurées par les enseignants qualifiés	Numérateur : Nombre d'heures d'enseignement assurées par les enseignants qualifiés au collège Dénominateur : Nombre total d'heures dues au collège	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.3.2	Coefficient d'efficacité interne au primaire	Numérateur : Nombre d'année-élèves théorique nécessaire Dénominateur : Nombre d'année-élèves effectivement consommées	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.3.3	Coefficient d'efficacité interne au collège	Numérateur : Nombre d'année-élèves théorique nécessaire Dénominateur : Nombre d'année-élèves effectivement consommées	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
R.1.3.1. : Les enfants de 3 à 14 ans disposent d'une offre d'éducation de base de qualité	IRE 1.3.1.1	Ratio manuels/élève dans le primaire	Numérateur : Nombre de manuels dans le primaire Dénominateur : Effectif des élèves	1	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.1.2	Proportion d'écoles du primaire expérimentales en anglais	Numérateur : Nombre d'écoles du primaire expérimentales en anglais Dénominateur : Nombre total d'écoles primaires publiques	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.1.3	Ratio élèves/enseignant au préscolaire	Numérateur : Effectif des élèves du primaire Dénominateur : Effectif des enseignants du primaire	1	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.1.4	Ratio élèves/enseignant au primaire	Numérateur : Effectif des élèves du primaire Dénominateur : Effectif des enseignants du primaire	1	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.1.5	Ratio élèves/groupe pédagogique au collège	Numérateur : Effectif des élèves du collège Dénominateur : Nombre total de groupes pédagogiques au collège	1	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.1.3.2. : Les enseignants de l'éducation de base disposent de qualification et d'un encadrement adéquats	IRE 1.3.2.1	Taux de qualification des enseignants du préscolaire	Numérateur : Effectif des enseignants qualifiés du préscolaire (Doté de diplôme professionnel) Dénominateur : Effectif total des enseignants du préscolaire	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.2.2	Taux de qualification des enseignants des établissements primaires	Numérateur : Effectif des enseignants qualifiés du primaire (doté de diplôme professionnel) Dénominateur : Effectif total des enseignants du primaire	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.2.3	Taux de qualification des enseignants des établissements du collège	Numérateur : Effectif des enseignants qualifiés du collège (dotés de diplôme professionnel) Dénominateur : Effectif total des enseignants du collège	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.2.4	Proportion d'enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu au moins une visite d'un inspecteur ou d'un conseiller pédagogique au cours des deux dernières années	Numérateur : Effectif des enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu au moins une visite d'un inspecteur ou d'un conseiller pédagogique au cours des deux dernières années Dénominateur : Effectif total des enseignants du préscolaire et du primaire	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IRE 1.3.2.5	Proportion d'enseignants de collèges bivalents	Numérateur : Effectif des enseignants de collèges bivalents Dénominateur : Effectif total des enseignants du collège	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
Objectif Spécifique 1.4 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'éducation de base	IOS 1.4.1	Taux d'exécution du budget annuel de l'éducation de base	Numérateur : Budget exécuté et ordonnancé de l'éducation de base au 31 décembre de l'année n Dénominateur : Budget total de l'éducation de base de l'année n	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IOS 1.4.2	Proportion des indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à l'éducation de base dont la cible est atteinte	Numérateur : Nombre d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à l'éducation de base dont la cible est atteinte Dénominateur : Nombre total d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à l'éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IOS 1.4.3	Aléa dans l'allocation des ressources humaines dans l'éducation de base s'est amélioré	Représentation graphique dans Excel à partir des effectifs des élèves et des enseignants désagrégés par école au niveau national	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MEMP
	IOS 1.4.4	Aléa dans l'allocation des ressources matérielles pédagogiques dans l'éducation de base s'est amélioré						
	IOS 1.4.5	Part de la subvention de l'Etat aux établissements privés dans le budget de l'éducation de base	Numérateur : Montant de la subvention de l'Etat accordée aux établissements privés dans le budget de l'éducation de base au cours d'une année n Dénominateur : Montant total des subventions de l'éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
R.1.4.1. : La gestion institutionnelle et normative de l'éducation de base est améliorée	IRE 1.4.1.1	Proportion de responsables d'établissements de l'éducation de base dont la nomination respecte la réglementation	Numérateur : Nombre de responsables d'établissements de l'éducation de base dont la nomination respecte la réglementation Dénominateur : Nombre total de responsables d'établissements de l'éducation de base nommés	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.1.2	Proportion d'établissements privés bénéficiant d'un contrôle au cours des deux dernières années	Numérateur : Nombre d'établissements privés bénéficiant d'un contrôle au cours des deux dernières années Dénominateur : Nombre total d'établissements privés existants au cours des deux dernières années	%	Annuaire statistique	Routine	Bisannuelle	
	IRE 1.4.1.3	Proportion des collèges ayant au plus 2000 élèves	Numérateur : Nombre de collèges ayant au plus 2000 élèves Dénominateur : Nombre total de collèges	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.1.4.2. : L'allocation et la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sont optimisées	IRE 1.4.2.1	Proportion de Communes dont le besoin en enseignants est couvert en proportion de leur indice de besoin dans l'éducation de base	Numérateur : Nombre de Communes dont le besoin en enseignants est couvert en proportion de leur indice de besoin dans l'éducation de base Dénominateur : Nombre total de communes	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.2.2	Proportion de Communes dont le besoin en matériels pédagogiques est couvert en proportion de leur indice de besoin dans l'éducation de base	Numérateur : Nombre de Communes dont le besoin en matériels pédagogiques est couvert en proportion de leur indice de besoin dans l'éducation de base Dénominateur : Nombre total de communes	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
R.1.4.3. : La gestion pédagogique de l'éducation de base est renforcée	IRE 1.4.3.1	Cadre de référence (textes, structures administratives, etc.) de « modèle de collège » adopté et est fonctionnel	Observations	Texte	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.3.2	Profils d'entrée et de sortie de l'éducation de base révisés (dispositif d'orientation existant)	Observations	Texte	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.1.4.4. : La coordination sous-sectorielle, la planification, le suivi-évaluation, le dialogue social et le partenariat avec le secteur privé, les collectivités et les communautés locales dans l'éducation de base sont renforcés	IRE 1.4.4.1	Proportion d'établissements disposant de bureaux d'APE légaux et fonctionnels conformément aux textes en vigueur	Numérateur : Nombre d'établissements disposant de bureaux d'APE légaux et fonctionnels conformément aux textes en vigueur Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.4.2	Proportion de communes disposant de CCAE fonctionnel	Numérateur : Nombre de communes disposant de CCAE fonctionnel Dénominateur : Nombre total de communes	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.4.3	Le système d'information de l'éducation de base en ligne fonctionnel	Vérifier que le système a été développé et est accessible en ligne	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Quotidien	
	IRE 1.4.4.4	Proportion d'indicateurs pertinents de suivi de PSE intégrés au système d'information de l'éducation de base	Numérateur : Nombre d'indicateurs pertinents de suivi de PSE intégrés au système d'information de l'éducation de base Dénominateur : Nombre total d'indicateurs de suivi du PSE	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.4.5	L'annuaire statistique de l'éducation disponible et diffusé à temps (fin avril)	Vérifier que l'annuaire est accessible aux usagers de l'éducation de base en temps réel	Texte	DPP des ministères en charge de l'éducation de base	enquête	Annuelle	
	IRE 1.4.4.6	Proportion des indicateurs de résultats du PSE relatifs à l'éducation de base dont la cible est atteinte	Numérateur : Nombre d'indicateurs de résultats du PSE relatifs à l'éducation de base dont la cible est atteinte Dénominateur : Nombre total d'indicateurs de résultat du PSE	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.4.7	Taux d'exécution physique des PTA de l'éducation de base	Numérateur : Nombre d'activités programmées et exécutées du PTA de l'éducation de base Dénominateur : Nombre total d'activités programmées au PTA de l'éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
	IRE 1.4.4.8	Taux d'exécution financière des PTA de l'éducation de base	Numérateur : Montant programmé et exécuté du PTA de l'éducation de base Dénominateur : Budget total du PTA de l'éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	
2- POST-EDUCATION DE BASE, ALPHABÉTISATION ET ÉDUCATION DES ADULTES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS								
Objectif global : Assurer aux personnes de 15 ans et plus, à l'horizon 2030, une post-éducation de base, une alphabétisation et un développement de compétence et de renforcement de capacités de qualité, équitable et inclusive permettant leur autonomisation et leur insertion socioprofessionnelle	IOG 2.1	Taux de réussite au BAC-ESG	Numérateur : Effectif total des admis au BAC ESG Dénominateur : Effectif total des candidats inscrits au BAC ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOG 2.2	Taux de réussite au BAC-ET	Numérateur : Effectif total des admis au BAC-ET Dénominateur : Effectif total des candidats inscrits au BAC-ET	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOG 2.3	Taux de réussite aux examens de la FP (CQP, CQM, AQP)	Numérateur : Effectif total des admis aux examens de la FP (CQP, CQM, AQP) Dénominateur : Effectif total des inscrits aux examens de la FP (CQP, CQM, AQP)	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
Objectif Spécifique 2.1 : Assurer un meilleur accueil et maintien des personnes de 15 ans et plus à la post-éducation de base	IOS 2.1.1	Taux d'accès en seconde générale	Numérateur : Effectif total des nouveaux élèves en première année de l'ESG2 Dénominateur : Effectif total des enfants ayant l'âge officiel d'entrée en première année de l'ESG2	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.1.2	Taux d'accès en seconde de l'enseignement technique	Numérateur : Effectif total des nouveaux élèves en première année de l'ET2 Dénominateur : Effectif total des enfants ayant l'âge officiel d'entrée en première année de l'ET2	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.1.3	Taux de transition 3 ^{ème} -2 ^{nde} Général	Numérateur : Effectif des nouveaux inscrits en seconde de l'ESG Dénominateur : Effectif total des élèves de la classe de troisième de l'année antérieure	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.1.4	Taux d'achèvement au second cycle de l'ESG	Numérateur : Effectif total des nouveaux élèves de la classe de terminale de l'ESG Dénominateur : Effectif total des enfants ayant l'âge officiel d'entrée en terminale de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.1.5	Taux d'achèvement au second cycle de l'EFTP pour les filières autres que STA	Numérateur : Effectif total des nouveaux élèves de la classe de troisième année de l'EFTP Dénominateur : Effectif total des enfants ayant l'âge officiel d'entrée en troisième année de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.1.6	Taux d'achèvement au second cycle de l'EFTP pour la filière STA	Numérateur : Effectif total des nouveaux élèves de la classe de quatrième année de la Filière STA Dénominateur : Effectif total des enfants ayant l'âge officiel d'entrée en quatrième année de la Filière STA	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.1.7	Proportion de redoublants au second cycle de l'ESG	Numérateur : Effectif total des élèves redoublants du second cycle de l'ESG Dénominateur : Effectif total des élèves du second cycle de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.1.8	Proportion de redoublants à l'EFTP	Numérateur : Effectif total des élèves redoublants de l'EFTP Dénominateur : Effectif total des élèves de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.1.1. : Les personnes de 15 ans et plus disposent d'une offre de la post-éducation de base adaptée à leurs besoins	IRE 2.1.1.1	Nombre de nouvelles salles de classe construites à l'ESG	Décompte de nouvelles salles de classe construites à l'ESG chaque année	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.1.1.2	Proportion d'établissements d'EFTP fonctionnels	Numérateur : Effectif total des établissements fonctionnels de l'EFTP Dénominateur : Effectif total des établissements de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.1.1.3	Nombre de nouveaux centres de formation professionnelle et d'apprentissage fonctionnels	Décompte de nouveaux centres de formation professionnelle et d'apprentissage fonctionnels chaque année	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.1.1.4	Nombre d'élèves de l'ET pour 100 élèves de l'ESG	Numérateur : Nombre total d'élèves de l'ET x 100 Dénominateur : Nombre total d'élèves de l'ESG	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.2.1.2. : Les apprenants, les enseignants et les formateurs disposent d'un environnement d'apprentissage et de travail favorable à leur bien-être.	IRE 2.1.2.1	Proportion d'établissements d'ESG disposant d'électricité, d'un accès à l'eau potable, de clôture complète et de latrines séparées filles-garçons	Numérateur : Nombre d'établissements de l'ESG publics disposant d'électricité, d'un accès à l'eau potable, de clôture complète et de latrines séparées filles-garçons Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'ESG publics	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.1.2.2	Proportion d'établissements d'EFTP disposant d'électricité, d'un accès à l'eau potable, de clôture complète et de latrines séparées filles-garçons	Numérateur : Nombre d'établissements d'EFTP publics disposant d'électricité, d'un accès à l'eau potable, de clôture complète et de latrines séparées filles-garçons Dénominateur : Nombre total d'établissements d'EFTP publics	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
Objectif Spécifique 2.2 : Promouvoir une post-éducation de base équitable et inclusive au profit des personnes de 15 ans et plus.	IOS 2.2.4	Indice de parité fille/garçon au second cycle de l'ESG (TBS)	Numérateur : TBS filles à l'ESG Dénominateur : TBS Garçons à l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.2.5	Indice de parité fille/garçon à l'EFTP (TBS)	Numérateur : TBS filles à l'EFTP Dénominateur : TBS Garçons à l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.2.6	Proportion de filles dans la série C	Numérateur : Effectif des filles de la série C Dénominateur : Effectif total des élèves du second cycle	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.2.7	Proportion des filles dans les filières de Sciences et Techniques Agricoles (STA) et de Sciences et Techniques Industrielles (STI)	Numérateur : Effectif des filles dans les filières de Sciences et Techniques Agricoles (STA) et de Sciences et Techniques Industrielles (STI) Dénominateur : Effectif total des élèves du second cycle de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.2.8	Taux d'abandon des personnes handicapées pris en charge dans les établissements spécialisés	Numérateur : Nombre de personnes handicapées ayant abandonné les établissements spécialisés Dénominateur : Nombre total de personnes handicapées inscrites dans les établissements spécialisés	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.2.1. Les filles disposent de capacités et d'un environnement propice pour leur accès et leur maintien dans le second cycle de l'ESG, notamment dans la série C	IRE 2.2.1.1	Proportion d'établissements du second cycle de l'ESG disposant d'une unité d'écoute des filles	Numérateur : Nombre d'établissements à second cycle de l'ESG disposant d'une unité d'écoute des filles Dénominateur : Nombre total d'établissements à second cycle de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.2.1.2	Proportion d'établissements du second cycle de l'ESG qui dispensent des modules de renforcement des compétences de vie des filles	Numérateur : Nombre d'établissements à second cycle de l'ESG qui dispensent des modules de renforcement des compétences de vie des filles Dénominateur : Nombre total d'établissements à second cycle de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.2.2. Les filles disposent de capacités et d'un environnement propice pour leur accès et leur maintien dans les filières agricoles, technologiques et industrielles et dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités	IRE 2.2.2.1	Proportion de filles présentes dans les filières industrielle et agricole bénéficiant de bourses	Numérateur : Nombre de filles présentes dans les filières industrielle et agricole bénéficiant de bourses Dénominateur : Nombre total de filles dans les filières industrielle et agricole	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.2.2.3. Les personnes à besoins spécifiques disposent de capacités et d'un environnement propice pour leur accès et leur maintien dans la post-éducation de base	IRE 2.2.3.1	Proportion d'établissements du second cycle de l'ESG disposant d'infrastructures et de matériels adaptés aux personnes en situation de handicap augmente d'au moins 5% chaque année	Numérateur : Nombre d'établissements à second cycle de l'ESG disposant d'infrastructures et de matériels adaptés aux personnes en situation de handicap Dénominateur : Nombre total d'établissements à second cycle de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.2.4 Les personnes de 15 ans et plus hors de l'école, issues des ménages pauvres ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation disposent de capacités et d'un environnement propice à une post-éducation de base	IRE 2.2.4.1	Proportion d'établissements de l'ESG en zones rurales disposant d'électricité et d'un accès à l'eau potable	Numérateur : Nombre d'établissements de l'ESG en zones rurales disposant d'électricité et d'un accès à l'eau potable Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
Objectif spécifique 2.3 : Assurer aux personnes de 15 ans et plus une post-éducation de base de qualité	IOS 2.3.1	Proportion des élèves du second cycle de l'ESG inscrits en série C	Numérateur : Effectif des élèves du second cycle de l'ESG inscrits en série C Dénominateur : Effectif total des élèves du second cycle de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.3.2	Proportion des apprenants de l'EFTP inscrits dans les filières STI et STA	Numérateur : Effectif des apprenants de l'EFTP inscrits dans les filières STI et STA Dénominateur : Effectif total des élèves du second cycle de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.3.1. : Les apprenants du second cycle de l'ESG bénéficient d'une formation de qualité dont le contenu est adapté aux besoins de l'économie	IRE 2.3.1.2	Proportion d'établissements secondaires (collège et lycée) disposant d'une bibliothèque en matériaux définitifs fonctionnelle	Numérateur : Nombre d'établissements de l'ESG disposant d'une bibliothèque fonctionnelle Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.3.1.3	Proportion d'établissements secondaires (collège et lycée) disposant d'un laboratoire en matériaux définitifs fonctionnel	Numérateur : Nombre d'établissements de l'ESG disposant d'au moins un laboratoire fonctionnel Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'ESG	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.3.1.4	Ratio élèves/groupe pédagogique dans l'ESG2	Numérateur : Effectif des élèves de l'ESG 2 Dénominateur : Nombre total de groupes pédagogiques de l'ESG 2	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.3.1.5	Proportion des heures d'enseignement assurées par les enseignants qualifiés dans l'ESG 2	Numérateur : Nombre d'heures d'enseignement assurées par les enseignants qualifiés dans l'ESG 2 Dénominateur : Nombre total d'heures dans l'ESG 2	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.2.3.2. : Les apprenants de l'EFTP bénéficient d'une formation de qualité dont le contenu est adapté aux besoins de l'économie	IRE 2.3.2.1	Proportion d'établissements de l'EFTP disposant d'au moins une salle informatique fonctionnelle	Numérateur : Nombre d'établissements de l'EFTP disposant d'au moins une salle informatique fonctionnelle Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.3.2.2	Proportion d'établissements de l'EFTP disposant de laboratoires fonctionnels	Numérateur : Nombre d'établissements de l'EFTP disposant de laboratoires fonctionnels Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.3.2.3	Proportion d'établissements de l'EFTP disposant d'ateliers fonctionnels	Numérateur : Nombre d'établissements de l'EFTP disposant d'ateliers fonctionnels Dénominateur : Nombre total d'établissements de l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.3.2.4	Ratio élèves/ groupe pédagogique dans l'EFTP	Numérateur : Effectif des élèves de l'EFTP Dénominateur : Nombre total de groupes pédagogiques de l'EFTP	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.3.2.5	Proportion des heures d'enseignement assurées par les enseignants qualifiés dans l'EFTP	Numérateur : Nombre d'heures d'enseignement assurées par les enseignants qualifiés dans l'EFTP Dénominateur : Nombre total d'heures dans l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.3.3. : Les enseignants du second cycle de l'ESG disposent de qualification et d'un encadrement adéquats	IRE 2.3.3.1	Taux de qualification des enseignants dans l'ESG 2	Numérateur : Nombre d'enseignants ayant le diplôme professionnel dans l'ESG 2 Dénominateur : Nombre total d'enseignants dans l'ESG 2	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.3.4. : Les enseignants de l'EFTP disposent de qualification et d'un encadrement adéquats	IRE 2.3.4.1	Taux de qualification des enseignants dans l'EFTP	Numérateur : Nombre d'enseignants ayant le diplôme professionnel dans l'EFTP Dénominateur : Nombre total d'enseignants dans l'EFTP	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
Objectif Spécifique 2.4 : Réduire l'analphabétisme des personnes de 15 ans et plus en vue de favoriser leur autonomisation et leur participation active au processus de développement	IOS 2.4.1	Taux d'alphabétisation en langues nationales des personnes de 15 ans et plus n'ayant jamais fréquenté l'école ou n'ayant pas achevé le cycle primaire	Numérateur : Effectif de la population des 15 ans et plus qui savent lire, écrire et comprendre une langue nationale Dénominateur : Effectif de la population des 15 ans et plus	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.4.1. Les personnes de 15 ans et plus disposent d'une offre d'alphabétisation de qualité	IRE 2.4.1.1	Proportion de communes disposant d'au moins 15 centres d'alphabétisation fonctionnels de niveau 1	Numérateur : Nombre de communes disposant d'au moins 15 centres d'alphabétisation fonctionnels de niveau 1 Dénominateur : Nombre total de communes	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.4.1.2	Nombre de personnes de 15 ans et plus bénéficiaires des programmes d'alphabétisation	Cumul des effectifs des inscrits dans tous les centres d'alphabétisation quels que soient le niveau, le cycle, le statut	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.2.4.2. Les personnes de 15 ans et plus alphabétisées disposent d'un environnement propice à la lecture, l'écriture et le calcul en langues nationales et à l'utilisation des TICs	IRE 2.4.2.1	Proportion des examens CQM dont les épreuves sont administrées en langues nationales	Numérateur : Nombre total de métiers dont les examens CQM se déroulent en langues nationales Dénominateur : Nombre total de métiers pour lesquels les examens CQM se réalisent	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.4.2.2	Proportion des bibliothèques villageoises en langues nationales fonctionnelles	Numérateur : Nombre de bibliothèques villageoises en langues nationales fonctionnelles Dénominateur : Nombre total de bibliothèques villageoises en langues nationales existantes sur toute l'étendue du territoire	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.4.2.3	Proportion de communes dont au moins un PV de session a fait l'objet de diffusion en langues nationales par affichage public ou radio communautaire	Numérateur : Nombre de communes dont au moins un PV de session a fait l'objet de diffusion en langues nationales par affichage public ou radio communautaire Dénominateur : Nombre total de communes	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
Objectif spécifique 2.5 : Assurer aux personnes de 15 ans et plus, à l'horizon 2030, un développement de compétences et un renforcement de capacités de qualité, équitables et inclusifs permettant leur autonomisation et leur insertion socioprofessionnelle	IOS 2.5.1	Proportion de la population active ayant bénéficié d'un programme de développement de compétences et de renforcement de capacités	Numérateur : Nombre de personnes actives ayant bénéficié d'un programme de développement de compétences et de renforcement de capacités Dénominateur : Population active			Routine		
		Proportion de bénéficiaires des programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités ayant reçu une attestation de fin de stage ou de formation	Numérateur : Nombre de personnes bénéficiaires des programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités ayant reçu une attestation de fin de stage ou de formation Dénominateur : Nombre total de personnes inscrites dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités			Routine		
	IOS 2.5.3	Indice de parité (femmes/hommes) dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités	Numérateur : Nombre de femmes inscrites dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités Dénominateur : Nombre d'hommes inscrits dans les programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités			Routine		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.2.5.1. Les personnes de 15 ans et plus disposent d'une offre plus accrue de programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités adaptés à leurs besoins	IRE 2.5.1.1	Nombre de personnes bénéficiaires des programmes de formation à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi	Cumul de l'effectif des personnes inscrites dans tous les programmes de formation à l'entrepreneuriat et à l'emploi			Routine		
	IRE 2.5.1.2	Nombre de personnes bénéficiaires des dispositifs de formation continue	Cumul de l'effectif des personnes bénéficiaires des dispositifs de formation continue			Routine		
	IRE 2.5.1.3	Nombre de personnes bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités par immersion professionnelle	Cumul de l'effectif des personnes bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités par immersion professionnelle			Routine		
	IRE 2.5.1.4	Nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités dans le domaine sportif (Classes sportives, Académies sportives, Programme de formation des jeunes officiels (arbitres, ramasseurs de balles, organisateurs d'événements sportifs, etc.)	Cumul de l'effectif de jeunes bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités dans le domaine sportif			Routine		
R.2.5.2. Les jeunes femmes disposent de capacités et d'un environnement propice pour leur accès aux programmes de développement de compétences et de renforcement de capacités	IRE 2.5.2.1	Proportion de femmes parmi les bénéficiaires des programmes de formation à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi	Numérateur : Nombre de femmes bénéficiaires des programmes de formation à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi Dénominateur : Nombre total de personnes bénéficiaires des programmes de formation à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi			Routine		
	IRE 2.5.2.2	Proportion de femmes parmi les bénéficiaires des dispositifs de reconversion pour l'insertion professionnelle	Numérateur : Nombre de femmes bénéficiaires des dispositifs de reconversion pour l'insertion professionnelle Dénominateur : Nombre total de personnes bénéficiaires des dispositifs de reconversion pour l'insertion professionnelle			Routine		
	IRE 2.5.2.3	Proportion de femmes parmi les bénéficiaires des dispositifs de formation continue	Numérateur : Nombre de femmes bénéficiaires des dispositifs de formation continue Dénominateur : Nombre total de personnes bénéficiaires des dispositifs de formation continue			Routine		
	IRE 2.5.2.4	Proportion de femmes parmi les bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités par immersion professionnelle	Numérateur : Nombre de femmes bénéficiaires des dispositifs de formation continue Dénominateur : Nombre total de personnes bénéficiaires des dispositifs de formation continue			Routine		
	IRE 2.5.2.5	Proportion de filles parmi les bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités dans le domaine sportif (Classes sportives, Académies sportives, Programme de formation des jeunes officiels (arbitres, ramasseurs de balles, organisateurs d'événements sportifs, etc.)	Numérateur : Nombre de filles bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités dans le domaine sportif Dénominateur : Nombre total de personnes bénéficiaires des dispositifs de développement de compétences et de renforcement de capacités dans le domaine sportif			Routine		

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
Objectif Spécifique 2.6 : Assurer la mise en place et le bon fonctionnement des institutions nécessaires à la transformation des ressources en résultats dans la post-éducation de base	IOS 2.6.1	Prise du Décret portant cursus de l'EFTP et qui consacre la création des nouvelles certifications prévues par la réforme avec l'institutionnalisation des deux voies	Observation	Texte	Cabinet/MESTFP DIP/MESTFP	Routine	Début de la réforme	DPP/MESTFP
	IOS 2.6.2	Mise en adéquation des textes régissant la décentralisation avec les nouvelles orientations de l'EFTP	Observation	Texte	Cabinet/MESTFP DIP/MESTFP	Routine	Début de la réforme	DPP/MESTFP
	IOS 2.6.3	Proportion des indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatif à la post-éducation de base dont la cible est atteinte	Numérateur : Nombre total d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatif à la post-éducation de base dont la cible est atteinte Dénominateur : Nombre total d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatif à la post-éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IOS 2.6.4	Part du budget de l'EFTP dans le budget du secteur de l'éducation	Numérateur : Budget de l'EFTP dans le budget du secteur de l'Éducation Dénominateur : Budget total de l'éducation	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.6.1 : Le cadre institutionnel de la post-éducation de base est mis en place et est fonctionnel	IRE 2.6.1.1	Nombre de textes réglementaires de la post-éducation de base actualisés conformément à la nouvelle architecture et mis en œuvre	Cumul du nombre de textes réglementaires de la post-éducation de base actualisés conformément à la nouvelle architecture pris et mis en œuvre	Unité	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.6.2 : Les ressources humaines, matérielles et financières sont mobilisées et mieux gérées.	IRE 2.6.2.1	Taux d'exécution du budget des PIP ressources externes de la post-éducation de base	Numérateur : Crédits des PIP sur ressources externes de la post-éducation de base ordonnancés et décaissés Dénominateur : Crédits totaux ouverts sur financement extérieur	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.6.3 : Des partenariats sont noués entre l'État, les collectivités locales et le secteur privé dans la mise en œuvre des activités dans la post-éducation de base	IRE 2.6.3.1	Proportion des ressources prévues dans le budget de la post-éducation de base transférées aux communes	Numérateur : Crédits de la post-éducation de base transférés aux Communes Dénominateur : Budget total de la post-éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
R.2.6.4 : Un dispositif opérationnel d'information et de communication, d'orientation et d'accompagnement est mis en place pour promouvoir la post-éducation de base	IRE 2.6.4.1	Plan de communication sur les offres de formation mis en œuvre	Observations	Texte		Routine	Annuelle	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.2.6.5. : Le dispositif de planification et de suivi-évaluation de la post-éducation est renforcé	IRE 2.6.5.1	Le système d'information de la post-éducation de base intègre le volet alphabétisation	Vérifier que le système a été développé et est accessible en ligne	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Routine	
	IRE 2.6.5.2	Proportion d'indicateurs pertinents de suivi de PSE intégrés au système d'information de la post-éducation de base	Numérateur : Nombre total d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à la post-éducation de base dont la cible est atteinte Dénominateur : Nombre total d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à la post-éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.6.5.3	L'annuaire statistique de la post-éducation disponible et diffusé à temps (fin avril)	Vérifier que l'annuaire statistique a été élaboré, publié et accessible aux usagers	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Routine	
	IRE 2.6.5.5	Taux d'exécution physique des PTA de la post-éducation	Numérateur : Nombre d'activités du PTA de la post-éducation entièrement exécutées Dénominateur : Nombre total d'activités du PTA de la post-éducation	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
	IRE 2.6.5.6	Taux d'exécution financière des PTA de la post-éducation	Numérateur : Montant cumulé d'activités du PTA de la post-éducation entièrement exécutées Dénominateur : Budget total du PTA relatif à la post-éducation de base	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESTFP
3- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES								
Objectif Global 3 : Promouvoir un enseignement supérieur et une recherche scientifique axés sur la professionnalisation, les savoirs endogènes, l'innovation et la création de valeurs ajoutées	IOG 3.1	Taux d'achèvement de la Licence	Numérateur : Nombre de nouveaux étudiants en année de licence Dénominateur : Population de 21 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IOG 3.2	Taux d'achèvement du Master	Numérateur : Nombre de nouveaux étudiants en année de Master Dénominateur : Population de 23 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IOG 3.3	Taux d'achèvement du Doctorat	Numérateur : Nombre de nouveaux étudiants en cycle doctoral Dénominateur : Population de 26 ans	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
Objectif Spécifique 3.1 : Améliorer l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur	IOS 3.1.1	Effectif d'étudiants pour 100 000 habitants	Numérateur : Effectif des étudiants x 100 000 habitants Dénominateur : Effectif de la population	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IOS 3.1.2	Taux d'accroissement des effectifs étudiants	$n-(n-1)/(n-1)*100$	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.1.1. : les étudiants des universités disposent d'offres de formation adéquates	IRE 3.1.1.1	Ratio étudiants/places assises	Numérateur : Effectif total des étudiants Dénominateur : Nombre total de places assises	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IRE 3.1.1.2	Nombre d'enseignants recrutés dans les UNB	Cumul du nombre d'enseignants recrutés dans les UNB	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.1.2. : Les flux des étudiants sont maîtrisés	IRE 3.1.2.1	Proportion des bacheliers orientés dans les écoles publiques d'enseignement supérieur	Numérateur : Nombre de bacheliers orientés dans les écoles publiques d'enseignement supérieur Dénominateur : Nombre total de bacheliers	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
Objectif Spécifique 3.2 : Améliorer la qualité et l'équité dans l'enseignement supérieur	IOS 3.2.1	Taux de transition Licence-Master	Numérateur : Nombre d'étudiants en 1 ^{ère} année de master de l'année n Dénominateur : Nombre total d'étudiants en dernière année de licence de l'année n-1	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IOS 3.2.2	Taux de transition Master-Doctorat	Numérateur : Nombre d'étudiants en 1 ^{ère} année du cycle doctoral de l'année n Dénominateur : Nombre total d'étudiants en dernière année de master de l'année n-1	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IOS 3.2.3	Indice de parité filles/garçons parmi les étudiants dans les universités publiques	Numérateur : Nombre d'étudiantes dans les universités publiques Dénominateur : Nombre d'étudiants dans les universités publiques	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.2.1 : Les performances pédagogiques des enseignants sont améliorées	IRE 3.2.1.1	Proportion d'universités publiques disposant d'au moins une maison de l'enseignant fonctionnelle	Numérateur : Nombre d'universités publiques disposant d'au moins une maison de l'enseignant fonctionnelle Dénominateur : Nombre total d'universités publiques	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IRE 3.2.1.2	Ratio Etudiant/Enseignant dans les UNB	Numérateur : Nombre d'étudiants des universités publiques Dénominateur : Nombre total des enseignants des universités publiques	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.2.2: Les technologies éducatives dans l'enseignement supérieur sont développées	IRE 3.2.2.1	Nombre d'offres de formation à distance disponibles	Cumul du nombre d'offres de formation à distance disponibles	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.2.3. Les offres de formation de l'ES sont professionnalisées et adaptées aux besoins de l'économie	IRE 3.2.3.1	Proportion des EPES ayant fait objet d'inspection pédagogique	Numérateur : Nombre d'EPES ayant fait objet d'inspection pédagogique Dénominateur : Nombre total d'EPES	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
Objectif Spécifique 3.3 : Promouvoir la recherche scientifique, l'innovation et les savoirs endogènes en lien avec les priorités nationales de développement	IOS 3.3.1	Part du budget national affectée au financement de la recherche	Numérateur : Montant annuel accordé à la recherche Dénominateur : Budget national annuel de l'Etat	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.3.1. : Les programmes de recherche et d'innovation et les savoirs endogènes sont arrimés aux priorités nationales de développement	IRE 3.3.1.1	Nombre de la production scientifique ayant bénéficié d'un appui technique et/ou financier pour leur valorisation	Cumul de nombre de productions scientifiques ayant bénéficié d'un appui technique et/ou financier pour leur valorisation	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.3.2. : Les capacités matérielles, techniques et humaines de la recherche scientifique et d'innovation sont renforcées	IRE 3.3.2.1	Nombre de chercheurs recrutés	Cumul de nombre de chercheurs recrutés	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.3.3.3. : Les structures de recherche scientifique bénéficient de ressources financières adéquates et développent des partenariats avec le secteur privé	IRE 3.3.3.1	Proportion du Budget de la recherche en % du budget du MESRS	Numérateur : Montant annuel accordé à la recherche Dénominateur : Budget annuel du MESRS	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
Objectif Spécifique 3.4 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et de l'innovation	IOS 3.4.1	Proportion des indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à l'ESRS dont la cible est atteinte	Numérateur : Nombre d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à l'ESRS dont la cible est atteinte Dénominateur : Nombre d'indicateurs d'objectifs global et spécifiques du PSE relatifs à l'ESRS	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.4.1. : Les performances organisationnelles, institutionnelles et programmatiques du sous-secteur de l'ESRS sont améliorées	IRE 3.4.1.1	Le système d'information de l'ESRS fonctionnel	Vérifier que le système a été développé et est accessible en ligne	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Routine	DPP/MESRS
	IRE 3.4.1.2	Proportion d'indicateurs pertinents de suivi de PSE intégrés au système d'information de l'ESRS	Numérateur : Nombre d'indicateurs pertinents de suivi de PSE intégrés au système d'information de l'ESRS Dénominateur : Nombre d'indicateurs pertinents de suivi de PSE	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IRE 3.4.1.3	L'annuaire statistique de l'ESRS disponible et diffusé à temps (fin avril)	Vérifier que l'annuaire statistique a été élaboré, publié et accessible aux usagers	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Routine	DPP/MESRS
	IRE 3.4.1.4	Taux d'exécution financière des PTA de l'ESRS	Numérateur : Nombre d'activités du PTA du MESRS entièrement exécutées Dénominateur : Nombre total d'activités du PTA du MESRS	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IRE 3.4.1.5	Taux d'exécution physique des PTA de l'ESRS	Numérateur : Montant cumulé des activités programmées au PTA du MESRS entièrement exécutées Dénominateur : Budget total du PTA relatif au MESRS	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IRE 3.4.1.6	Proportion des revues trimestrielles tenues à bonne date	Numérateur : Nombre de revues trimestrielles tenues dans l'année Dénominateur : Nombre total de revues trimestrielles programmées pour l'année	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IRE 3.4.1.7	Proportion du personnel administratif, technique et de service ayant bénéficié de renforcement de capacités	Numérateur : Effectif du personnel administratif, technique et de service ayant bénéficié de renforcement de capacités Dénominateur : Effectif total du personnel du MESRS	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
R.3.4.2. : Un modèle de partenariat public-privé est développé	IRE 3.4.2.1	Proportion du budget du sous-secteur affecté aux œuvres universitaires et sociales	Numérateur : Budget affecté aux œuvres universitaires et sociales Dénominateur : Budget total du MESRS	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	DPP/MESRS
	IRE 3.4.2.2	Proportion des étudiants bénéficiaires d'allocations universitaires et sociales (transport, hébergement, restauration)	Numérateur : Nombre d'étudiants bénéficiaires d'allocations universitaires et sociales (transport, hébergement, restauration) dans les universités publiques Dénominateur : Effectif total des étudiants dans les universités publiques	%	Annuaire statistique	Routine	Annuelle	DPP/MESRS

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
4- GOUVERNANCE								
Objectif global 4 : Améliorer la gouvernance transversale du secteur de l'éducation en vue de l'atteinte des objectifs globaux sous-sectoriels								
Objectif spécifique 4.1 : Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion institutionnelle et programmatique du secteur de l'éducation	IOS 4.1.1	Lois N° 2003-17 du 11 novembre 2003 et N°2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin révisées et mises en œuvre.	Vérifier si la loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 et N° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin sont révisées et mises en œuvre.	Texte	Assemblée nationale	Non défini	Non définie	CNE
	IOS 4.1.2	Proportion d'indicateurs d'objectifs globaux et spécifiques du PSE dont la cible est atteinte	Numérateur : Nombre d'indicateurs d'objectifs globaux et spécifiques du PSE dont la cible est atteinte Dénominateur : Nombre total d'indicateurs d'objectifs globaux et spécifiques du PSE	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
R.4.1.1. : Le cadre institutionnel est redéfini et mis en œuvre conformément à la nouvelle architecture du système éducatif.	IRE 4.1.1.1	Nombre de décrets d'application des lois d'orientation de l'éducation pris et mis en œuvre	Cumul du nombre de décrets d'application des lois d'orientation de l'éducation pris et mis en œuvre	Texte	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.1.2	Proportion de structures concernées par la nouvelle architecture de l'éducation dont les textes d'organisation ont été modifiés et mis en œuvre	Numérateur : Nombre de structures concernées par la nouvelle architecture de l'éducation dont les textes d'organisation ont été modifiés et mis en œuvre Dénominateur : Nombre total de structures concernées par la nouvelle architecture de l'éducation	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
R.4.1.2. : Le pilotage et la gestion holistique du secteur de l'éducation est renforcé avec l'implication de toutes les parties prenantes (partenaires sociaux, collectivités, secteur privé, PTF).	IRE 4.1.2.1	Proportion des recommandations issues des sessions des structures de coordination et de pilotage du secteur mises en œuvre.	Numérateur : Nombre de recommandations issues des sessions des structures de coordination et de pilotage du secteur mises en œuvre. Dénominateur : Nombre total de recommandations issues des sessions des structures de coordination et de pilotage du secteur	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.2.2	Proportion des recommandations issues des sessions du conseil sectoriel pour le dialogue social mises en œuvre	Numérateur : Nombre de recommandations issues des sessions du conseil sectoriel pour le dialogue social mises en œuvre Dénominateur : Nombre total de recommandations issues des sessions du conseil sectoriel pour le dialogue social	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.2.3	Proportion d'organes de gestion et de pilotage, et de cadres de concertation prévus dans le plan sectoriel de l'éducation et de la formation mis en place et fonctionnels	Numérateur : Nombre d'organes de gestion et de pilotage, et de cadres de concertation prévus dans le plan sectoriel de l'éducation et de la formation mis en place et fonctionnels Dénominateur : Nombre total d'organes de gestion et de pilotage, et de cadres de concertation prévus dans le plan sectoriel de l'éducation	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.2.4	Dispositif transversal d'évaluation du système éducatif mis en place et fonctionnel	Vérifier si le dispositif transversal d'évaluation du système éducatif est mis en place et fonctionne	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Annuelle	

Logique d'intervention (Objectifs/Résultats)	Code	Libellé de l'indicateur	Mode de mesure	Unité	Document/Structure /Support source de vérification	Type d'opération (Routine / enquête)	Périodicité	Responsable/ Structure de collecte des données
R.4.1.3. : La mobilisation et la gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières du secteur de l'éducation sont améliorées	IRE 4.1.3.1	Part de la subvention de l'Etat aux établissements privés dans le budget du secteur de l'éducation	Numérateur : Montant de la subvention de l'Etat accordées aux établissements privés d'éducation Dénominateur : Budget total de l'éducation	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.3.2	Taux de mobilisation des ressources prévues pour la mise en œuvre du PSE						
	IRE 4.1.3.3	Taux d'exécution du budget alloué à la mise en œuvre du PSE						
	IRE 4.1.3.4	Cadre organique sectoriel élaboré et mis en œuvre	Vérifier que le cadre organique sectoriel est élaboré et mis en œuvre	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Annuelle	
R.4.1.4. : La coordination technique, la planification et le suivi-évaluation du PSE sont assurés de manières efficace et efficiente	IRE 4.1.4.4	Structure opérationnelle de l'organe de coordination institutionnelle du PSE mise en place et fonctionne	Observer si la structure opérationnelle de l'organe de coordination institutionnelle du PSE est mise en place et fonctionne	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.4.5	Plans annuels de travail du PSE élaborés et signés à temps (fin janvier)	Vérifier si les plans annuels de travail du PSE sont élaborés et signés à temps (fin janvier)	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.4.6	Nombre de SIGE sous-sectoriel renforcé et mis en ligne						
	IRE 4.1.4.7	Système intégré de planification et de suivi évaluation du PSE mis en place et fonctionne	Vérifier si le système intégré de planification et de suivi-évaluation du PSE est mis en place et fonctionne	Texte	Le système d'information en ligne	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.4.8	Proportion des indicateurs pertinents du PSE intégrés dans les SIGE sous-sectoriels	Numérateur : Nombre d'indicateurs pertinents du PSE intégrés dans les SIGE sous-sectoriels Dénominateur : Nombre total d'indicateurs pertinents du PSE	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.4.9	Proportion des recommandations des revues annuelles du PSE mises en œuvre	Numérateur : Nombre de recommandations des revues annuelles du PSE mises en œuvre Dénominateur : Nombre total de recommandations des revues annuelles du PSE	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.4.10	Nombre d'évaluations du PSE réalisées	Cumul du nombre d'évaluations du PSE réalisées	Unité	Rapport de performance	Routine	Annuelle	
	IRE 4.1.4.11	Proportion des recommandations issues des évaluations du PSE mises en œuvre	Numérateur : Nombre de recommandations issues des évaluations du PSE mises en œuvre Dénominateur : Nombre total de recommandations issues des évaluations du PSE	%	Rapport de performance	Routine	Annuelle	

PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION POST 2015 (2018-2030)

TOME 2 : ANNEXES

ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ÉLABORATION DU PSE POST 2015

ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ A L'ÉLABORATION DU PSE POST 2015

I. EQUIPE DE SUPERVISION

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
1-	ATTANASSO Marie-Odile	MESRS	95 95 52 06	mariodile.attanasso@gmail.com
2-	BIO TCHANE Abdoulaye	MPD		
3-	KAKPO Mahougnon	MESTFP	95 95 62 00	mkakpo2012@yahoo.fr
4-	KARIMOU Salimane	MEMP	96 66 47 27	salimane.karimou@yahoo.com

II. EQUIPE DE COORDINATION

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
5-	BABA-MOUSSA Abdel Rahamane	STP-PDDSE	97 74 39 65	Babderamane@yahoo.fr
6-	DAGBETO Adèle	MEMP/DPP	95 40 39 90	dagbeto-a@yahoo.com
7-	HOUETCHENOU-BODJRENOU Benedicta	MESTFP	97 07 69 71	benedicta.houetchenou@gmail.com

III. ANCIENS MINISTRES

8-	ABIOLA François	Ex VPM-MESRS	97 17 84 85	
9-	KOKOU Lucien	Ex MESTFP	97 49 96 95	kokou_lucien@yahoo.fr
10-	LADEKAN Éléonore	Ex MEMP	95 95 36 09	eleoyayi@yahoo.fr
11-	N'DA Eric	Ex MEMP		
12-	SOUMANOU Alassane	Ex MESTFP-RIJ	97 57 44 42	

IV. MEMBRES DU CNE ET DES CABINETS MINISTERIELS

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
13-	ADAGBE Albert	Ex DC/MEMP	97 90 16 44	adagbe1@hotmail.com
14-	ADEYINKA Simon	Ex DRFM/MEMP	97 37 17 47	adeyinkasim@yahoo.fr
15-	AGOUA Eusèbe	MTFP	90 93 34 40	eagoua@gmail.com
16-	AKPATA Wilfrid. C	DAF/MEMP	97 88 21 84	
17-	ALAGBE Soulé	MESTFP	97 58 98 88	soule.2008@yahoo.fr
18-	AVODAGBE Dèwanou	DC/MEMP	95 35 26 96	
19-	CRINOT J. Nadine	DAC/MTCS	63 60 77 57	nadocrin@yahoo.fr
20-	GANGBO Flore	CNE	95 01 01 41	armandegangbo@yahoo.fr
21-	GBEHA Micheline	CES	97 57 00 98	micgbeha@yahoo.fr
22-	GUEDOU Georges	CNE	97 77 27 76	georgesguedou@hahoo.fr
23-	HOUNLEYI Alain Dossou	SGM/MEMP	97 31 93 78	ahluimadji@yahoo.fr

24-	HOUNTONDI Paulin	CNE	97 98 06 40	pjhountondji@yahoo.fr
25-	HOUNWANOU Marcellin	DAC/MESTFP	95 95 67 44	mhounwanou@yahoo.fr
26-	IDRISSOU Sanni	SGAM/MEMP	97 41 36 47	sanniadvak2016@gmail.com
27-	KITI Paul Christian	CNE	97 55 72 27	chritiankiti@yahoo.fr
28-	KOUDJO Bienvenu	DC/MESRS	97 37 98 00	Bienvenu.Koudjo@gmail.com
29-	NAPPORN Clarisse	CNE	95 86 31 31	clarissenapporn@yahoo.fr
30-	SANI Sourakatou	MESTFP	95 96 58 74	
31-	SEIBOU OROU-BAGOU Rachidatou	Ex-MJSL	97 87 41 39	orbaserera@yahoo.fr
32-	ZOSSOU Dessi Hélène K.	Ex DAC/MESTFP	97 57 83 91	helenezossou@outlook.fr

V. DIRECTEURS DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
33-	ABOUBAKARI Mohamed	Ex DPP/MEMP	97 16 10 67	abcamed03@yahoo.fr
34-	AGBO James	DPP/MESTFP	96 68 60 69	agbosasaj@yahoo.fr
35-	BODJRENOU Djossè Parfait	DAPP/MESTFP	66 63 31 04	djosseparfait@gmail.com
36-	DAGBETO Adèle	DPP/MEMP	95 40 39 90	dagbeto_a@yahoo.com
37-	GADO Charaf Dine	Ex DPP/MESFTP-RIJ	96 12 67 56	dinegado@gmail.com
38-	GOMEZ Marino	DAPP/MEMP	97 87 11 94	elmegomez@yahoo.fr
39-	HESSOU D. Hyacinthe	DAPP/MESRS	95 38 03 44	hedhplan@gmail.com
40-	HOUETCHENOU Benedicta	DPP/MESRS	95 08 86 96	benedicta.houetchenou@gmail.com
41-	KPOGBE Modeste	Ex DAPP/MESRS	97 72 16 07	modestekpogbe@yahoo.fr
42-	NOUMONVI Cyrille	Ex DPP/MCAAT	97 24 73 09	cyrillenumonvi@gmail.com
43-	OGOUSSAN Martin	Ex DPP/MESRS	97 60 02 38	ogoussanmartin@yahoo.fr
44-	TENAKAH Hassan	Ex DAPP/MESFTP-RIJ	97 98 57 66	hassten@yahoo.fr
45-	ZIME Herman	DAPP/MTFP	95 45 37 22	bakades1919@yahoo.fr

VI. SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU PDDSE

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
46-	ADAHOU Evrard	STP-PDDSE	95 52 62 02	adahouevrard@yahoo.fr
47-	ADEKOU Christian	STP-PDDSE	67 19 23 03	aderakris@yahoo.fr
48-	AKOUEDENOUJE Marie Alain S. Giovanni	STP-PDDSE	66 07 30 27	akouegio90@gmail.com
49-	ANDEBI Madina	STP-PDDSE	96 25 41 10	andebimadina@gmail.com
50-	ANDEMI MORA Alassane	STP-PDDSE	96 45 70 86	a_andemimora@yahoo.fr
51-	ATOHOUN Raoul	STP-PDDSE	97 98 21 88	rawool1971@yahoo.fr
52-	BABA-MOUSSA Abdel Rahamane	STP-PDDSE	97 74 39 65 / 95 38 28 57	babderahamane@yahoo.fr
53-	BOKO-VOU Expédit	STP-PDDSE	97 31 77 95	ecbokovou@yahoo.fr
54-	FATOMBI O. Rodrigue	STP-PDDSE	97 43 73 03	merciange1963@yahoo.fr

55-	HOUSSOU Félicité	MEMP	96 01 92 24	flihoue@yahoo.fr
56-	NONDICHAO Manhamadou	STP-PDDSE	95 32 28 34	nmanhamadou@yahoo.com
57-	OUASSA Christelle	STP-PDDSE	96 46 21 73	christelleouassa@yahoo.fr

VII. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
58-	AGBANGLA Barnard	Coopération Suisse	96 01 89 25	venagbo-barnard.agbangla@eda.admin.ch
59-	AGBOTON Patrice	Aide et Action	67 84 82 14	patrice.agboton@aide.et.action.org
60-	AMOUSSA Abd.El Whahab C.	Coopération Suisse	97 98 64 65	abd-el-whahab-caarpen.amoussa@eda.admin.ch
61-	AMOUSSOU Marie Reine	FAWE	97 18 60 24	amoussousylvie@yahoo.fr
62-	ASSOGBA ADJE Mélanie	LARES	97 98 90 11	assogbamelanie@yahoo.fr
63-	AYENA A. A. Roméo	EDUCO	66 01 11 20	Romeo.ayena@educos.org
64-	BABIO Marlène	FAWE	95 96 72 05	fawe-benin@yahoo.com
65-	BAGRI Séro D.	UNICEF	97 37 99 39	sbagri@unicef.org
66-	BAH Mamadou S.	UNICEF	97 97 51 04	msbah@unicef.org
67-	BAHNA H. Alidou	UATS	95 95 58 60	abahna@yahoo.fr
68-	BAKARY Birkiss M.A.V	RACINES	96 15 48 42	birkis.bakary@gmail.com
69-	BONNAUD Catherine	AFD		cbonnaud@afd.fr
70-	BREITAG-HEINZ Corinna	GIZ	65 84 10 46	corinna.breitag-heinz@giz.de
71-	CHINCOUN Philomène	FAWE	97 68 65 67	philochinc@yahoo.fr
72-	CODJI-AGOSSOU Blandine	Coopération suisse	97 03 39 44	blandine.agossoucodjia@eda.admin.ch
73-	DAVAKAN Edmond G.	UATS	94 67 95 00	geofed19@yahoo.fr
74-	DEHA D. Victorine	UNICEF	97 58 38 32	vdjossoudeha@unicef.org
75-	DONNET-DESCARTES Séverine	Coopération Suisse	97 10 67 11	severine.donnet-descartes@eda.admin.ch
76-	ESSO Roméo	Right To Play	94 94 00 16	ressou@righttoplay.com
77-	GBANGBADE Fadil	JICA	96 61 24 00	
78-	GBAYE Yacinthe	Banque Mondiale	97 97 20 78	hgbaye@worldbank.org
79-	GOVOECHAN Augustin	CRS	61 96 65 40	augustin.govoechan@crs.org
80-	HAYE Adrien	AFD	21 31 35 80	hayea@afd.fr
81-	JOLLY Caroline	AFD		jolly@afd.fr
82-	KORA THAMA Marie Joséphine	UNICEF	63 70 34 35	mthama@unicef.org
83-	KOROGONE Armelle	PAM	97 37 48 47	armelle.korogone@wfp.org
84-	KOUAGOU Olympe	Right To Play	97 08 87 00	okouagou@righttoplay.com
85-	KOUTON Ghislain	AFD	97 09 81 31	koutong@afd.fr
86-	LIECHTI Valérie	Coopération Suisse	21 31 47 48	valerie.liechti@eda.admin.ch

87-	MADDOUGOU Mohamed	UNESCO	97 02 33 95	m.madougou@unesco.org
88-	MEHOU Éric	Handicap International	97 60 13 86	
89-	MEYER-BISCH Benoît	Coopération Suisse	97 88 82 31	benoit.meyer-bisch@eda.admin.ch
90-	MIGAN Gilbert	Coopération suisse	96 92 44 86	migg57@yahoo.fr
91-	MOUASSIR Noor	AFD	65 43 05 06	mouassirn@afd.fr
92-	NEKEYAN Prisca	UATS	94 02 09 73	priscanekeyan@gmail.com
93-	OGOUNIYI ADIMI Esther	LARES	97 98 90 11	adimag2000@yahoo.fr
94-	OKE Nadine	HELVETAS	97 64 39 66	nadine.oke@helvetas.org
95-	OKOUMASSOUN	Educo	97 10 84 15	rosemonde.okoumassoun@EDUCO.org
96-	OUEDRAOGO Adama	UNICEF	96 42 74 82	adouedraogounicef.org
97-	QUENUM Rock	Right To Play	95 28 65 64	rquenum@righttoplay.com
98-	ROUSSEAU Pierrick	Ambassade de France	61 88 61 55	pierrick.Rousseau@diplomatie.gouve.fr
99-	SEHLIN Florence	RACINES	97 61 00 05	f.sehlin@Ong-racines.org
100-	SIGNARBIEUX Ludovic	PME	12 028 239 779	lsignarbieux@globalpartnership.org
101-	SOHR Günder	Ambassade d'Allemagne	21 31 29 67	wz-10@coto.auswaertigesamt.de
102-	SOSSOUHOUNTO Eric	UNICEF	95 28 24 57	erjames@gmail.com
103-	TEHOU Berthe	Aide et Action	97 58 05 11	
104-	THIAM Khady	AFD	64 11 33 40	thiamk@yahoo.fr
105-	VAVASSPRI Emila	WeWORLD	67 13 50 75	
106-	YAROU Manhamadou	Plan International Benin	96 40 50 57	manhamadou.yarou@plan.inte

VIII. EQUIPE TECHNIQUE DE REDACTION

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
107-	ADJIBODOU Aristide Adébayo	MESTFP	97 07 59 27	aristidedebayo@yahoo.fr
108-	ADJIBODOU Ismael. A	MESTFP	97 87 73 99	ismaeladjibodou@yahoo.fr
109-	ADOKO Thierry	MTCS	97 38 67 58	thibageo@yahoo.fr
110-	ADONOU G.N.Boris	MTCS	96 96 89 90	adonou@yahoo.fr
111-	AGUIAH-DAHO Jacques	MESTFP	64 71 88 55	jjackthree@yahoo.fr
112-	AHO GLELE Renaud	MTCS	97 14 99 58	renau12@yahoo.fr
113-	BAGOUDOU Bauro	MEMP	96 77 02 16	bbauro@yahoo.fr
114-	BIO NIGAN G. Ahmed	MESTFP	97 88 50 25	bioniganahmed@yahoo.fr
115-	BIO YARA Jean Pierre	MESTFP	66 06 00 40	oroubio@gmail.com
116-	BONI Charles	MESTFP	96 69 02 12	noncharly007@gmail.com
117-	CAKPO Alain	MESRS	97 54 18 20	alinos_fr@yahoo.fr
118-	De SOUZA Frédéric	MEF	96 16 61 82	fredyse69@yahoo.fr

119-	DOSSOU Sylvestre	MESRS	94 42 86 73	bigsylvo@yahoo.fr
120-	FADONUGBO Noellie	MESTFP	97 88 82 44	noellihounou@yahoo.fr
121-	FAIZOUN N. Élodie	MTFP	97 14 67 52	nonclode@yahoo.fr
122-	HONFON AKPOVO Léa	MASMF	95 86 10 72	honfol@hotmail.com
123-	HOUNDJO AGOLIGAN Y. Yémalin	MESTFP	95 71 09 51	hyelondeyemalin@yahoo.fr
124-	HOUNTONGBE Eric	MPD	97 47 43 12	erichountongbe@yahoo.fr
125-	HOUNTONGBE Éric	MPD	97 47 43 12	erichountongbe@fr
126-	KOKOU A. Yves	MEF	97 87 51 76	kok_yves@yahoo.fr
127-	KOUKPOUOU Julien	MESRS	97 81 91 90	koukjouls@yahoo.fr
128-	KPOTCHEME Amour	MESTFP	97 69 84 56	amourkpocheme@gmail.com
129-	LOKONON Paul	MEMP	97 07 68 53	paullokonon@yahoo.fr
130-	MAMAN Nassirou	MESTFP	97 02 79 39	nassiroumaman@yahoo.fr
131-	MENOU K. Parfait	MEMP	66 30 54 03	pmenou@yahoo.fr
132-	MICHOZOUNNOU Romuald	MESRS	95 40 51 75	micho14907@yahoo.fr
133-	MILOHIN Merleau	MTCS	95 28 05 11	merlean.milohin@yahoo.fr
134-	MITCHOZOUNON Romuald	MESRS	95 40 51 75	
135-	OUSSOU Vidjannagni	MEMP	95 84 05 07	oussouvidjannagni6@gmail.com
136-	VISSOH Carlos	MEF	61 52 18 77	carlovisso@yahoo.com
137-	VODOUGNON Hersy	MESTFP	95 53 46 05	hvodougnon@yahoo.fr
138-	ZOFFOUN Justin	MESRS	96 15 05 18	

IX. CONTRIBUTEURS

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
139-	ABDOULAYE Nabil	MEF	98 38 43 72	abd-nabilo@yahoo.fr
140-	ABOUA C. Henri	MESTFP	96 73 63 18	abouahenri@gmail.com
141-	ADAM Soulé	MPD	61 97 27 80	madamsoule@gmail.com
142-	ADAMOU BONI Fatouma	MESTFP	97 88 17 67	adamoubonifatouma@yahoo.fr
143-	ADANYOSSI Coffi André	MESTFP	62 61 86 72	aadanyossi7@gmail.com
144-	ADECHIAN Djabar	MPD	95 47 57 05	Adechian_dj@yahoo.fr
145-	ADEHOUNKPE Boniface	MEMP		
146-	ADJOTIN Pierre	MPMEPE	95 40 88 97	misseadjotin@yahoo.fr
147-	ADOUNVO Olympe	MESRS	95 24 13 13	olymp07@yahoo.fr
148-	AGBAYAHOUN Parmenas	MESTFP	97 21 77 11	eparmenaslaurence@yahoo.fr
149-	AGBEYAHOUÉ C. Laurent	MESRS	66 37 18 14	laurenag2002@yahoo.fr
150-	AGOSSA Blaise	MEMP	97 61 63 55	agossablaise08@gmail.com
151-	AGUE Igor	MPMEPE	90 92 49 59	josajig@yahoo.fr
152-	AGUESSY Magloire A.	MPD	95 40 41 97	amagloireaugustin@yahoo.fr

153-	AHAN Aurélien	MEF	95 95 31 96	ahanaurelien@yahoo.fr
154-	AHO Romain	MESTFP	95 98 10 71	romanusaho@yahoo.fr
155-	AHO-GLELE Renauld	MTCS	97 17 99 58	renau12@yahoo.fr
156-	AHOMLANTO J-C	MESTFP	97 37 13 56	gillantov@gmail.com
157-	AIGNON Séraphin	MESRS	96 18 16 05	seraphinaignon@yahoo.fr
158-	AISSI K. Paul	MDGL	95 42 53 22	pablodaissi@yahoo.f
159-	AISSOUN Aurélie	MEMP	97 95 36 32	aissouna@yahoo.fr
160-	AKLE Karim	MEMP	97 64 52 89	aklekarim9@gmail
161-	AKLE KEREKOU Janine	MESTFP	62 42 58 02	jemimakle@yahoo.fr
162-	AKODJI T. Eric	MEMP	96 73 55 54	eakodji@yahoo.fr
163-	AKPINDE Gabriel	MESTFP	97 03 72 85	gakpinde@gmail.com
164-	AKPLOGAN Amélie	FAPHB	96 30 47 69	le-cercle-des-oliviers@yahoo.fr
165-	ALI Delphine	MESTFP	95 95 25 19	alidelphine@yahoo.fr
166-	ALLADAKAN Agbodjinou	MEMP	95 13 58 88	agbodjinou1974@yahoo.fr
167-	AMADOU Yacoubou	MPD	67 98 77 30	yamadou@developpement.gouv.bj
168-	AMOU A. Edith	MESTFP	65 53 53 62	cedithag@yahoo.fr
169-	AMOUTCHAN Grégoire	MEMP	97 89 08 95	amougreg@yahoo.fr
170-	ASSOUMA Wilfried	MEMP	97 02 77 74	assoumawilly8@gmail.com
171-	AVLESSI Mathieu	MESTFP	97 69 02 94	mathavlessi@gmail.com
172-	AWEHA Arnaud	MEMP	97 60 79 70	towehos@yahoo.fr
173-	AYADOKOUN S. Judicael	MTCS	67 33 15 02	peguysmith@yahoo.fr
174-	AYEKOWOUI Robert	MESRS	97 19 83 07	roberbayhoume@yahoo.fr
175-	AZANMASSO G. Célestin	EFPEEN	95 84 82 85	cazanmasso@gmail.com
176-	AZON Epiphane	FENAPEB	97 69 17 82	epiphaneazon@gmail.com
177-	BACO Awaou	MPD	97 27 74 11	bacoawaou@yahoo.fr
178-	BELLO Sakinatou	MPD	66 25 76 67	bsakinath@yahoo.fr
179-	BLASSOU Bienvenu	MESTFP	97 47 31 15	biblass@yahoo.com
180-	BOKODAHO Alain	MPMEPE	66 09 30 19	bokodaho2002@yahoo.fr
181-	BOSSOU Aimé	MESTFP	65 85 25 30	
182-	BOURAIMI Imorou	DBFS	97 76 27 77	mobinfoayahoo.fr
183-	CAKPO Codjo Brice	MESTFP	97 91 53 63	cakpobrice@yahoo.fr
184-	CAKPO K. Thomas	CBO-EPT	95 05 04 24	cboept@yahoo.fr
185-	CAKPO Noé	MESTFP	62 22 64 14	
186-	CHABI TALATA Mariam	MESTFP	97 00 64 46	mariam_talatazim@yahoo.fr
187-	CHANOU Pierre	MEMP	97 89 81 67	pierrechanou.1gmail.com
188-	CHAOU Rodrigue	MEF	65 38 04 60	rodrigue.chaou@gmail.com
189-	CODJIA Lambert B.	MESTFP	97 27 90 94	colamb20@yahoo.fr

190-	da CONCEICAO Yves S.M.	MESTFP	95 40 89 94	daconceicaoy@yahoo.fr
191-	da SILVA Alphonse	MESRS	97 87 16 37	mathurintossou@yahoo.fr
192-	DAGBA Flavien	MEF		silvalphonse@yahoo.fr
193-	DAH M. Cyrille	MEMP	96 06 26 43	cyrilledah@gmail.com
194-	DAKPO Aubierge	MESTFP	66 65 88 06	
195-	DEGAN Alain	METFP	96 69 02 12	
196-	DEGAN Serge	MEMP	96 15 62 69	sergedegan68@yahoo.fr
197-	DELIDJI Paul	MESTFP	97 88 89 78	delapmkyahoo.fr
198-	DIOSSOU Honoré	DASPA	97 89 82 35	djossouhou@gmail.com
199-	DJAÏTO Landry	ABEVKIT	97 57 47 50	codjovi@yahoo.fr
200-	DJIBRIL Habib	Ex MTFPAS		h.djibril@anpe.bj
201-	DJISSA Michel	MTFP	97 24 34 67	michel.djissa@yahoo.fr
202-	DJOSSOUVI Cédric	MESRS	97 26 49 36	djossouviboris@yahoo.fr
203-	do REGO Sylvie	MPD	96 82 42 01	syldore@lire.fr
204-	DOSSOU Codjo Sébastien	MESTFP	97 48 24 94	sebastiendossou@hotmail.com
205-	DOSSOU Noé	FAPHB	97 00 10 98	
206-	DOSSOU Z. Cyrille	MESTFP	94 65 35 96	dossou.cyrille@yahoo.fr
207-	DOURODJAYE Euloge	MTC	97 65 69 33	edourodjaye@yahoo.fr
208-	ESSE Dominique	MEMP		dominiquesse@yaoo.fr
209-	FAKOREDE Abimbola	MEMP	97 98 10 67	abimfakorede@gmail.com
210-	FALADE Isaïe	MTCS	96 13 83 38	isaie.falade@yahoo.fr
211-	FANOU Ghislaine	MEF	97 10 95 04	fanrol2002@yahoo.fr
212-	FOUDOU Karim	MESTFP	97 47 07 80	foudoukarim@yahoo.fr
213-	GANSA O. Bruno	CAEB	96 75 07 08	caeb2007yahoo.fr
214-	GARBA Kamel	MEMP	97 57 68 50	
215-	GBAGUIDI Arnaud	Ex-MCAAT	97 98 23 50	argbagui@yahoo.fr
216-	GBENOU V. Victorin	MESRS	97 98 68 84	vidjannagnibenou@yahoo.fr
217-	GBETO Josette Rosine	MEF	97 42 24 76	rosinegbeto@gmail.com
218-	GLESSOUGBE Dieudonné	MEMP	97 41 24 19	glessougbedieudonne@gmail.com
219-	GNONLONFOUN Émile	MEMP		
220-	GODONOU Pascaline	MEMP	97 69 72 21	p.godonou@yahoo.fr
221-	GOUDOU Vladimir	RJCE Benin	97 37 20 79	goudouvladimir@gmail.com
222-	GOULOME Christian	MTFPAS	96 16 79 76	goulchris2006@gmail.com
223-	GOUNOUKON Rose	MESTFP	97 60 55 63	rosegounoukon@hotmail.com
224-	GUEDEGBE Gérard	RJCE Benin	97 08 44 15	seragery@gmail.com
225-	HINSON Maxime	MESTFP	95 95 84 99	maximehinson@gmail.com

226-	HOUEDO V. Francois	MEMP	97 94 82 32	houvefr@yahoo.fr
227-	HOUSSOU Vincent	MESTFP	96 03 46 65	houessouv@yahoo.fr
228-	HOUNAKO Bruno	MESTFP	97 32 20 59	hounako@yahoo.fr
229-	HOUNDJEMON Sylvère	MEMP	97 13 12 78	sylvogo@yahoo.fr
230-	HOUNFODJI Joel	MESTFP	97 25 66 71	hounfodji Joel@yahoo.fr
231-	IDOHOU ÉLIE	MEF	97 87 51 76	
232-	IMOROU Abou-Bakai	UAC	97 00 77 33	aimorou@yahoo.fr
233-	JOSSE Léon	MEMP	95 80 09 12	mempcjetj@gmail.com
234-	KAKPO Claris	MEF	97 26 54 80	clariskakpo@yahoo.fr
235-	KAKPO Prodéo	MEMP	66 53 03 09	maxime-kakpo@yahoo.fr
236-	KANGNI Achille	MEMP	96 84 50 21	kachille@yahoo.fr
237-	KINHA Hervé	CBO-EPT	94 45 23 48	cboept@yahoo.fr
238-	KOHOUNKPA Tatiana	MESTFP	97 45 55 51	kohounkpat@yahoo.fr
239-	KOUTCHORO Joel B.	MPD	97 87 95 46	koubajo@yahoo.fr
240-	KPOVENON Ista	MESTFP	96 18 12 68	kpovenista@gmail.com
241-	LALI Guinel	MESTFP	96 95 00 00	guinel.olive@gmail.com
242-	LANKLOUNON G. Paul	GIZ	64 78 34 74	paul.lanklounon@gmail.com
243-	LAWANI Mouchitaba	MPD	97 32 39 92	lawanimoudji@yahoo.fr
244-	LAWIN S. Victor	MTCS	61 40 23 91	
245-	LAWSON Jean-Luc	MTCS	61 12 20 68	jlawsonfr@yahoo.fr
246-	LIHOUEYOU Christophe	Ex MTFPAS	66 99 35 41	clihouenou@yahoo.fr
247-	LODONOU R. Stéphanx	MESTFP	95 84 74 43	sterlod1981@yahoo.fr
248-	MEDENOU Daton	MESRS	97 31 50 09	medenou@yahoo.fr
249-	MOUSSILIOU Moustapha	INFRE	96 96 25 28	infrebenin@gmail.com
250-	ODJO C. Solange	MEMP	66 26 27 77	dlosolange@hotmail.com
251-	ODOULAMI Pulchérie	MESTFP	96 74 28 87	assipulodoul@yahoo.fr
252-	ODOUMBOUROU Romuald	MESTFP	95 05 71 29	oromuald2011@yahoo.fr
253-	OKRY Blandine	Ex MTFPAS	95 96 51 04	okryrita@yahoo.fr
254-	OLONI Félix	MEMP	97 12 96 11	olonifelix@yahoo.fr
255-	OLOU Michel	MTCS	95 85 32 39	olou-michel@yahoo.fr
256-	OPKEICHA O. Sébastien	MESTFP	97 93 66 76	
257-	OUIKON Robert	MESTFP	97 76 66 74	ouikounrobert@yahoo.fr
258-	PARAISO AMOUSSA Ridiatou	CPSA	97 89 46 37	olaridiatou@yahoo.fr
259-	PEDRO Amine Konda	MESTFP	97 24 02 69	aminepedro@yahoo.fr
260-	QUENUM Émile	MEMP	95 34 22 72	quenum4@gmail.com
261-	RAIMI Adikatou	MESTFP	95 06 65 65	radikatou2@gmail.com

262-	SAHGUI K. André	MTCS	97 38 67 58	andresahgui@gmail.com
263-	SAHO Pasteur	MEMP	95 84 28 62	phpasteur@yahoo.fr
264-	SAKADJI Rodolphe	MESTFP	97 69 83 67	rodnoblesky@gmail.com
265-	SEDJRO Franck A.	RENOPAL	97 90 15 50	renopalreseau@gmail.com
266-	SEHLIN Viviane	MESTFP	97 89 91 57	vivianesehlin@yahoo.fr
267-	SEWANOUE Calixte	MESTFP	97 09 43 65	kosecal@gmail.com
268-	SIDI ALI TADJOU. D	MESRS	96 56 49 13	
269-	SOHOUIN Aristide	Ex MTFPAS	97 47 18 92	shalomzoeose@gmail.com
270-	SOSSA A. Denis	MEMP	97 41 63 78	sossadenis2002@yahoo.fr
271-	TALEHOU Robert	MEMP	97 23 14 14	talehouro@yahoo.fr
272-	TCHIBOZO Maximin	MTFP	96 96 31 37	maxiamour2005@yahoo.fr
273-	TODO Guy	MESTFP	97 50 43 46	tanguii@yahoo.fr
274-	TOLITON Bertin	MESTFP	97 58 00 73	tolitonb2006@yahoo.fr
275-	TOSSOU Alphonsine	MEMP	97 87 08 35	mathurintossou@yahoo.fr
276-	TOWANOU Marcellin	MESTFP	66 26 00 06	mtowanou@yahoo.fr
277-	WELE IDRISOU Pascal	UAC	97 76 32 33	paswele@yahoo.fr
278-	WOLOU P. Sabi Ferdinand	CBO-EPT	96 53 57 77	wosafe@gmail.com
279-	WOLOU P. Sabi Ferdinand	CBO-EPT	96 53 57 77	cboept@yahoo.fr
280-	YESSOUF Issiakou	MESTFP	95 05 54 91	issiak7@yahoo.fr
281-	YOUSSAO ABDOU KARIM Alassane	Ex MTFPAS	97 89 43 20	youssaoualassane@gmail.com
282-	YOUSSOUF Assane	MEMP	97 72 27 97	barakassane@yahoo.fr
283-	ZANNOU Maurice	Ex MTFPAS	95 73 77 95	m.zannou@anpe.bj
284-	ZEKPON M. Florent	CSA-BENIN	97 16 74 11	zekponflorent@gmail.com
285-	ZINSOU Z. Cosme	CNP	95 37 53 53	cosmezinsouzinsou@yahoo.fr
286-	ZONDO Alexandre	Ex MTFPAS	95 99 50 97	alexandrezondo@yahoo.fr

X. CONSULTANTS

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
287-	AHONTONDI Ulrich Vital	Consultant	97 97 58 05	ulrich.champion@gmail.com
288-	AMELEWONOU Kokou	IPE/PDK		k.amelewonou@unesco.org
289-	AKPLOGAN Bernard	Consultant	95 95 90 60	bakplogan@gmail.com
290-	ATTONDE Hugues	Consultant	97 06 49 16	attonde-hugue@yahoo.fr
291-	DAVID-GNAHOU Emmanuel	Consultant	95 96 09 89	Edavid1@gmail.com
292-	GBENOU Pierre	Consultant	96 87 97 05	gbenoupierre717@gmail.fr
293-	HAGNONNOU Bernard	Consultant	62 16 01 91	benajavinon@gmail.com
294-	HOUINSA G. David	Consultant	95 42 14 61	houndag2@gmail
295-	HOUNGISSI Aurore	Consultant	97 80 59 99	micheleauore@hotmail.com

296-	NKENGNE Patrick	IPE/PDK	97 80 59 99	p.nkengne@unesco.org
297-	TIAN BI Youan Rodolphe	UNICEF-CI	97 97 58 05	rtianbi@unicef.org

XI. PERSONNES RESSOURCES

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	E-mail
298-	ADAMON Moibi. A	Personne Ressource	96 26 01 08	adamonmoibi1954@gmail.com
299-	AHANHANZO Joseph	Personne Ressource	96 02 47 47	mijoa1@gmail.com
300-	BOKO Gabriel			
301-	GOUDA Souaïbou	Personne Ressource	97 98 21 04	goudasouaibou@yahoo.fr
302-	HOUSSOU Patrick	Personne Ressource	96 60 58 06	yelindopatrick@yahoo.fr
303-	HOUNZA Anani	Personne Ressource	94 29 39 66	ananihounza@yahoo.fr
304-	OROUYE Sacca-KinaAleth	Personne Ressource	97 60 70 91	orouye@gmail.com
305-	SALAMI NaimDeen	Personne Ressource	97 00 32 22	naimdeen@yahoo.fr
306-	YEKPON Gilles	Personne Ressource	97 89 52 73	gillesyekpon@yahoo.fr

